



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

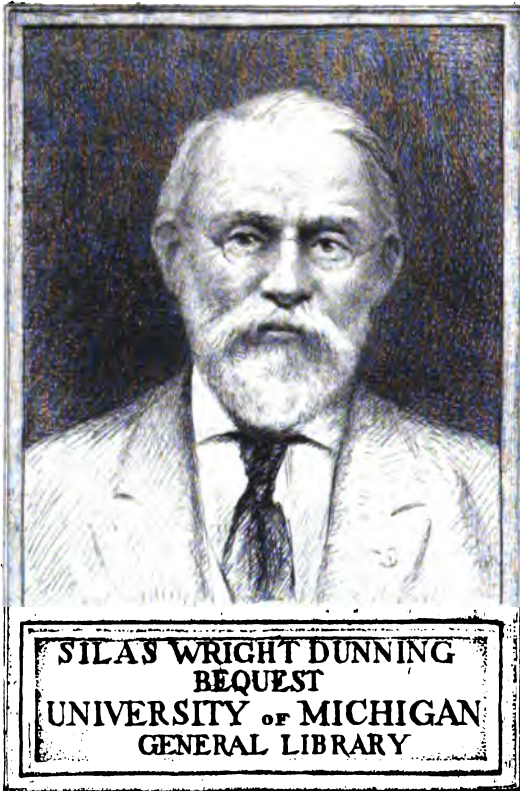
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

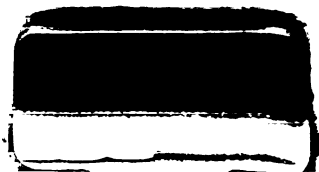
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

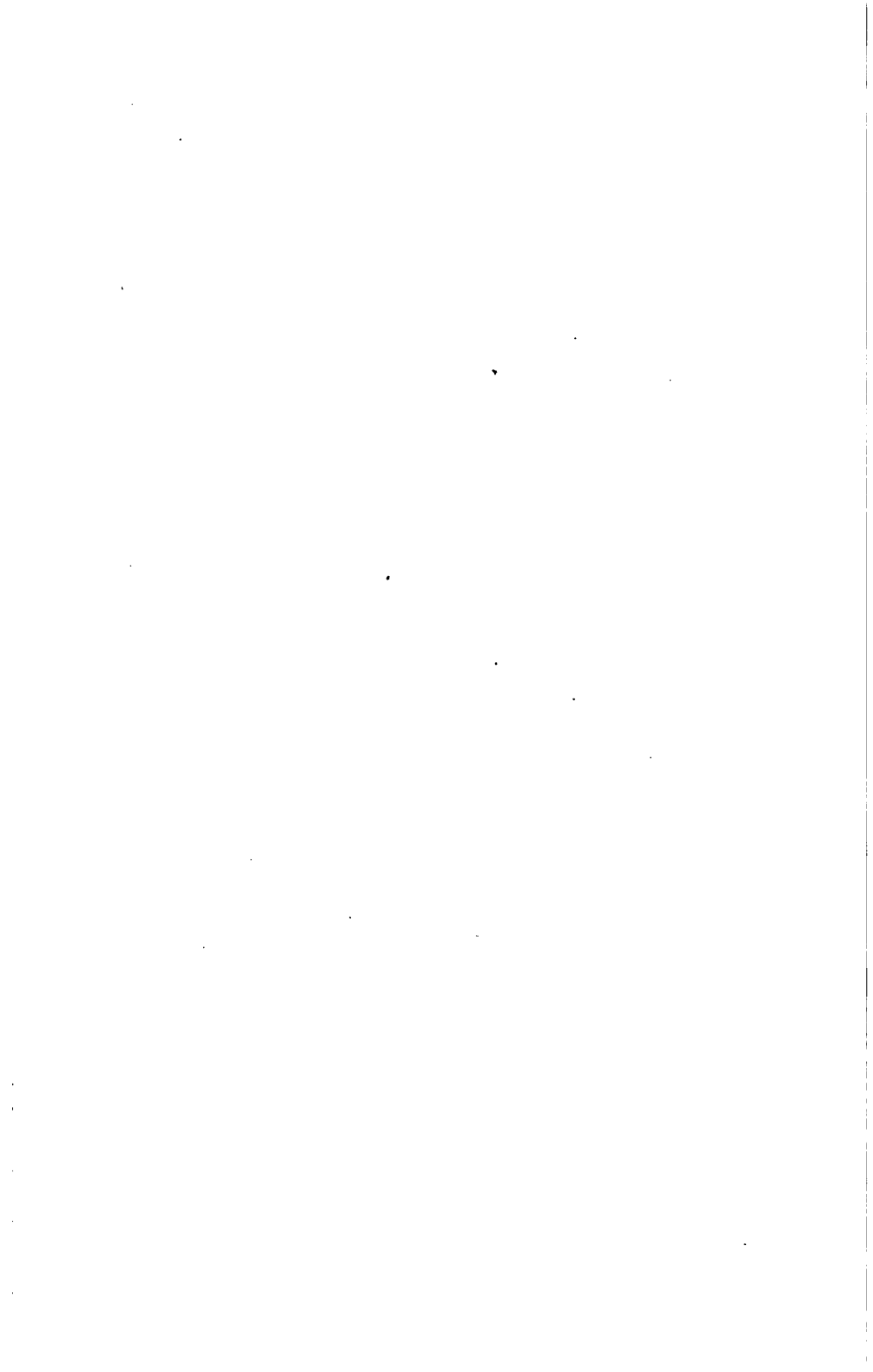
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



DC
80
, S6
A3



BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE
SOISSONS.

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam
senectutem quæ, in homine venerabilis, in
urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. viii; épit. xiv

TOME VINGTIÈME

(2^{me} série — 1889-90)

ON SOUSCRIT
A SOISSONS
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

MDCCLXXXIII



Gunning
Nikh.
4-2-31
21367

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

PREMIÈRE SÉANCE

—
Lundi 7 Janvier 1889
—

Présidence de M. CHORON, Président.



Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

- 1° *Journal des Savants*, Oct. et Nov. 1888.
- 2° Musée national de Costa-Rica (*Annales* du) t. 1^{er}.
- 3° *Romania*, t. 17, Oct. 1888.
- 4° Académie d'Hippone séance du 13 Août 1888.
- 5° *Bulletin* de la Société historique de Langres, n° 39, t. 3.

6° *Bulletin* du Comité des travaux historiques, 1888, n° 1 et 2.

7° *Bulletin* de la Société de l'histoire de Paris, 5° liv. Sept. Oct. 1888.

8° *Bulletin* de l'association Philotechnique, Déc. 1888, n° 10.

9° Répertoire des travaux historiques, t. 3, suppl. index.

10° Société archéologique de Bordeaux, t. 10, 12, 13, fasc. 3, 4 et 1.

11° *Mémoires* de l'académie d'Arras, t. 19.

12° *Bulletin* de la Société d'Anthropologie, t. 11, 3° série, Avril à Juillet 1888.

13° Séance du 13 Juillet 1887, Société d'Antiquaires de France, offert par M. Corneau.

NOMINATION DE MEMBRE

M. le vicomte Henri de Montesquiou est admis comme membre titulaire.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'intérieur relative à l'organisation d'une exposition rétrospective des moyens, systèmes et lieux de répression en France ; on demande le concours de toutes les Sociétés pour fournir les éléments et documents devant figurer dans cette exposition ou dans l'ouvrage y relatif.

Et d'une lettre de M. l'abbé Poquet concernant le cartulaire de Saint-Médard, dont il s'occupe en ce moment.

M. l'abbé Corneau offre un exemplaire (tiré à part) extrait de la Société des Antiquaires de France, et contenant une communication faite par lui à cette Société.

Ensuite, M. Collet, trésorier, donne lecture du budget de la Société au 31 décembre 1888. Le compte est approuvé et des félicitations sont votées à M. Collet.

ÉLECTION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1889

D'après le règlement, on doit procéder à cette séance, au renouvellement du bureau, qui reste composé comme l'année dernière, savoir :

<i>Président :</i>	M. CHORON ;
<i>Vice-Président :</i>	M. BRANCHE DE FLAVIGNY ;
<i>Secrétaire :</i>	M. l'abbé PÉCHEUR ;
<i>Archiviste :</i>	M. MICHAUX ;
<i>Trésorier :</i>	M. COLLET.

M. de Berthier lit une notice historique sur Montgober, les divers seigneurs de cette terre, et les droits de chasse et autres possédés par eux dans la forêt de Retz.

NOTES SUR MONTGOBERT

En 1832 le propriétaire du château de Montgobert, *Etienne Armand Napoléon* comte de Combacérés fit dresser par Alexis Donnet « ingénieur de 1^{re} classe du cadastre au département de Seine-et-Oise » un terrier du domaine de Montgobert. Les archives conservées au château permirent d'ajouter à ce terrier, des indications intéressantes sur les différents personnages qui possédaient autrefois la seigneurie de Montgobert. C'est dans ces notes manuscrites aussi bien que dans les archives du château que nous avons recueilli, grâce à l'obligeance de M. le duc d'Albuféra, la plupart des renseignements suivants. Nous indiquerons en note les autres sources auxquelles nous avons puisé.

Des lettres patentes de Philippe-Auguste, roi de France, du mois de juin 1220 adressées aux officiers de Villers, leur prescrivent de laisser prendre aux hommes de la paroisse de « *Montgobert* » leur usage de « mort-bois dedans la forêt si comme les autres usagers ». C'est le document le plus ancien relatif à Montgobert après celui cité dans *l'Histoire de Villers-Cotterêts* (1). — Dans le cartulaire de Valsery (archives nationales

(1) Par Al. Michaux. — Par cette pièce qui est datée de Soissons, avril 1213, Philippe-Auguste s'engage à indemniser Jean de Montgobert des dommages que le Vivier du roi à Pierrefonds pourrait lui occasionner (*Trésor des Chartres*, reg. 48, n° 152).

L. 1009^a) nous trouvons : 1° en mars 1255 un échange de terres et de rentes passé entre l'abbaye de Valsery et Adam chevalier seigneur de « *Montgombert* ». — Cet acte est approuvé par « Jehan de Maucruetz ». — 2° en juillet 1264, la donation faite par « Adam de Montgombert » à l'abbaye de Valsery, de la terre de La Folie « sise en Danleu et Oigny ». — 3° à la même date, un échange entre « Adam de Montgombert » et l'abbaye de Valsery, de terres sises « *in campo Orreo, in campo presbyteri, in campo aulonisien* » : échange approuvé par « Jehan de Maucruetz » (Maucreux). — 4° en l'année 1277 « après Noël », accord entre l'abbaye de Valsery et Robert de Montgobert au sujet de redevances en blé dues à sa sœur, nonain de Collinance, près La Ferté-Milon.

En 1376 nous voyons Marguerite de Clermont dame de « Montgombert » rendre un aveu des fiefs tenus par elle dans le comté de Beaumont sur Oise (1).

On a la preuve, par des baux à surcens datés de 1488, qu'à cette époque, Montgobert était possédé par *Robert de Malortie* écuyer. Rien ne peut établir quelle était, alors la consistance exacte du domaine, il est seulement certain que le seigneur avait dans la forêt de Retz des droits seigneuriaux fort étendus.

Par un acte du 12 octobre 1504 on voit que « la dame » de Montgobert était Jeanne de Légan.

Le 26 may 1507 *Antoine de Malortie*, écuyer seigneur de Montgobert et Médée de Barenton, sa femme, reçoivent les fiefs, terre et seigneurie de Dommiers et cèdent en échange à François de Barbançon, écuyer, seigneur de la Ferté Bliard sur Péron et à Françoise de Villers sa femme, les « Chastel, fiefs, terre et seigneurie de

(1) Documents inédits sur la province de Picardie. — Tome 4, page 221. (Recherches historiques et critiques sur les anciens comtés de Beaumont sur Oise.)

Montgobert, ses appartenances et appendances à la charge de 50 livres tournois de rente due à la veuve de M. de Bazoches et 15 livres tournois avec 2 muids de blé dûs au Receveur de Valois ».

Le 14 juin 1514 Audré de Malortie renonce en faveur de son frère Antoine aux droits qu'il peut avoir sur la terre de Montgobert et ratifie l'échange du 26 may 1507. — Le 9 mars 1526 pareille renonciation par Robert et Florent de Malortie, autres frères d'Antoine.

Le 24 août 1528, François de Barbançon mourut. On retrouve Françoise de Villers, sa veuve, dame de Montgobert jusqu'en 1538 d'après différentes sentences de la table de marbre, rendues au sujet des droits de chasse, de mort-bois et de paturages que possédaient les seigneurs de Montgobert dans la forêt de Retz. En 1519, Marguerite de Barbançon, fille de François de Barbançon et de Françoise de Villers, épousa Robert de Joyeuse comte de Grandpré. A la mort de Françoise de Villers en 1538, la seigneurie de Montgobert passa donc de la maison de Barbançon dans celle de Joyeuse.

En 1566, on trouve Antoine de Joyeuse comme propriétaire : c'était le cousin au troisième degré d'Anne, duc de Joyeuse, amiral de France, compagnon de d'Épernon, Saint Mesgrin et autres favoris de Henri III.

En 1577, le propriétaire était Charles de Joyeuse, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, veneur et grand louvetier de France, qui avait épousé Marguerite de Daudefort, veuve de Charles de Tiercelin. — Les archives du château de Montgobert possèdent relativement à ce Charles de Joyeuse une pièce intéressante. C'est l'aveu et dénombrement rendu par ce seigneur le 7 octobre 1602 à cause de la mouvance de la chatellenie de Pierrefonds.

On voit dans cet acte que le seigneur de Montgobert

avait la haute, moyenne et basse justice et jouissait en outre de privilèges et de droits exceptionnels dans la forêt de Retz.

Par toute la forêt il avait droit d'usage de bois-mort et de pâture : de plus il pouvait abattre « sur huit-vingt arpens de forêt » (c'est à dire 160) les arbres qui lui convenaient pour les constructions et réparations de son château : puis, il prélevait « le tiers denier des ventes qui se faisaient et taillaient » sur ces 160 arpents. C'est ce privilège qui semble constituer « le droit de tréfond » de la terre de Montgobert, droit qui donna lieu par la suite à plusieurs procès et ne s'éteignit qu'à la Révolution. Enfin, d'après l'aveu de 1602 on voit encore que le seigneur de Montgobert avait « le droit de chasse par toute la forêt et en toutes les allées d'environ comme le tout se comporte es long et les à toutes bestes à pied rond (1) tendre et faire tendre et hayer (2) par tout et à toutes heures à la revenue et à la croupye (3) et en toutes manières en icelle forest et allées, » et on remarque aussi dans cette pièce la déclaration qui est faite « que le four banal et la main morte par corps sur les hommes et femmes sont abolis ».

Le revenu de la seigneurie de Montgobert en 1602 étoit de 108 livres 8 sols, de 208 septiers de blé à 18 livres et 80 septiers d'avoine à 9 livres. Or c'est de la livre tournoi d'argent dont il s'agit : elle valait 2 marcs, ce qui faisait un revenu total de 480 marcs. Le marc d'alors vaudrait 54 fr. de notre monnaie : il s'ensuit que le revenu de la terre de Montgobert équivalait à 25,945 fr.

Le 28 janvier 1601, M. Zaccharie de Vassan, seigneur

(1) Lièvres, fouines, lapins, renards, etc.

(2) Chasse à la haye.

(3) A l'affut.

de Puizeux et de Soucy, céda à Charles de Joyeuse ses terres sur Soucy.

Charles de Joyeuse mourut en l'année 1616. Il laissait comme héritiers son frère Robert de Joyeuse, baron de Verpel, seigneur de Mathault en Champagne, Montgobert et Soucy.

Robert de Joyeuse mourut en 1625 (pierre tombale dans l'Eglise de Montgobert), laissant pour héritier Michel de Joyeuse, son fils et trois enfants mineurs Edouard, Alexandre et Judith, placés sous la tutelle de Messire Pierre de Voulgry, chevalier.

Michel de Joyeuse eût un long procès avec les moines de Valsery au sujet de la propriété du marais situé dans la vallée de Saint-Pierre-Aigle, et mourut en 1669. Son fils Jean-Armand de Joyeuse, lieutenant-général des armées du roy, gouverneur des villes et citadelles de Nancy, qui avait épousé une de ses cousine Marguerite de Joyeuse, ne garda pas longtemps la terre de Montgobert. Il en fit don le 5 juillet 1692 à un de ses cousins Jules de Joyeuse, marquis de Saint-Lambert. — Le donateur débarrassé de la terre de Montgobert, poursuivit sa carrière militaire et fut nommé maréchal l'année suivante le 27 mars 1693. Voici le portrait que nous en a laissé St-Simon : (Mémoires, édition Hachette, tome V, p. 305) :

« Le maréchal de Joyeuse mourut aussi à plus de quatre-vingts ans (1710), sans enfants, d'une fille de sa maison qu'il avait épousée, dont il était veuf et qui ne fut pas heureuse. Il ressemblait tout à fait à un roi des Huns. Il avait de l'esprit, de la noblesse, de la hauteur et une grande valeur... Il était assez pauvre et cadet d'un aîné ruiné, excellent lieutenant-général qu'on appelait le comte de Grandpré, chevalier de de l'ordre en 1661, mort, il y avait longtemps qui traînoit d'ordinaire son cordon bleu à pied faute de voiture et qui ne laissa point d'enfants. Ce Maréchal de

Joyeuse était une manière de sacre et de brigand qui pillait tant qu'il pouvoit pour le manger avec magnificence. Il avoit eu le gouvernement de Metz et du pays messin à la mort du duc de la Ferté. »

Le contrat de donation fait par Jean-Armand de Joyeuse à son cousin Jules de Joyeuse, marquis de St-Lambert, portait substitution en faveur de Daniel, fils de ce dernier.

Dès que Daniel de Joyeuse fut en possession de la terre de Montgobert, il quitta l'armée, où il avoit le grade de maître de camp de cavalerie, et vint habiter son château. Mais il ne put y rester longtemps : perdu de dettes, il fut obligé en 1711 de se séparer de sa femme, Marie de St-André et songea, dès lors, à s'arranger avec ses frères, le Marquis de Grandpré et le vicomte Louis de Joyeuse pour se débarrasser de la propriété de Montgobert : le Marquis de Grandpré lui acheta tous les meubles et toutes les tapisseries du château (minutes du notaire du Cœuvres), et en 1729 d'un commun accord, les trois frères, par un bail à vie louèrent toutes les propriétés de Montgobert à un ancien intendant des bâtimens du roi, président trésorier de France, nommé Pierre Lauvergne qui avoit pour femme Anne Catherine de La Grandière. En cette même année 1729 le duc d'Orléans ayant appris les besoins d'argent de la famille de Joyeuse avoit fait proposer aux trois frères, de leur acheter moyennant 25 mille livres le droit de tréfonds dont ils jouissaient dans la forêt de Retz. Le roi autorisa l'achat, mais l'affaire en resta là, Messieurs de Joyeuse ayant refusé d'abandonner en même temps leur droit de chasse et de chauffage. En 1747, des négociations furent reprises à ce sujet mais ne purent aboutir.

Daniel de Joyeuse étant mort en 1739, ce fut son frère Anne Gédéon, marquis de Grandpré, ancien colonel du régiment de royal-cravates cavalerie, qui rentra

en possession de Montgobert, à la mort de M. et de Mme Lauvergne. Comme son frère il avait dissipé une partie de sa fortune et s'était séparé de sa femme Antoinette Dufresne de Villers de Rousseville : il s'empressa de vendre, le 21 avril 1762, à Antoine-Pierre Desplasses, ancien notaire, le domaine de Montgobert, en exceptant toutefois de la vente les 160 arpents de bois dans la forêt sur lesquels il avait, comme nous l'avons vu, un droit de tréfonds.

Le marquis d'Ecquevilly qui avait épousé Honorine de Joyeuse essaya en 1790 de reprendre des négociations avec la famille d'Orléans en vue de recéder ce tréfonds. Mais il était trop tard ; l'incertitude des temps fit remettre l'affaire indéfiniment.

M. Desplasses, le nouveau propriétaire, fit, en 1768, abattre le vieux château qui se trouvait immédiatement au-dessus de l'Eglise et avait sa façade principale sur la vallée de Puisieux. Il fit construire le château actuel qui fut achevé en 1775.

En 1785, Monsieur Desplasses mourut (1), laissant une veuve Elizabeth Duprez et quatre enfants dont deux fils, tous deux avocats au parlement et deux filles dont l'une mariée à un M. Lempereur.

Le 27 mars 1791, M. Clément de Malleron, professeur de droit français à l'Université de Paris, acheta Montgobert : il vendit cette terre pour 152 mille francs au général Leclerc, le 10 octobre 1798. Le Vauvaudran, bois enclavé en pleine forêt, entre la route de Soissons et le village de Chavigny fut acheté au commencement de l'année 1802. — Le général Leclerc, mourut à St-Domingue, le 2 novembre 1802. Sa femme (Pauline

(1) Le litre qui se remarque encore autour de l'Eglise a sans doute été peint à l'occasion de la mort de M. Desplasses qui fut le dernier seigneur de ce lieu avant la Révolution.

Bonaparte) qui l'avait accompagné, ramena son corps à Montgobert et le fit enterrer dans le parc, où l'on voit encore son tombeau. Le général avait eu un seul enfant de Pauline Bonaparte, Napoléon-Dermide Leclerc, qui mourut en Italie, le 14 avril 1805, et fut enterré à côté de son père. Cet enfant laissait pour héritiers sa mère, qui avait épousé en 1803, le prince Camille Borghèse dont elle se sépara bientôt après, et son aïeule paternelle, Madame Leclerc.

Les événements de 1814, ayant contraint les membres de la famille de Napoléon, à se défaire dans un délai déterminé de tous leurs biens, la princesse Borghèse et sa belle-mère Madame Leclerc simulèrent une vente à un sieur Edon, lequel transmit la propriété au comte Leclerc, sénateur, frère du général de ce nom. Elle passa ensuite en 1822, au maréchal Davout prince d'Eckmühl qui avait épousé une sœur du général Leclerc.

La princesse d'Eckmühl céda cette propriété, en 1831, à son gendre, le comte de Cambacérès.

Ce dernier mourut en l'année 1883 : la comtesse, sa femme, qui lui survécut deux ans, laissa le domaine de Montgobert, à sa petite-fille, Mme la duchesse d'Albuféra qui en est actuellement propriétaire.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : CHORON,

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

DEUXIÈME SÉANCE

Lundi 4 Février 1888

Présidence de M. CHORON, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

- 1° *Journal des Savants*, Décembre 1888.
- 2° Société des Antiquaires de la Morinie, 145° liv. et table.
- 3° *Bulletin* de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, t. 18.
- 4° *Bulletin* de l'Association Philotechnique, 18° année, Janvier 1889.

- 5° *Bulletin* des bibliothèques et archives 1888, n° 2.
6° Comité archéologique de Senlis, 3° série, t. 2, 1887.
7° *Bulletin* de la Société de l'histoire de Paris, 15° année, 6° liv. Nov. et Déc. 1888.
8° *Mémoires* de l'Académie de Dijon, t. 10, 3° série, 1887.
9° Commission des Antiquaires de la Seine-Inférieure, t. 7, 3° liv.
10° Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. 27, 2° série.
11° *Bulletin* de la Société d'étude des Hautes-Alpes, 8° année, 1^{er} trimestre 1889.
12° *Revue* rétrospective de 1888, par de la Valette, 4 revues.
13° *Revue* des travaux scientifiques, t. 8, n° 6 et 7.
14° *Bulletin* archéologique du Comité des travaux, historique et scientifique 1888, n° 2.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. l'abbé Pécheur communique, pour être déposé aux archives de la Société et être publié après vérification des textes, une liasse contenant des chansons ou poésies de « messire Thierry et de Raoul de Soissons, » d'après les manuscrits de la bibliothèque de l' Arsenal. Ce manuscrit de l' Arsenal contient six chansons au nom de Thierry et quatre sous le nom de Raoul.

Thierry de Soissons est le 20° poète cité par Fouchet, qui en donne neuf chansons. C'était un grand seigneur ami de Thibaut, depuis roi de Navarre, qu'il qualifie de sire de Vertus, en Champagne.

Quant à Raoul de Soissons, une note en marge du manuscrit de l'Arsenal, suppose que c'est peut-être le même que Thierry (ce qui est douteux, puisque les copies distinguent les deux noms) et peut-être aussi le même que Henry de Soissons, fait prisonnier à la Massoure, en suivant Saint-Louis, et qui fit des vers sur sa captivité.

Mais pourquoi ce poète aurait-il trois noms différents? Il est plus simple de supposer trois personnes et trois poètes.

Il dépose aussi un plan partiel de l'ancienne église Saint-Martin du 28 brumaire an 5.

Ces pièces seront examinées et s'il y a lieu un travail particulier sera publié à ce sujet.

M. Michaux dépose, au nom de M. le docteur Billau-deau, diverses pièces intéressantes, savoir :

Etat de la fondation du chapitre de l'église collégiale de Saint-Quentin, de Berzy, faites par Nicolas de Louvain, seigneur de Berzy, le 3 mars 1524.

Ordonnances entre Jean Lespaullart, prêtre curé et chanoine, Claude Dalpan, Jean de Crèveœur, Jean Noë, et Pierre Acaut, aussi prêtres et chanoines, sur le service religieux de l'église de Berzy d'une part — et Antoine de Louvain, seigneur de Rongnac, Charentigny et Visigneux, se disant héritier de Nicolas de Louvain, d'autre part.

Mémoire contre M. Pourcel, curé de Septmonts, prétendant avoir droit à la chapelle Notre-Dame de Chazelles, — ledit mémoire dressé par le curé de Berzy.

Compte des recettes et dépenses faites pour le chapitre de Berzy pendant 15 ans, de 1660 à 1684, y compris.

Dans ces titres nous trouvons :

1° L'état de la fondation du chapitre de l'église collégiale de Saint-Quentin de Berzy.

**Etat de la fondation du chapitre de l'église collégiale
de Saint-Quentin de Berzy.**

Messire Nicolas de Louvain seigneur de Berzy fonda le 3 mars 1524 six prébendes en l'église de Berzy, la première desquelles il annexa à la cuve de cette paroisse, en laissa la présentation à MM. du chapitre de la cathédrale de Soissons qui présentent aussi à la cure.

Il obligea les chanoines de Berzy à l'office canonial tous les jours, à une messe qui se devait dire tous les jours en la chapelle du chateau dudit Berzy et enfin à une messe basse tous les jours de la semaine outre la grande messe qui estoit célébrée tous les jours comme il est d'usage dans les églises collégiales.

Pour honoraire il donna au chapitre la ferme de Charentigny qui étoit louée dans le temps seize muids de blé aujourd'hui vingt-deux, sans y comprendre plusieurs rentes en argent dont on ne sait pas à présent le montant.

Plus il donna audit chapitre la ferme de Berolles qui produit actuellement trois muids dix-huit esseins de blé.

Madame Jeanne de Saint-Seine épouse dudit seigneur Nicolas de Louvain fonda en 1543 par son testament du 15 mai de ladite année un obit solennel pour le repos de son ame par chacun mois et une messe basse par chaque semaine ; elle légua pour cette fondation deux muids de blé à prendre sur le chateau de Berzy.

Voilà en quoi consistoient pour lors les obligations et les revenus des chanoines de Berzy qui y résidoient et dont ils se sont acquités pendant la vie de Messire de Louvain leur fondateur.

Mais après sa mort Messire Antoine de Louvain, son neveu, troubla le chapitre et prétendit que la fondation faite par son oncle étoit nulle, disant que dès l'an 1519 par transaction et accord faits entre Messire Claude de Louvain évêque de Sisteron et Nicolas de Louvain son frère tous deux oncles d'Antoine de Louvain, il étoit expressément accordé que si Nicolas de Louvain survivoit audit Claude de Louvain son frère, Nicolas jouiroit de tous les biens dudit Messire Claude, et que si la fille dudit Nicolas alloit de vie à trépas du vivant de son père, en ce cas ledit Messire Nicolas de Louvain ne pourroit vendre, aliéner ou autrement disposer des biens de son frère ni des siens propres; que depuis cet accord étoit ledit Messire Claude de Louvain allé de vie à trépas et délaisse Messire Nicolas de Louvain survivant, et pareillement ladite fille de Nicolas de Louvain étoit passée aussi de vie à trépas, conséquemment, icelui Messire Nicolas de Louvain seroit décédé sans hoirs ou héritiers de son corps et combien qu'entendu ledit accord ledit déffunt ne pouvoit aliéner lesdites terres même celle de Charentigny, néanmoins il auroit délaissé aux chanoines ladite terre de Charentigny ce qu'il ne pouvoit faire.

Après un procès de huit à dix ans entre Messire Antoine de Louvain et le chapitre de Berzy, intervint une transaction par laquelle les chanoines cédèrent la ferme de Charentigny en la place de laquelle Messire Antoine leur accorda celle de Visigneux qui ne rapporte au chapitre que deux muids et demi de blé et un demi muid de métal au lieu de vingt-deux muids de blé que produit à présent celle de Charentigny.

Cette transaction porte que ledit Messire Antoine de Louvain désirant à son pouvoir faire et pourvoir que pour l'honneur de Dieu, salut de lui et dudit déffunt (Nicolas de Louvain) et de leurs parens trépassés, le service divin fait entretenu et continué à toujours, mais que les charges

déclarées en ladite fondation seraient modérées pour le regard des revenus en la manière qui s'en suit. C'est à savoir que les dits chanoines seront tenus eux et leurs successeurs au temps à venir, faire le service en ladite église parochiale Saint-Quentin de Berzy, comme chacune veille des dimanches et fêtes commandées de l'an, vespres et complies, et les jours de dimanches et fêtes toutes les heures et messes servent aussi pour la paroisse à noter selon lesdits jours.

Plus les jours fériaux, chacun jour basse messe à son de cloche. Plus avec messe basse chacun jour de dimanches et fêtes dans la chapelle du chateau dudit Berzy.

En conséquence de cette transaction faite en 1539 parut un règlement qui selon le titre qu'il porte a été fait entre Messire Antoine de Louvain, quoique sa signature ne se voye pas, et les chanoines de Berzy qui ont signé au nombre de trois, savoir Claude Dalipan, Pierre Allart et Jean Noé. On ne voit pas de date.

Ensuite le 13 mars 1542, M. Jean de l'Epaularl le confirma en sa qualité de premier chanoine et curé de Berzy, y corrigea et ajouta ce qui lui parut devoir être ajouté et corrigé.....

....Ce règlement porte que les chanoines de Berzy feront l'office canonial les fêtes et les dimanches, qu'ils chanteront la messé auxdits jours chacun à leur tour, qu'ils assisteront aux vèpres la veille desdits jours et qu'ils acquitteront les messes basses comme il est dit ci-dessus, et pour honoraire de la célébration de l'office canonial, il assigne moitié des revenus du chapitre. C'est pourquoi les curés de Berzy n'ont pas manqué de prendre depuis ce temps jusqu'en 1739 quatre muids de blé parce qu'eux seuls avaient acquitté cette obligation, les autres chanoines n'étant pas en état d'y satisfaire, puisqu'ils ne pouvaient plus résider à Berzy. A l'égard de l'obit de Madame de Saint-Seine, les deux muids de blé qu'elle a donnés au

chapitre pour cette fondation, ils étaient distribués à ceux qui l'acquittaient et les messes basses.

Mais qui ne s'étonnerait pas que Messire Antoine de Louvain eut imposé aux chanoines des obligations qu'ils ne pouvaient pas remplir ?

En effet, les canonicats de Berzy ont été possédés depuis ladite fondation par des curés voisins dudit lieu et par des ecclésiastiques de Soissons. Or un curé ne peut pas assister les dimanches et fêtes à Berzy et y dire la messe à son tour puisqu'il a les mêmes obligations dans sa paroisse.

Un ecclésiastique de Soissons viendrait-il, tel temps qu'il fasse, à Berzy la veille des fêtes et dimanches, les mêmes jours, à l'office canonial et une fois chaque semaine pour acquitter une messe basse ? Combien de voyages et de peines pour recevoir environ vingt esseins de blé !

C'est ce qui porte à soupçonner pour le moins, Messire de Lespaulart d'avoir suggéré cet arrangement qu'il disait être possible, quoiqu'il prévoit très bien que les chanoines étaient hors d'état de s'y conformer, mais par ce moyen il augmentait les revenus de la cure de Berzy qui pour lors étaient fort modiques, si lui-même n'est l'auteur du règlement comme la rectification ci-dessus énoncée et faite par lui semble l'insinuer.

A la suite de cet exposé, sont énumérés les détails d'un différent existant entre le chapitre de Berzy et le curé de Septmonts, différend soumis à l'évêque de Soissons. (1)

(1) Voir les *Annales du Diocèse de Soissons*, par M. l'Abbé Pécheur.

2° Dans un autre titre on trouve le texte du serment prêté par les chanoines.

Serment des Chanoines de Berry.

Je N... proteste maintenant que je suis de mariage légitime, sçavoir mon père N... et ma mère N... — Je jure aussi de ne jamais rien entreprendre contre les articles de la foy, ni contre la Sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, mais au contraire la suivre et l'embrasser éternellement. Je jure maintenant par le Saint Evangile que je ne feray jamais rien qui puisse préjudicier aux droits de ce chapitre, de ne rien révéler des secrets qui se disent dans ce chapitre, mais les tenir clos et couverts, de procurer l'avancement d'iceux de porter honneur et respect à mes supérieurs et de m'acquitter des charges portées par la fondation.

3° On trouve aussi une curieuse coutume qui existait à Chazelles.

Coutume de Chazelles.

On peut aussi rapporter ce qui se passe tous les ans à Chazelles qui est un village proche Soissons. Le jour de la Nativité de la Sainte Vierge, qui est la fête du village, on publie dans l'église, après vespres, trois branles à danser pour les amoureux tant de livres de cire pour l'entretien du luminaire de l'Eglise : chacun est tenu à faire enchère, et à chaque enchère, le curé et le chœur chante un psaume sur le ton des vespres du St-Sacrement, le verset *deposuit potentes de fide* et les amoureux s'imagi-

nent que leurs amours ne réussiraient pas s'ils n'avaient enchéris et si l'on n'avait point chanté pour eux. (1)

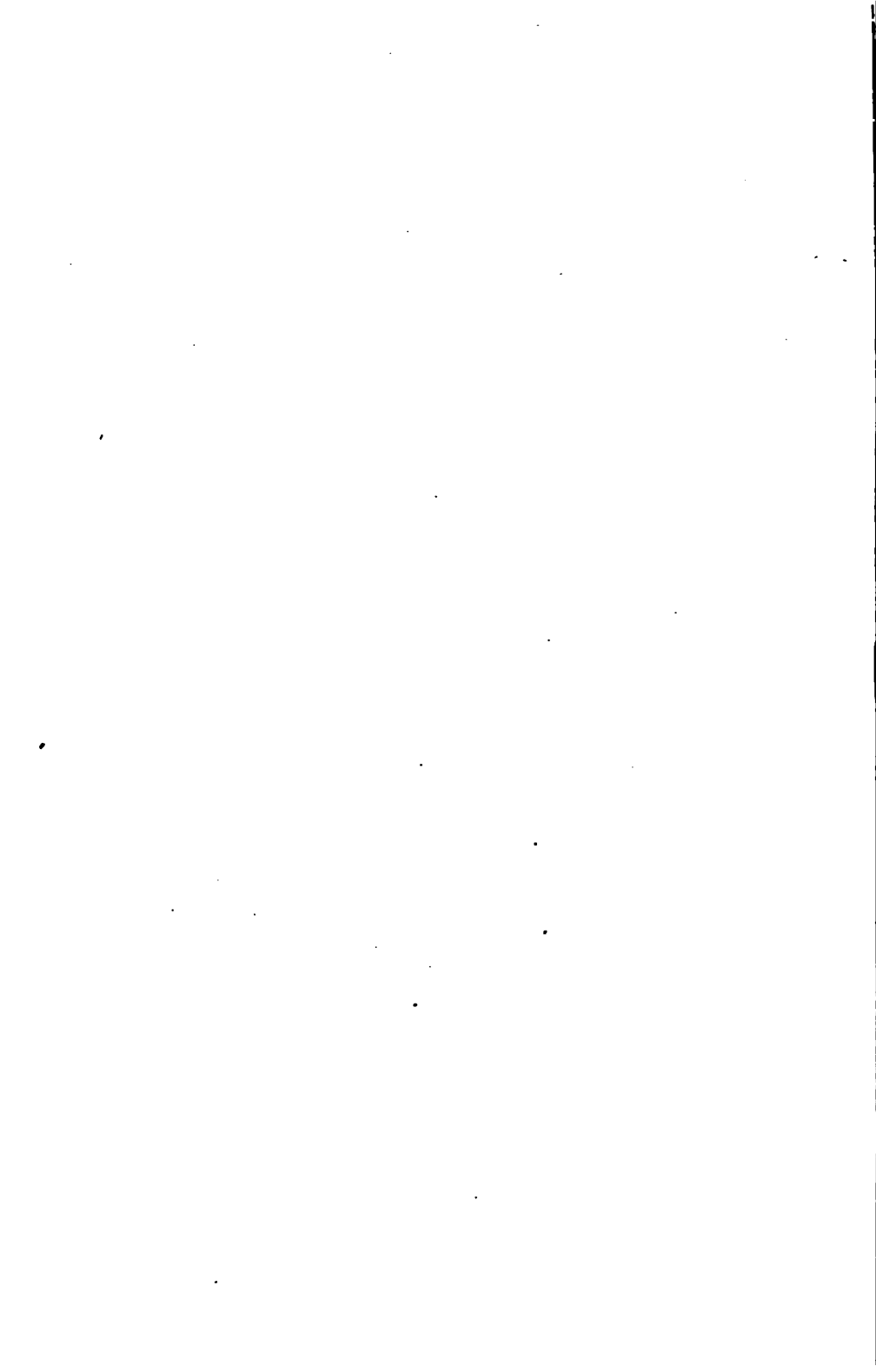
Il n'est nullement parlé de chapelain, mais du curé et de son clergé. On fait enfin observer que de temps immémorial on n'a point fait et on ne fait point d'office à Berzy le jour de la fête, huit septembre, le curé et son clergé allant à Chazelles y dire les premiers vespres pour la veille, la messe et vespres le jour et l'on porte, de Berzy, ornements, croix, chandeliers, ensensoir et généralement tout ce qui est nécessaire pour faire l'office, ce que certainement l'on ne ferait point si c'était un chapelain.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : CHORON.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.

(1) Cet usage superstitieux est aussi relaté comme existant encore dans Vignolles, Marville, ce qui n'existe pas depuis 200 ans environ. L'auteur de l'*Histoire du duché de Valois* en fait aussi mention.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

TROISIÈME SÉANCE

—
Lundi 4 Mars 1889
—

Présidence de M. CHORON, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° Collection des Alchimistes grecs par M. Berthelot, 4° liv.

2° *Annuaire* de la Société de numismatique, 6° liv. année 1888.

3° *Bulletin* de l'Association Philotechnique, n° 2, fév. 1889.

4° *Bulletin* de la Société archéologique du Midi de la France, n° 2, 1888.

5° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 4° fasc., 1887-88.

6° *Bulletin* de la Société philomatique, t. 12, 87-88.

7° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, 3° liv., Octobre, Novembre et Décembre 1888.

8° *Bulletin* de la Société historique de Langres, n° 40, Janvier 1889.

9° *Bulletin* de la Société académique de Brest, t. 13, 1887-88.

10° Répertoire de la Société de statistique de Marseille, t. 41, 2° partie.

11° Procès-verbal de la Société malacologique, t. 17, 1888.

12° *Annales* de la même Société, t. 22, 1887.

13° Société belge de géographie, n° 4 et 5, 1888.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Président dépouille la correspondance et donne lecture notamment de :

1° Une lettre de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, relative à la réunion des Sociétés savantes qui se tiendra à Paris, le mardi de la Pentecôte. Trois membres de la Société pourront y assister ;

2° Un programme envoyé par le même ministère pour l'étude de l'habitat en France, c'est-à-dire des dispositions que présentent les bourgs, villages, hameaux et habitations isolées dans les diverses régions de la France.

Parmi les livres offerts et déposés, on signale un ouvrage intitulé *les Chatelains de Beauvais*, par M. de Caix de Saint-Aymour. Remerciements de cet envoi.

M. l'abbé Pécheur dépose :

1° Une lettre du docteur Missa, secrétaire perpétuel de la Société des sciences, arts et belles-lettres de

Soissons, lettre datée de 1817, concernant cette Société, la suspension de ses séances depuis 1814, et exprimant le désir de les continuer ; à cette lettre sont joints les statuts de cette Société et la liste de ses membres.

2° L'expédition d'une procuration datée de 1770, concernant l'abbaye de Saint-Paul de Soissons.

3° Un cahier manuscrit de M. Patté, ancien notaire à Soissons, contenant des renseignements pouvant servir à l'histoire de la ville.

4° Une lettre du même Patté, du 20 décembre 1828, annonçant l'envoi à M. Brayer du cahier précédent. Toutes ces pièces intéressantes seront déposées aux archives.

Le même membre communique une brochure de M. l'abbé Metais, sur Saint-Bienheure de Vendôme, qui confirme de tous points l'ouvrage de M. l'abbé Pécheur sur Saint-Béat, publié dans le 16^e volume des bulletins de notre Société.

M. Choron donne lecture de diverses pièces notamment d'un diplôme sur parchemin de licencié ès-droit accordé en 1778 à M. Adam de Verdonnes, et d'autres titres émanant du prévôt de la bazoche de Soissons. Ces pièces prouvent qu'avant la Révolution l'institution de la bazoche était établie en notre ville et fonctionnait régulièrement.

M. Vauvillé donne lecture d'un travail déjà communiqué à la séance du Congrès archéologique de France tenu à Soissons, en 1887, et concernant les fouilles faites dans l'enceinte de l'ancien camp de Pommiers :

NOTES

SUR LES FOUILLES ET LES OBJETS TROUVÉS

DANS L'ENCEINTE DITE DU CAMP DE POMMIERS

près Soissons, (Aisne).

PREMIÈRE PARTIE

Cette antique enceinte se trouve à 3,500 mètres au Nord-Ouest de Soissons, elle a 40 hectares de superficie.

Située sur la commune de Pommiers, et au-dessus du village de ce nom, elle comprend tout le plateau qui s'étend jusqu'au hameau du Villé, dépendant de la même commune.

L'altitude de ce plateau est environ de 80 mètres au-dessus de la vallée de l'Aisne, qu'il domine parfaitement.

Dès la plus haute antiquité, on a dû employer sa position stratégique. Il suffisait, en effet, pour rendre cette position redoutable, d'élever un retranchement vers le Nord, afin d'isoler cette partie du plateau central ; ce travail considérable a été exécuté au point A du plan, fig. 1, sur une longueur de 300 mètres.

Restait à rendre inabordable l'accès du plateau sur tous les autres points. A l'Ouest et au Sud, des retranchements établis aux points B, B, B, ont rempli ce but. Quant au côté Est, un escarpement formé par un groupe d'habitations C, C, C, creusées à pic dans le tuf (creuttes ou grottes du Villé), en rendait l'accès très difficile.

Trouvant en cet endroit un lieu de défense redoutable, des habitants y fixèrent leur séjour et s'y établirent. Ils élevèrent des retranchements pour se protéger, établirent des habitations et creusèrent des puits traversant l'énorme couche calcaire du plateau. Il existe un grand nombre de ces derniers dans l'enceinte, on en connaît seize dont trois en D furent

découverts en 1860 et 1861, en extrayant des pierres, sur 29 de distance ; d'autres sont indiqués en *d, d, d, d.*

A diverses époques, des fouilles furent entreprises sur le plateau du Camp de Pommiers.

Commencées en 1860, elles fournirent quelques monnaies et poteries gauloises, mais la première trouvaille importante est de 1875. Faite en E du plan, elle se composait d'environ cent monnaies en argent, dont cinq de la république romaine ; toutes les autres étaient gauloises. (Voir *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, volume de 1882, p. 88 et 89).

En 1882 seulement, les fouilles prirent un caractère suivi et continu. Commencées aux points F, F, F, F, sur des lignes droites indiquant probablement d'anciennes voies de communications, elles furent faites, en général à des places d'habitations et firent découvrir un grand nombre de poteries gauloises, environ quarante fibules en bronze et en fer, des objets et armes de mêmes métaux et un assez grand nombre de monnaies gauloises. Elles furent continuées en 1883 et 1884, au point G, sur une série d'habitations d'une longueur de 67 mètres, 2^m50 de largeur et 0^m70 de profondeur moyenne. Il se trouvait dans cette fouille une grande quantité d'ossements de divers animaux, surtout de porcs ou de sangliers, et parmi ces ossements, des fragments de poteries gauloises, trois fibules en bronze et deux cent soixante-treize monnaies de la même époque (*Revue Numismatique*, 1886, p. 198).

Les objets trouvés jusqu'en 1885, sur le plateau de Pommiers, sont nombreux ; ils consistent en silex taillés et polis, poteries, objets en os, fer ou bronze et en monnaies.

Silex.

Les silex recueillis se rapportent en général à l'époque de la pierre polie, et consistent en :

Percuteurs, nucléus, perçoirs, grattoirs, scies, couteaux, pointes diverses, flèches et haches polies.

Poteries.

Les poteries sont variées : on en trouve d'une grossièreté toute primitive et d'une grande finesse, les unes sont lisses, les autres ornées de dessins ; quant aux formes et aux dimensions, elles diffèrent beaucoup.

Parmi les poteries grossières figurent d'énormes fragments de poterie grisâtre dans laquelle on remarque beaucoup de fossiles : *nummulites*, *dentales*, *natices*, etc., etc.

De nombreux fragments d'amphores dont quelques-uns avec la marque du potier : AT CE CIE MI MM etc.

Un certain nombre de poteries sont analogues à celles trouvées au Mont-Bœuvray (Saône-et-Loire), exposées au Musée de Saint-Germain salle 13, vitrines 3, 9, 10 et 17, dont suit la désignation :

Vitrine 3. Bouteilles de terre, couleur jaunâtre avec anse et col fort court. — Pot jaunâtre à anse. — Grandes et petites assiettes de diverses nuances à fond plat. — Assiettes ou plats avec petit pied — Ecuelles de nuances et grandeurs variées. — Poterie grossière avec dessins imitant des marques d'ongles. — Vases de différentes formes, plusieurs sont à panse très forte. — Creusets d'émailleur.

Vitrine 9. Fragments de poteries très fines, de diverses nuances, semblables à celles portées sous les n^{os} 17,592 et 17,595, d'une grande finesse de dessin. — D'autres fragments, genre des n^{os} 17,957 et 17,959. Ces poteries représentent des guillochis, elles paraissent avoir été exécutées au tour et sont une preuve de l'habileté des potiers de cette époque (Poteries très grossières et très fines).

Vitrine 10. Cette vitrine renferme des fragments d'amphores de poterie rouge, dont il a déjà été question, avec marques de potiers identiques à celles qui ont été trouvées à Pommiers.

Vitrine 17. Passettes de diverses formes.

En outre des poteries ci-dessus décrites, on a trouvé

dans l'enceinte de Pommiers, quelques fragments de poterie romaine ; ces derniers sont très rares, tandis qu'au contraire, les autres sont en très grand nombre.

Objets en fer.

Des objets analogues à ceux du Camp de Pommiers ont été trouvés dans plusieurs oppidum :

Oppidum du Mont-Beuvray (Musée de Saint-Germain, salle 13, vitrine...) : Clefs de diverses formes. — Cou-teaux de diverses grandeurs. — Haches. — Talons d'étendards ou autres ? — Fragments de cercles de roues ? — Ronds de timon ? — Ciseaux à froid pour couper le fer ? — Disques troués. — Coins. — Pointes à base cylindrique. — Clous divers variant de 3 à 20 centimètres de longueur. — Anneaux divers. — Fausses mailles. — Cloas à œillets. — Clous à crochets. — Gaches. — Pelle d'émailleur — Fibules.

Oppidum de Saint-Pierre en Châtres (Oise). (Salle 13, vitrine 24) : Pointes de flèches coniques creuses. — Pointes de flèches avec une pointe de chaque bout. — Pointes de flèches forme feuille. — Clefs courbes de diverses longueurs. — Pincés à épiler. — Fibules en fer.

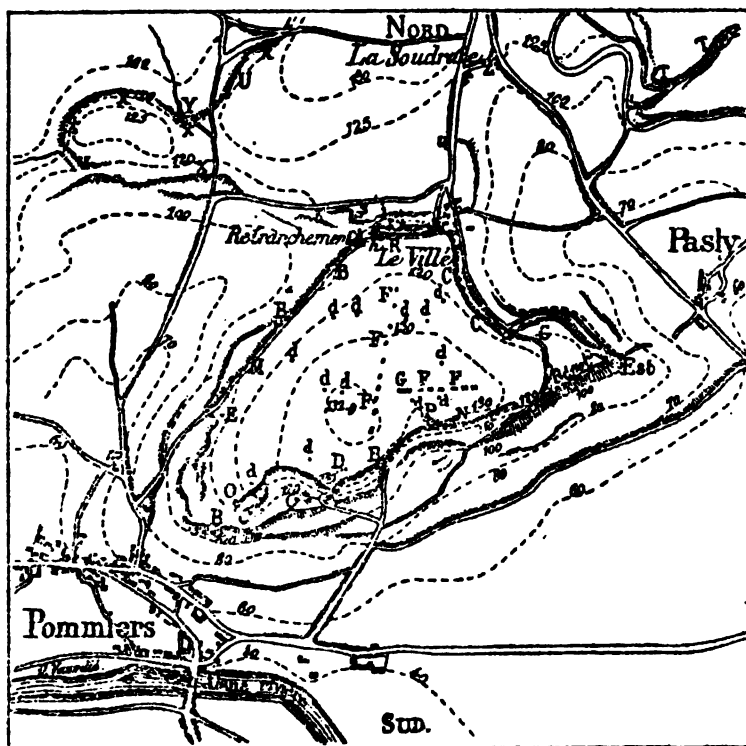
Oppidum de Boviolles (Meuse). (Même salle, vitrine 18) : Clous coniques, pour chaussures, avec croix à l'intérieur et quatre pointes pour les fixer. — Disques percés. — Hameçons. — Grandes clefs courbes.

Alesia (Alise Sainte-Reine, Côte-d'Or). (Vitrine 26) : Pointes de javelots à douille de 13 à 15 centimètres de longueur. — Bases ou talons d'étendards ? — Pointes de flèches coniques creuses. — Pointes de flèches forme feuille. — Clous de chaussures, coniques, avec croix et pointes à l'intérieur. — De larges têtes de clous discoïdes.

Légende de la fig. 1 (PLAN DE L'ENCEINTE DE POMMIERS).

- A. Retranchement principal au Nord.
- B,B,B,B. Retranchements secondaires à l'Ouest et au Sud.
- O,C,C. Creutes ou grottes du Villé à l'Est.
- c',c',c'. Groupes de grottes complètement effondrées au Sud de l'enceinte.
- D. Trois puits sur 29 mètres de distance.
- d,d,d,d.Treize autres puits sur divers points de l'enceinte.
- E. Endroit de la trouvaille de monnaies faites en 1875.
- F,F,F,F. Fouilles de 1882 et 1883, sur des lignes droites à la place d'habitations.
- G. Fouille de 1883-1884, ayant produit 273 monnaies gauloises, etc.
- H. Fouille du retranchement principal.
- I. 1^{re} fouille du fossé de retranchement.
- J. 2^e id.
- K. 3^e id.
- L. 4^e id.
- M. Fouille du retranchement secondaire.
- N. Fouilles de deux habitations gauloises creusées en partie dans la pierre dure.
- O. Fouille d'une autre habitation gauloise creusée dans la pierre.
- P. Fouille d'une butte dite du Moulin-à-Vent.
- Q. Fouille d'une autre butte supposée être une tombe.
- R. Fouille ayant constaté qu'il existe 1^m40 de sable descendu du retranchement comme en A.
- S. Endroit probable de la terrasse élevée par les romains (fouillé).
- T,T. Groupe Ouest des grottes de Pasly,
- U. Groupe de grottes effondrées sur la commune de Vauxrezis.
- V. Tranchée importante pour isoler le camp romain de la montagne du Sud-Ouest.
- X,X,X,X. Talus bien conservés paraissant avoir servi pour l'enceinte romaine.
- Y. Forte source dite de la Gouverne-Malade.
- Z. Source abondante de la Saudrée.
- u. Point probable où le fossé Sud-Est du camp romain allait se raccorder au retranchement du côté Est.

COMMUNE DE POMMIERS

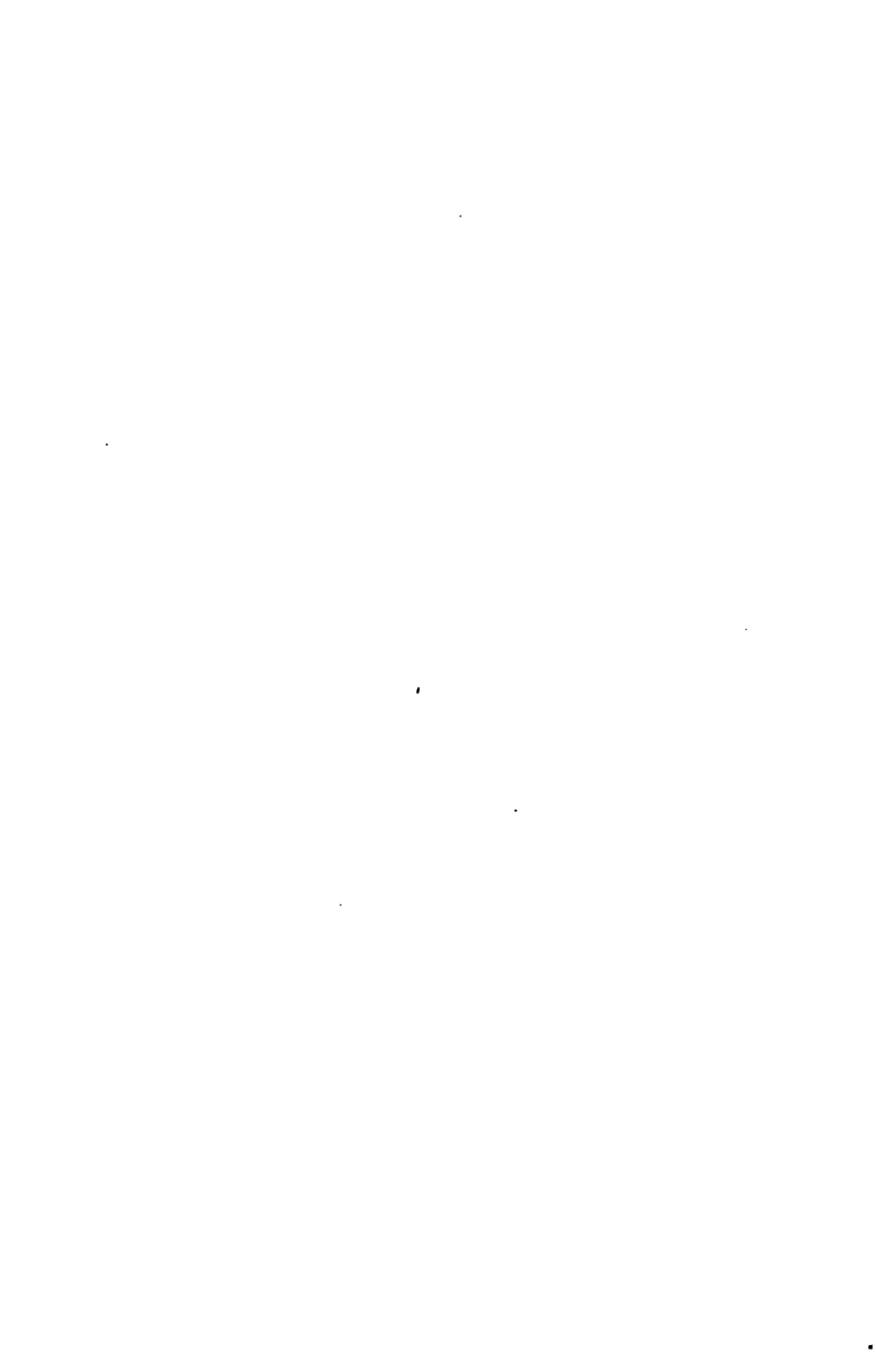


PLAN DES FOUILLES

DE L'ENCEINTE DE POMMIERS

à 1/20,000





Objets divers.

Des meules en pierre dure pour écraser le grain, de forme et diamètre variés :

1° Diamètre 36 centimètres sur la partie usée par le frottement, fig. 2 ; il existe une meule de même forme de 41 centimètres de diamètre ; ces meules sont en pierre dure du plateau de Pommiers avec empreintes de cérîtes et cardites ;

2° Meule gisante de 31 centimètres de diamètre sur la partie usée, et de 36 centimètres sur la partie inverse ; cette meule est aussi en pierre du pays, dite à grain sel, fig. 3 ;

3° Diamètre de 26 centimètres de la partie broyante et 24 centimètres pour l'autre, fig. 4 ; elle est aussi en pierre du pays.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4

Coupe au 1/10.

Des fibules en fer et en bronze de formes très variées de 4 à 11 centimètres de longueur.

Objets en fer à double tranchant, plats au milieu. — Bagues en bronze, dont une doublée en argent, ornée d'une pierre gravée. — Grains de colliers en terre cuite, bronze et pierres fines ; un certain nombre

sont émaillés. — Epingles en bronze et aiguilles en fer. — Styles en fer et en os. — Un grand nombre d'objets difficiles à déterminer.

Monnaies.

1° *Monnaies gauloises.* Les monnaies gauloises recueillies depuis 1858 dans l'enceinte de Pommiers peuvent être évaluées à 1,400 pièces environ ; 571 de ces monnaies, trouvées jusqu'en novembre 1885, ont été publiées dans le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, volume de 1882, p. 80 à 91, et dans la *Revue Numismatique*, 1886, p. 194 à 202.

2° *Monnaies romaines.* Quelques monnaies romaines ont aussi été trouvées et décrites dans les publications précitées.

Description des monnaies gauloises.

Massilia. Oboles de divers types.	AR.	4
Cavares. Arbrisseau et type confus.	BR.	1
Carnutes (1).	BR.	1
Veliocasse. Guerrier fuyant.	BR.	2
Parisii. Deux variétés	POT.	4
Senones ? Loups et chèvres dressés.	BR.	3
Tricasses ? Type aux trois poissons.	BR.	3
Catalauni. Guerrier marchant à droite.	POT.	4
— Femme accroupie de face tenant ses cheveux	POT.	1
Remi. Type de Janus au lion courant.	BR.	5
Bellovaci. Fleur à quatre pétales, grénétis autour	POT.	2
Ambiani. Divers types.	AR. et BR.	4
Nervii. Tête barbare.	BR.	2
<i>A reporter.</i>		<hr/> 35

(1) L'attribution de certaines peuplades indiquées laisse des doutes pour plusieurs.

	<i>Report.</i> . . .	35
Veromandui. Cheveux hérissés par touffes.	BR.	1
Morini. Cheval barbare disloqué, lisse sans type	BR.	1
Silvanecti. Rosace	POT.	2
Leuci. Sanglier à gauche, dessous fleuron.	POT.	3
Incertaines de l'Est.	POT. et BR.	8
Monnaies à la tête de Janus et au lion barbare	BR.	43
MASSA. Taureau cornupète.	BR.	1
VOLCAE-AREC. Femme debout avec palme.	BR.	1
TOGIRIX et DOCIRIX	AR.	6
KAÆT-EAOR et DVBNOREX-DUBNOCO.	AR.	19
VERGA et EPAD.	BR.	2
ABVDOS	BR.	1
TVRONOS-CANTORIX	BR.	1
CATAL et CAMBIL	BR.	2
TOVTOBOCIO-ATEPILOS	BR.	1
GALIAGIIS et analogues	BR.	4
ATEVLA-VLATOS	AR.	2
ROVECA. Divers types	BR.	6
ROVECA-ARCANTODAN	BR.	2
SOSO et EPENOS	BR.	2
ATISIOS-REMOS.	BR.	5
AOIIDIAC	BR.	1
VIRI.....	BR.	1
ANDOBRY-CARMANOS	BR.	2
HIRTIVS	BR.	1
ARDA	BR.	2
YLLYCCI	BR.	2
PIXTILOS. Divers types.	BR.	3
VIRIOIV	BR.	4
ATIP(ILVS)	AR.	1
GIAMILOS-SIINVI	BR.	2
NIREI-NVTINVS.	BR.	1
EVORNOS	BR.	1
Monnaies attribuées à Galba, chef des Sues- siones	BR	12

A reporter. . . . 183

	<i>Report.</i> . . .	183
DIVITIAC. Types divers.	BR.	9
ORICIRV. Nombreuses variétés dont 334 en BR., et 5 en.	AR.	339
Monnaies frustes, inédites et non décrites .		40
Total des monnaies recueillies en novembre 1885		571

De 1885 à ce jour, 156 autres monnaies gauloises provenant de trouvailles disséminées dans l'enceinte, ont été réunies pour en faire une nouvelle publication.

Parmi ces dernières monnaies il se trouve :

CRICIRV. Divers types, dont 61 en BR., et 1 en	AR.	62
Tête de Janus au lion barbare.	BR.	33
Galba ? (Suessionnes)	BR.	3
DIVITIAC	BR.	1
Monnaies diverses	BR. et AR.	57

Total des monnaies gauloises que j'ai recueillies à ce jour 727, non comprises toutes celles passées à divers amateurs.

On peut remarquer que sur ces 727 monnaies, 401 sont de CRICIRV, toutes trouvées disséminées, ce qui donne une proportion de plus de 55 p. % ; c'est pour ce motif que MM. Anatole de Barthélemy et Muret n'ont pas hésité à admettre que la monnaie de CRICIRV était celle d'un chef des Suessions.

Monnaies romaines. Cette époque n'est représentée que par un as, type de Janus, quelques monnaies de la république, 2 pièces d'Auguste et une de Victorin trouvée dans le fossé du retranchement principal, à 1^m30 de profondeur.



DEUXIÈME PARTIE

En raison des objets et des monnaies recueillis dans l'enceinte du Camp de Pommiers jusqu'à ce jour, tout permettait de supposer que l'on se trouvait en présence d'un centre important d'habitations antérieures à la conquête.

Restait à savoir si la fortification du plateau était de la même époque.

Pour résoudre cette question, M. le Ministre de l'Instruction publique, sur la demande de M. de La Noë, membre de l'ancienne Commission des Gaules, accorda une subvention pour faire les fouilles nécessaires.

La marche des travaux, arrêtée de concert avec M. de La Noë, fut exécutée dans l'ordre suivant.

- I. Coupe du retranchement principal.
 - II. Recherches dans le fossé du retranchement.
 - III. Coupe du retranchement secondaire.
 - IV. Fouilles d'habitations dans l'enceinte du camp.
 - V. Recherches sur divers points du plateau.
-



Fig. 5.
Coupe au 1/500.

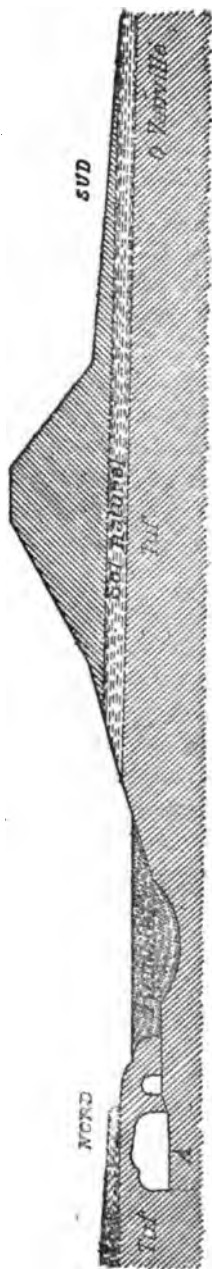


Fig. 6.
Coupe au 1/500.

I. Coupe du retranchement principal.

Une tranchée fut complètement ouverte dans le retranchement principal au point *h* du plan, fig. 1.

L'ouvrage a été formé en grande partie du rejet de terre et de tuf provenant du fossé.

La largeur est actuellement de 32 mètres, la hauteur de 5^m64 au-dessus de l'ancien sol, fig. 5 ; mais cette hauteur s'est fort abaissée, car au Sud en A se trouve une couche de sable de 4^m40, descendue du haut et qui s'étend jusqu'à 20 mètres de distance.

Six fragments de poterie gauloise étaient en B, deux débris de couteaux et une flèche en silex en C, à 1 mètre de profondeur et 40 centimètres plus bas, sur le sol primitif, des fragments de poterie grossière.

Le fossé en D, rempli de terre, n'a pas été fouillé pour en avoir la profondeur.

II. Fossé du retranchement.

Ce fossé, d'une longueur d'environ 300 mètres, était l'endroit offrant le plus d'intérêt pour fixer l'époque de formation de l'ouvrage.

Quatre fouilles successives y furent exécutées sur divers points.

1^{re} *Fouille*. Elle fut faite au point *i* du plan, fig. 1, en face la porte d'une grotte à peine visible sur la contrescarpe.

Le fossé est, en cet endroit, de plus de 17 mètres de largeur et d'une profondeur de 4^m72, dont 3^m93 creusés dans le tuf, fig. 6.

La hauteur du fond du fossé à la crête du retranchement est encore de 11^m62.

Le fossé était rempli de 3 mètres au milieu A, fig. 8. Le tuf y est conservé en pente régulière, tandis qu'il

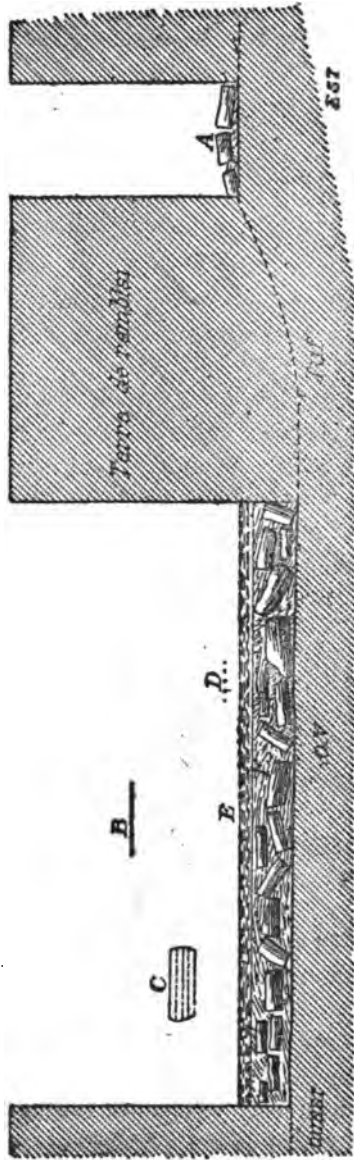


Fig. 8.
Coupe au 1/100.

a été creusé presque verticalement partout ailleurs sur une hauteur de 3 à 4 mètres au pied du retranchement.

Cette circonstance permet de supposer que l'on communiquait en cet endroit de l'enceinte avec le fond du fossé et avec les grottes, car le fossé était creusé de 75 centimètres plus profondément à 4 mètres à l'Ouest, fig. 8.

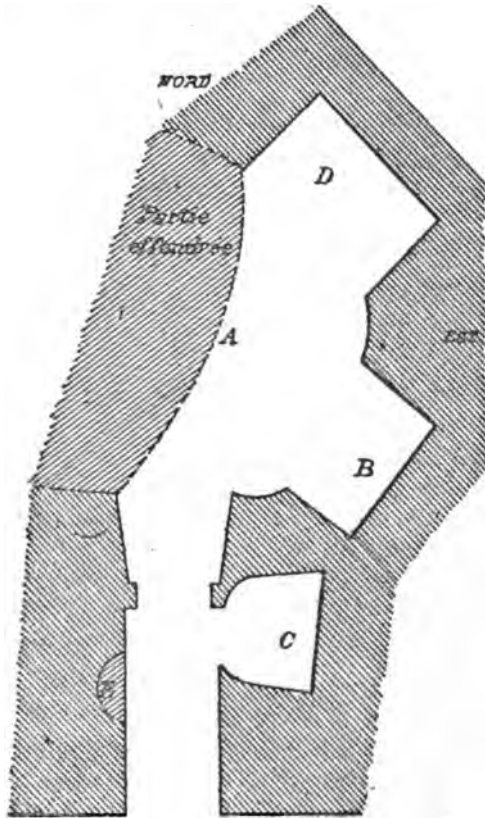
Des pierres, des débris de poteries gauloises, quelques clous, des ossements et deux fragments de couteaux en silex se trouvaient au fond et au milieu du fossé.

Grotte de la contrescarpe du fossé. Cette grotte qui était presque entièrement remplie de terre fut vidée dans toutes les parties assez solides pour ne pas craindre d'éboulement, A, fig. 6.

Elle a été habitée à deux époques bien distinctes, car il existe en B, fig. 7, une partie qui a été creusée bien après la partie primitive. Cette excavation, postérieure à la première habitation, est de 1^m90 de longueur, 1^m15 de largeur et 1^m90 de hauteur ; elle est creusée en plein cintre, contrairement aux autres, et elle se trouve surélevée de 35 centimètres au-dessus de l'ancien sol. Sept morceaux de poterie du moyen-âge se trouvaient dans cette partie B, dont le fond correspondait, comme niveau, à une couche très comprimée de marne sableuse rapportée avec intention pour rehausser le sol primitif. Il est à croire que le fossé était rempli en partie à cette époque et que les eaux de pluies eussent pu descendre dans la grotte, si le niveau n'en eût été rehaussé.

Objets trouvés. A l'entrée de la grotte, à 20 centimètres du fond, une hache en silex, à demi-polie, de 12 centimètres de longueur. Au fond, une pierre à aiguiser, cinq silex taillés, dont une pointe Moustérienne, trois fragments de lames, une flèche et des poteries grossières de l'époque gauloise.

Cette grotte a été creusée dans le tuf ou calcaire très tendre, facile à attaquer avec la hache en silex



Fossé du retranchement

Fig. 7.

Plan au 1/100.

ou même avec un pieu de bois ; des coups de hache sont encore visibles sur les parois.

Elle est en tous points analogue à celles des groupes importants du Villé C,C,C, de Pasly T,T, de Vauxrezis U du plan, fig. 1 (1).

Ces habitations ont toutes, en effet, un caractère particulier indiquant de la part des habitants mêmes mœurs et mêmes coutumes ; en y remarque principalement, dans les grottes bien conservées, comme caractères communs et distinctifs :

1° Entrée régulière et étroite. Encoches sur les parties latérales, permettant de fixer une forte pièce de bois derrière la porte.

2° Excavation voûtée près de la porte, C, fig. 7 ;

3° Chambre principale voûtée en ovale, A ;

4° Chambres ou alcôves, aussi voûtées en ovale, en nombre plus ou moins grand suivant l'importance de l'habitation, D ;

5° Encoches sur les parties latérales pour y déposer des objets, E ;

6° Aucune trace de cheminée.

2° *Fouille*. Elle fut faite au point J du plan, fig. 1, en face d'une grotte effondrée et au milieu du fossé, sur 8 mètres de longueur, 3 mètres de largeur et à 4 mètres de distance et à l'Ouest de la fouille précédente.

Les objets trouvés peuvent ainsi se répartir :

1° Fragments de poteries vernissées analogues aux vases ornés de côtes de relief, du Musée de Cluny, n^{os} 4,321 et 4,324 (indiqués XIV^e siècle). Point B, fig. 8. Profondeur de 1^m60 ;

2° Nombreux débris de poteries, provenant d'un foyer C, de 1 mètre de diamètre, analogues aux n^{os} 4,181 et 4,184, du même Musée (indiqués moyen âge). Profondeur 2^m10 à 2^m40 ;

3° Poteries rouges gallo-romaines en D. Profondeur 2^m80.

La terre, jusque-là de nuance régulière, indiquait qu'elle était arrivée graduellement, par suite du temps.

(1) Un autre groupe existait aussi en C',C',C', au Sud-Est de l'enceinte, mais toutes les grottes sont maintenant effondrées.

4° Clous en fer, dont quelques-uns de forte dimension. La terre est remplacée par du sable, en couche régulière E, provenant, selon toute probabilité, du retranchement (3^m à 3^m20).

5° Pierres de diverses dimensions avec parements, poteries gauloises, scories de fer, six fragments de silex taillés, ossements de chevaux, bœufs, moutons, chiens et sangliers.

Ces objets étaient disséminés au fond du fossé en F, à une profondeur de 3^m20 à 3^m75 dans une partie composée de terre noire très compacte, principalement sous les pierres.

3° Fouille. (en K du plan, fig. 1). Le fossé a été creusé en cet endroit presque verticalement de plus de 4 mètres dans le tuf, car il existe encore actuellement une hauteur de 2^m80 et l'effondrement des grottes voisines a fait baisser cette partie de plus de 1^m50.

4° Fouille. Faite au point L du plan, à 13 mètres du chemin du Villé et au milieu du fossé du retranchement, sur une longueur de 5^m70, une largeur de 1^m80 et 2^m60, A, A, fig. 9.

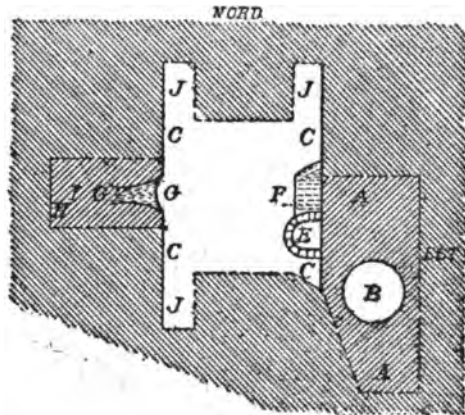


Fig. 9.

Plan au 1/200.

Poteries vernissées avec côtes en relief (genre de la 2^e fouille). Profondeur 1^m10.

Fragments de poteries rouges (gallo-romaines). Profondeur 1^m70.

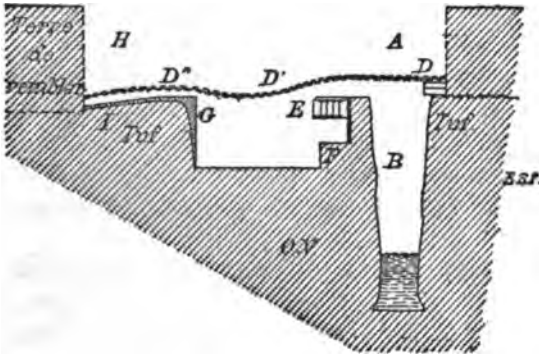


Fig. 10.

Coupe au 1/200.

La terre qui, jusqu'à 1^m80 était d'une nuance grise très régulière, était ensuite remplacée par une couche de 10 à 15 centimètres de tuf désagrégé, D, fig. 10 ; puis, jusqu'à 2^m30, profondeur à laquelle se trouve le tuf non attaqué, une terre noire avec poteries gauloises, ossements, silex taillés et un grand nombre de pierres avec parements.

Ces pierres, dont quelques-unes étaient dures, peuvent se rapporter aux trois dimensions suivantes :

1^o 0^m70 de longueur, 0^m60 de largeur, et 0^m22 à 0^m25 d'épaisseur.

2^o 0^m50 de longueur, 0^m35 de largeur, et 0^m18 d'épaisseur.

3^o 0^m35 de longueur, 0^m25 de largeur, et 0^m15 d'épaisseur.

Les pierres extraites de cette fouille sur une superficie

de 14 mètres fournirent un cube de 4 mètres, ou une épaisseur moyenne de 30 centimètres environ.

Au fond de la fouille se trouvait l'ouverture d'un puits, B, fig. 9 et 10.

Puits. Le puits fut vidé entièrement. Sa profondeur est de 5^m50 creusée dans le tuf, son diamètre de 1^m60 dans le haut, et 1 mètre dans le bas ; sa forme est généralement ronde, à parois très irrégulières, indiquant que son percement avait offert de grandes difficultés. Il pouvait y avoir environ 1^m50 d'eau.

Quatre morceaux de meules, des scories, clous et fragments de grossières poteries gauloises se trouvaient au fond.

Sur le côté Ouest du puits on avait enlevé et remplacé par des pierres le tuf qui, plus bas, semblait usé par le frottement. Une fouille fut dirigée de ce côté où le tuf était de 1^m30 en contre-bas.

Habitation. On se trouvait en présence d'une habitation, une partie de 4^m20 sur 4 mètres, fut dégagée complètement. Comme aux autres fouilles, on trouva d'abord des poteries vernissées à 1^m20. La terre, jusqu'à 1^m70 était uniformément grise, pouvant même faire supposer une terre vierge ; puis, sur une épaisseur de 30 centimètres, une couche de terre noire mélangée de cendres avec poteries gauloises, ossements de divers animaux, une demi-mâchoire humaine et une fibule en bronze.

Venait ensuite une couche, D', fig. 10, de 10 à 15 centimètres de tuf désagrégé, contenant des clous et formant une ligne courbe se relevant d'un côté sur la partie non fouillée, et, de l'autre, allant rejoindre la même couche déjà constatée en D. Au-dessous, à 2^m40 de profondeur, était un foyer E, d'un diamètre extérieur de 1^m20, il était formé de neuf pierres de 45 centimètres de longueur, dressées en formant 2/3 de cercle contre le tuf de l'habitation E, fig. 10.

Ces pierres étaient soigneusement mastiquées, intérieurement et extérieurement avec de la terre rouge, afin de consolider et de renvoyer la chaleur du foyer.

Sur l'une des pierres se trouvait, posé à plat, une plaque de fer très oxydée, avec des lignes de rivets.

L'intérieur du foyer était garni de cendres et de charbons de bois, dans le milieu était un crampon et une autre plaque de fer dressée verticalement, très oxydée comme la première et comme elle marquée de lignes de rivets.

Près du foyer était une monnaie gauloise en bronze :

Type de la tête de Janus avec lion barbare au revers, pièce très commune parmi celles trouvées dans l'enceinte. Dès lors, on pouvait avoir la largeur exacte de l'habitation qui, aux points C,C, fig. 9, était de 4^m20.

La terre très noire et compacte dans le fond, contenait beaucoup d'ossements, des débris de poteries gauloises, une gâche et un talon d'étendard en fer, des clous et une grande quantité de scories de fer, dont une avec l'empreinte d'un creuset.

Il y avait aussi cinq monnaies gauloises en bronze, dont trois de même type que la première ; les autres étaient trop oxydées pour être déterminées. Elles ont été trouvées aux profondeurs suivantes : 2^m40, 2^m80, 3^m10, 3^m30 et 3^m50.

Parmi les ossements, des fragments de mâchoires de jeunes chevaux, bœufs, moutons, chèvres, porcs et sangliers, chiens, renards et d'oiseaux.

Tous les objets ci-dessus désignés étaient mélangés à une terre provenant des débris et ordures accumulés dans l'habitation par suite d'un long séjour.

Quant à la couche inférieure, elle était formée de terre moins noire, mélangée de gravier, d'ossements brisés, de débris de poteries grossières et de scories de fer.

En face la porte K, fig. 9, on avait conservé une

banquette de tuf de 70 centimètres de largeur sur la même hauteur pour descendre dans l'habitation F, fig. 9 et 10 ; de l'autre côté de l'habitation au point G était une partie concave creusée dans le tuf.

Une fouille fut reprise en H sur 3 mètres de longueur, fig. 9 et 10, là comme ailleurs, on retrouva la couche D, D', D'', et au-dessous la même terre noire qu'en A. Le tuf mis à nu permit de constater que la partie GG, fig. 9, sur 1^m30 de longueur n'était autre chose qu'une excavation pratiquée, selon toute probabilité, dans le but de servir de cheminée ou pour établir un courant d'air dans l'habitation.

A partir de cet endroit, le tuf subissait une dépression en I nécessitée pour l'écoulement des eaux.

Pour essayer de déterminer la longueur de l'habitation, on fit des recherches aux points J, J, J, fig. 9, sur 1^m50 de longueur mais sans résultat. L'habitation mesurait donc 4^m20 de largeur sur plus de 7^m50 de longueur.

III. Coupe du retranchement secondaire.

Le retranchement B, B, du plan, fig. 1, ouvert au point M, l'un des endroits les moins élevés, prouva qu'il existe encore une épaisseur de 1^m50 de terre rapportée au-dessus de l'ancienne couche de terre végétale, et dans le bas il a été retiré une couche de plus de 70 centimètres de marne qui correspondait anciennement à celle existante sous les terres rapportées.

Ces constatations démontrent bien que c'est un travail de main d'homme qui a élevé ce retranchement en vue de la défense du plateau.

Un grand nombre de pierres se trouvaient dans le bas du talus de l'ouvrage, elles semblaient avoir été rangées de manière à former un mur de revêtement.

IV. Fouilles d'habitations dans l'enceinte.

Au point N du plan fig. 1, était un endroit où la terre était très noire et couverte de débris de poteries et d'ossements.

On y fit une fouille sur une longueur de 7 mètres, une largeur de 4 mètres d'un bout et 6^m30 de l'autre.

Deux habitations y furent découvertes en A et B, fig. 11.

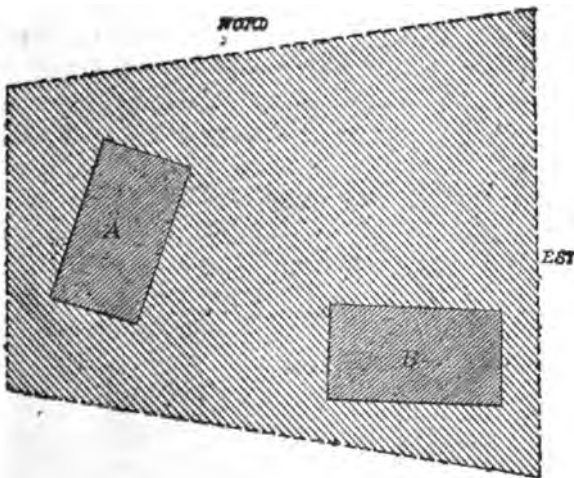


Fig. 11.
Plan au 1/100.

L'habitation A, a une longueur de 2^m20, une largeur de 1^m20 et une profondeur de 1^m20, dont 60 centimètres creusés dans la pierre dure. Elle était remplie de terre noire, cendre, charbons de bois et d'ossements.

Objets trouvés. Poteries gauloises, deux lames de fer très oxydées, une épingle et des clous de fer.

L'habitation B, d'une profondeur de 75 centimètres était creusée dans la pierre dure sur 2^m30 de longueur, 1^m30 de largeur et 35 centimètres de profondeur.

Comme la première, elle était remplie de terre noire et de cendres contenant des clous et un style en fer, des poteries gauloises et des ossements.

Parmi les ossements des deux habitations, quatorze mâchoires de bœufs, des têtes ou parties de mâchoires de jeunes chevaux, sangliers, chiens, moutons et chèvres.

D'autres places de terre noire furent fouillées et une habitation creusée dans la pierre, comme les précédentes, fut découverte en O du plan, fig. 1.

Elle était d'une profondeur de 1^m10 d'un bout, et de 1^m30 de l'autre, différence occasionnée par la pente actuelle du sol ; 80 centimètres étaient creusés dans la pierre, fig. 12, 13 et 14. La largeur était au fond de

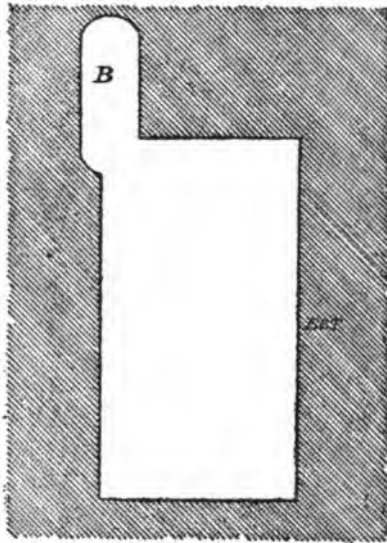


Fig. 12.

Plan au 1/50, au niveau de la pierre.

1^m15 au Nord, et 1^m20 au Sud, et de 1^m25 et 1^m30 au

haut de la pierre ; la longueur de 2^m20 au fond, et 2^m40 à 80 centimètres de hauteur.

Une cheminée B, fig. 12 et 13, creusée en partie dans la pierre est très visible, elle va se perdre à près d'un mètre de l'habitation.

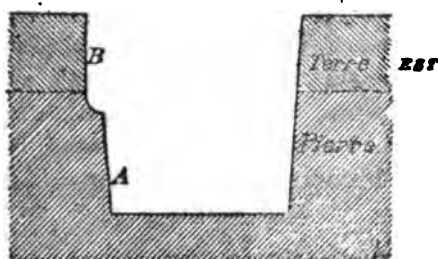


Fig. 13.
Coupe au Nord, au 1/50.

Objets trouvés. En A, dans les cendres, soixante-quatre clous, un fragment de fibule et une pointe de

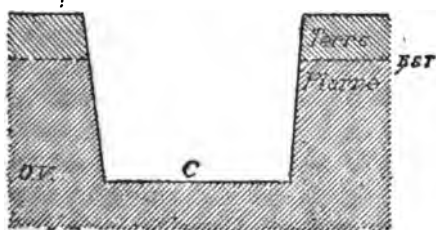


Fig. 14.
Coupe au Sud, au 1/50.

flèche conique, le tout en fer et en mauvais état par suite d'oxydation.

En C, dans une terre très noire et compacte, un galet polissoir, des fragments de poteries gauloises ; des ossements de chevaux, bœufs, moutons, chèvres

sangliers et porcs, cerfs et renards, le tout généralement brisé.

Il est bon de remarquer que les trois petites habitations, dont il vient d'être question, se trouvent sur le bord des pentes escarpées, au Sud de l'enceinte, où la pierre affleure presque le sol. Ce fait a été un obstacle pour l'établissement de ces habitations qui sont très petites par ce motif. Celles du milieu du plateau, où la couche de terre est beaucoup plus forte, sont de plus grandes dimensions, n'ayant pas eu l'obstacle de la pierre pour les creuser ; mais ceci rend la détermination de ces dernières beaucoup plus difficile à faire, n'ayant pas de repères certains pour en fixer les dimensions.

V. Fouilles diverses.

Au point P du plan, fig. 1, existe une butte dite du Moulin-à-Vent, où on ouvrit une tranchée de 15 mètres de longueur sur un mètre de largeur. Cette butte présentait l'aspect d'une tombelle, mais la fouille terminée il fut évident que cette prévision était fautive.

Une autre butte, d'un diamètre de 21^m50 sur 5 de hauteur, existe au point Q du plan. Comme la première, elle fut fouillée, mais, arrivé au fond, un obstacle inattendu, consistant en une énorme pierre de 2^m30 sur 1^m90 se présenta et la fouille resta inachevée.

Comme on l'a vu précédemment, une couche de sable de 1^m40 s'étend jusqu'à 20 mètres au Sud du retranchement. Une nouvelle fouille fut faite au point R du plan, pour constater si cette couche de sable, ou terre descendue de l'ouvrage, s'étend sur toute la longueur du retranchement. En cet endroit comme au point A, la couche est aussi importante, c'est-à-dire, de 1^m40, et s'étend à une aussi grande distance.

CONCLUSIONS

1° *Le plateau de Pommiers a été soumis à une occupation gauloise.*

Aucun indice sérieux ne fait supposer une occupation romaine, tandis que les traces d'occupation gauloise y sont nombreuses et ne permettent pas de mettre en doute la présence de ces derniers, tout y est gaulois ; on n'y a trouvé rien ou presque rien de romain.

2° *L'occupation gauloise n'est pas de passage, elle est sédentaire.*

Les nombreux et importants ouvrages de défenses, les habitations établies sur tous les points du plateau, les traces de long séjour dans ces mêmes habitations, le percement de puits profonds et nombreux, telle n'est pas l'œuvre d'une occupation temporaire.

3° *Les habitants de l'enceinte, tout en ayant des mœurs grossières, possédaient certaines connaissances artistiques.*

On ne saurait se faire qu'une image bien incomplète de la malpropreté qui régnait dans leurs habitations, car ils y laissaient tous les produits d'ordures ménagères comme on l'a constaté dans toutes les habitations fouillées. Ils possédaient cependant un réel talent pour la fabrication de leurs monnaies ainsi que pour l'ornementation de certaines poteries, remarquables par la finesse du dessin et la régularité des traits ; mais c'est surtout sur les fibules, bagues et autres objets d'agrément que se manifeste tout le talent dont ils étaient capables.

L'émaillage ne leur était pas inconnu, certains grains de colliers en font foi.

4° Le retranchement principal est un ouvrage gaulois, sinon antérieur.

Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter aux objets trouvés dans le fond du fossé, qui sont tous gaulois et même antérieurs (silex taillés).

L'habitation du fossé, contemporaine sinon postérieure à la fortification, était en tous points analogue à celle du plateau : disposition de l'habitation, poteries, fibules, monnaies, ossements, tout est identique. Les traces de malpropreté y existent aussi des deux côtés, car on y voit des débris et ossements d'animaux ayant servi à l'alimentation, des cendres, du charbon, etc.

5° Le retranchement est de même époque que les grottes.

La présence dans la contrescarpe du fossé, de grottes identiques à celles du Villé et de Pasly peut permettre de faire remonter la formation du retranchement et des grottes à l'époque de la pierre polie. Les coups de haches en silex visibles sur les parois de la grotte vidée, une hache et les silex taillés trouvés dans cette même habitation et dans le fond du fossé sont en faveur de cette opinion.

6° Le plateau a cessé d'être occupé ou tout au moins a été peu habité après la conquête romaine.

Les quelques monnaies consulaires recueillies dans l'enceinte indiquent l'époque de la conquête ; quant à l'époque postérieure, elle n'est représentée que par deux monnaies d'Auguste et une de Victorin, trouvées dans le fossé, à 1^m30 de profondeur.

7° *Le retranchement a subi un véritable démantèlement après la conquête romaine.*

Les vainqueurs devaient, par mesure de précaution, ôter aux vaincus tous moyens de rébellion et de défense, aussi détruisirent-ils le mur d'escarpe du retranchement afin de le rendre impropre à la défense. Les pierres se trouvaient en A et F, fig. 8. La couche de sable E, fig. 8, et D, D', D'', fig. 10, provient aussi du retranchement.

8° *Le fossé du retranchement a été habité au moins à trois époques bien distinctes.*

Les grottes de la contrescarpe offraient un abri sûr et commode, aussi continua-t-on à les employer comme lieu d'habitation jusqu'au XIV^e siècle.

Trois époques s'y font remarquer :

I. *Époque du moyen âge.* Le XIV^e siècle est représenté par les poteries vernissées avec côtes en relief, le commencement du moyen âge par les poteries non vernissées.

II. *Époque gallo-romaine.* Fragments de poteries rouges.

III. *Époque gauloise.* Le fond du fossé du retranchement, en face les grottes, était revêtu d'une couche de terre noire très compacte, contenant un grand nombre de débris de poteries gauloises, indice certain d'une occupation prolongée. Les mêmes poteries se trouvaient dans le fond de la grotte vidée.

De tout ce qui précède, on peut déduire que l'occupation de l'enceinte est uniquement gauloise, que l'*oppidum* connu sous le nom de Camp de Pommiers est

l'une des douze places fortes des Suessions dont César fait mention dans ses Commentaires.

Et, si nous nous reportons à ces mêmes Commentaires, nous y voyons que le conquérant des Gaules fut arrêté par l'*oppidum de Noviodunum* ; la largeur du fossé et la hauteur des murailles furent pour lui des obstacles qui rendirent la place inexpugnable sans préparatifs de défense.

De toute la contrée, l'*oppidum* de Pommiers est le seul qui puisse se rapporter à la description faite par César de la capitale des Suessions, on peut donc considérer comme certain, que là se trouve bien *Noviodunum*.

APPENDICE

Le camp romain a très probablement été établi au Nord et au Nord-Ouest de l'enceinte gauloise.

Un examen attentif des lieux et une fouille faite au point S du plan, fig. 1, permettent de supposer que :

1° S serait l'endroit où les Romains ont élevé la terrasse pour établir les tours dont il est question dans les Commentaires de César. Une fouille faite sur ce point a permis de constater que là se trouve une élévation faite de main d'homme, quoiqu'elle soit fort abaissée depuis l'époque de la conquête.

Ce point était admirablement choisi pour faciliter les approches de l'*oppidum* vers la partie comprise entre A et h du plan. En effet, cet endroit était de beaucoup le point le plus faible de toute l'enceinte gauloise, il ne devait comprendre qu'un talus ou mur de moyenne hauteur sur lequel les défenseurs devaient être à découvert par le manque de rempart en cet endroit.

Il est curieux de constater que ce lieu porte, d'après le cadastre, le nom de l'Assaut, quoique il n'y ait pas eu d'assaut par les Romains.

A quelle époque doit-on faire remonter l'origine de ce lieu-dit ? Remonte-t-il par tradition à l'époque de la conquête ?

2° Au point V du plan se trouve une importante tranchée paraissant avoir été faite en vue d'isoler le camp romain de la partie de la montagne se trouvant au Sud-Ouest.

3° Il existe encore beaucoup de talus ou retranchements bien conservés, quelques-uns sont indiqués en X, X, X, X du plan ; faut-il voir là les restes des fortifications de l'enceinte du camp romain dont parle César ? C'est ce que des fouilles ultérieures pourront décider.

Ces talus se voient presque partout au Nord et à l'Ouest et en partie à l'Est et au Sud. La partie Est de ce dernier côté, dont les retranchements devaient être établis presque parallèlement à ceux du Nord de l'enceinte gauloise, par le fait qu'elle se trouve au milieu de terres cultivées, n'a laissé aucune trace, ce qui fait que le fossé a pu être rempli entièrement pour ne pas gêner la culture.

Le fossé romain de ce côté Sud-Est devait très probablement se terminer vers le point U du plan en venant de la direction de S.

La contenance totale comprise entre le fossé Nord de l'enceinte gauloise et les retranchements Est, Nord, Ouest et partie du Sud-Ouest du camp romain est de 51 hectares 47 ares.

Si, de cette superficie, on retranche 4 hectares 50 ares, pour la partie ayant dû exister entre le fossé du camp romain et celui de l'*oppidum*, il reste environ 47 hectares qui auraient pu être occupés par l'armée romaine.

Cette superficie correspond à peu près à celle bien constatée du camp de Mauchamps, près de Berry-aubac, occupé quelques jours avant par César. Ce dernier était d'environ 43 hectares pour le grand camp, plus le *castellum* où était Q. Titurius Sabinus avec six cohortes pour garder le passage de l'Aisne.

Le camp romain de Pommiers était admirablement situé pour faire le siège de *Noviodunum*. Il était pourvu de deux sources abondantes : l'une en Y, dite de la Gouverne Malade, l'autre en Z, dite de la Saudrée.

On accédait aussi facilement à cette position par divers chemins venant de la vallée, dans diverses directions, par des pentes en cotoyant pour arriver à l'enceinte. Ces divers chemins aboutissaient tous à *Noviodunum*.

Un membre discute les conclusions précédentes :

De ce que l'on a trouvé au camp de Pommiers des pièces gauloises en quantité, des armes, des silex taillés et polis, des puits, etc., il n'en résulte pas nécessairement que ce soit là un oppide et surtout que cet oppide soit l'ancien *Noviodunum* de César.

Il faudrait d'autres preuves plus convaincantes.

M. Frédéric Moreau a trouvé à Caranda et dans ses autres fouilles, bien plus d'objets encore qu'à Pommiers ; il n'en tire pas des conséquences aussi hardies.

Constater les découvertes faites, c'est bien, — mais tirer de ces découvertes des conclusions qui détruisent, sans autre discussion, sans examen, sans preuve sérieuse, une tradition admise, cela nous paraît inadmissible.

Les romains n'ont pas changé l'emplacement des capitales gauloises ; ils les ont reconstruites, là où elles étaient ; ils ont remplacé les huttes par des maisons, des palais, des monuments ; ils ont aligné les rues, mais les cités celtiques n'ont pas bougé.

Il est hors de doute que si Noviodunum avait été au Camp de Pommiers, c'est là qu'ils auraient établi leur gouvernement, là qu'ils auraient construit le château d'Albatre ; c'est là enfin que Soissons serait resté. Ils n'avaient aucune raison pour transporter la ville à une lieue de distance.

Nous n'examinerons pas la question de savoir si ce Camp avait l'étendue nécessaire pour contenir la cité, ce qui est douteux.

Ce n'est pas tout. Dans les principaux centres de population gauloise se trouvait une place publique, un forum, où se tenaient les assemblées de la nation ; cette place était ornée d'un de ces énormes monolithes de grès, sur lesquels se posaient le chef, le roi si l'on veut et les principaux personnages de sa suite, dans les réunions populaires.

Or, à Soissons, jusqu'au siècle dernier, sur la place, devant le château des Comtes, aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville, d'après tous les historiens locaux, on voyait ce grès druidique. Il était énorme et avait la forme d'une table, disent Cabaret et Rousseau-Desfontaines.

Ce grès n'a été arraché que lors de la construction du palais de l'Intendance, en 1772. Il fut brisé vers 1789 et son volume était tel que l'on en fit 400 pavés.

Voilà un témoin qui prouve que Soissons remonte bien à l'époque gauloise.

La demeure du chef devait être tout proche. Le château des Comtes a été édifié sur l'endroit même, de cette habitation. Les places n'ont pas varié. L'Hotel-de-Ville a remplacé le château des Comtes, comme celui ci avait remplacé la résidence de Divitiac et de Galba. Leroux annonce qu'en 1772, en dehors des fondations du château des Comtes, on découvrit en partie celles du château romain qui l'avait précédé mais que, trop dures pour être arrachées, on les avait laissées et enfouies sous le pavé de la cour.

Les romains n'ont pas touché au grès gaulois. Ils l'ont

respecté parce que le peuple le regardait avec une vénération superstitieuse et il a existé là pendant plus de vingt siècles.

On pourrait encore combattre cette théorie nouvelle qui veut faire de Pommiers le Noviodunum antique, par César lui-même et par tous les auteurs qui ont étudié à fonds la question et qui ne sont pas même cités dans l'article ci-dessus.

Il semble, en effet, que pour faire admettre une idée neuve sur un point déjà ancien et soumis depuis longtemps à une discussion sérieuse, il faudrait d'abord discuter les travaux de tous ceux qui ont traité le même sujet, depuis les commentaires de César jusqu'à nos jours (1).

Il faudrait non seulement les connaître mais les étudier, les combattre par des arguments péremptoires, par des faits probants, et non par de simples suppositions que ne justifient pas les découvertes produites.

(1) Voici la liste, encore incomplète, de ceux qui ont traité la question :

- Commentaires de César (de bello Gallico) et ses traducteurs.
D'Ablancourt, commentaires de César. Paris 1650.
Bertier, id. id. 1825.
De Toulangeon, id. id. 1813.
Artaud, id. id. 1832.
Cellarius, notitia orbis antiqui, Leipzig 1701.
Dom Grenier, introduction à l'histoire de la Picardie.
Lebeuf, dissertation, (il place Noviodunum à Noyant.)
Dissertation sur Noviodunum. (Journal de Verdun 1773).
Martin Marville, recherche sur Noviodunum. Amiens 1863.
De Grattier, essai sur l'emplacement de Noviodunum. 1861.
Abbé Poquet, id. (Bulletin de
la Société archéologique de Soissons) 1847.
Peigné-Delacour, recherches sur la position de Noviodunum, 1856.
id. nouvelles recherches (ce serait Noyon, suivant lui).
Clouet, réponse à M. Peigné. 1856.
Moët de la Forte-Maison, histoire de Noyon, 1845.
L. Paris, examen critique des recherches sur Noviodunum de M.
Peigné (Cabinet historique VI, 186.)
Napoléon III, histoire de César.
De Saulcy, id.
Abbé Pécheur, annales du diocèse de Soissons, 1^{er} volume.
Les Historiens généraux : Henri Martin.
Duruy, histoire des Romains.
De tous ces auteurs pas un ne conclut pour Pommiers.

Nous n'avons pas l'intention de refuter aujourd'hui la conclusion de M. Vauvillé, cela nous entrainerait trop loin, et de plus nous voulons réserver ce soin à de plus habiles, qui, pensons-nous, le feront victorieusement. Il nous suffit, pour l'instant, de ne pas laisser passer sans protestation l'opinion émise plus haut, qui nous parait inadmissible faute de preuves suffisantes, et de n'en accepter la responsabilité en aucune manière.

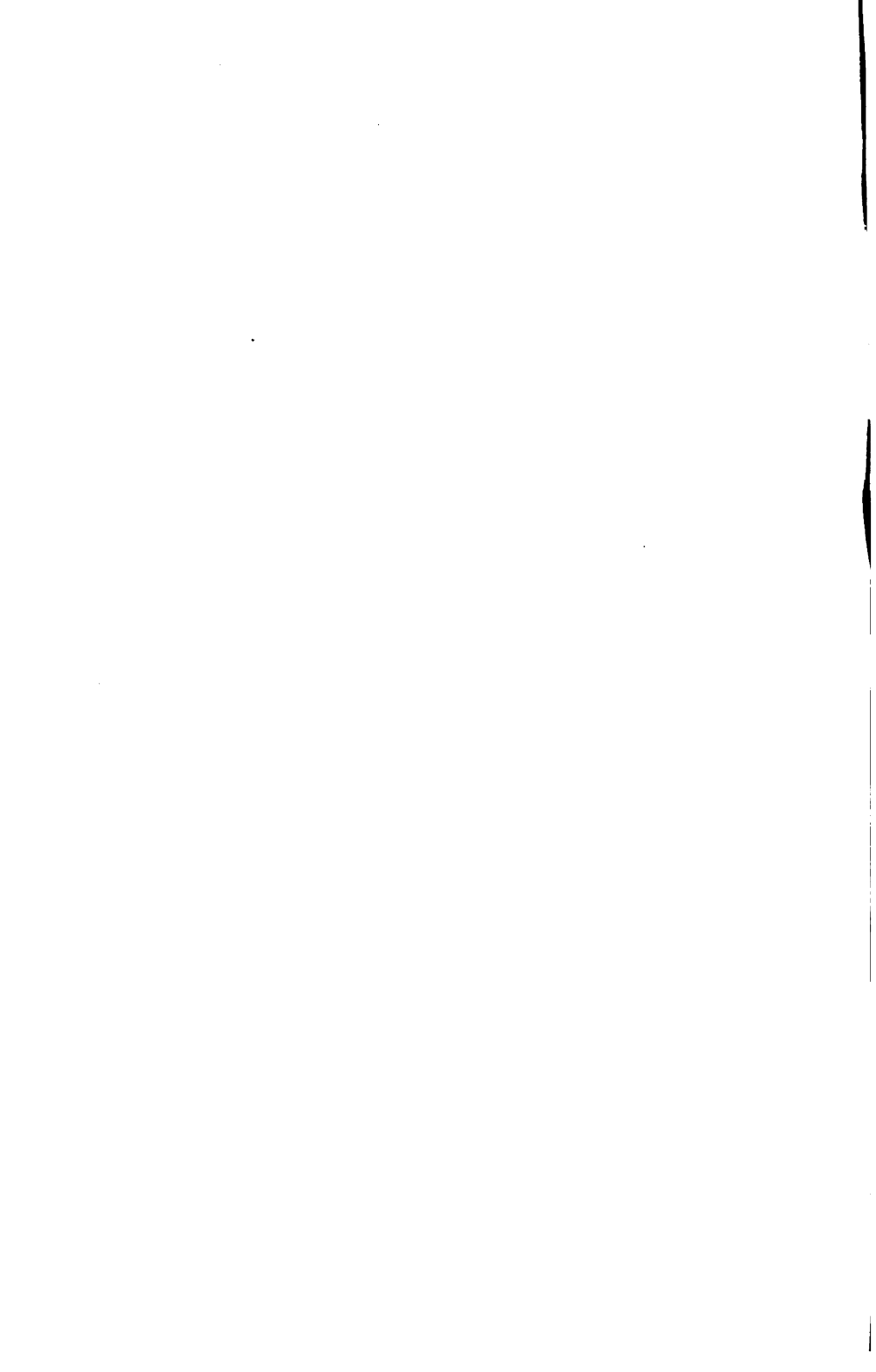
Déjà lors de la lecture de l'article de M. Vauvillé au Congrès de Soissons, deux protestations avaient été faites séance tenante, par M. Choron, président de la Société archéologique de Soissons et par M. Barbey, président de celle de Château-Thierry.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : CHORON.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.





BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

QUATRIÈME SÉANCE

—
Lundi 1^{er} Avril 1889
—

Présidence de M. CHORON, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1^o *Annuaire* des bibliothèques et des archives pour 1889.

2^o *Bulletin* de l'Académie du Var, t. 14, 1888.

3^o Société archéologique de Bordeaux, t. 12, 3^e fasc. 1887.

4^o *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie, t. 16, 1886 à 88.

5° *Bulletin et Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. 8, 1887.

6° *Société linnéenne du Nord de la France*, t. 9, numéros 187-210.

7° *Bulletin de l'association Philotechnique*, n° 3, Mars 1889.

8° *Mémoires de la Société d'agriculture d'Orléans*, t. 28, n° 1 à 4, 1888.

9° *Bulletin de la Société académique de Chauny*, t. 2, 1888.

10° *Revue des travaux scientifiques*, n° 8 et 9, t. 8, 1888.

11° *Bulletin de la Société de Compiègne*, t. 7, 1888.

12° *Revue des études Grecques*, t. 1, n° 4, Octobre, Décembre 1888.

13° *Souvenirs du 2° centenaire de la fondation de l'Académie d'Angers*.

14° *Journal des Savants*, Janvier, Février 1889.

CORRESPONDANCE

M. le Président annonce qu'il a reçu une lettre du ministère de l'instruction publique, accusant réception de l'envoi fait des huit derniers volumes du *Bulletin de la Société* pour figurer à l'Exposition du Centenaire de 1789.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. l'abbé Pécheur dépose, pour les archives de la Société diverses pièces manuscrites, savoir :

1° Un manuscrit intitulé, *Supplément des Notes historiques* de M. Patté,

2^o Une préface écrite par M. Brayer-Wilhème, sur une histoire de Soissons qu'il se proposait de faire.

M. Plateau offre l'original sur parchemin signé par Henri IV, le 14 septembre 1609 d'une ordonnance contenant confirmation des privilèges et exemption d'impôts accordés aux habitants de notre ville :

**Confirmation par le Roy Henry IV
à la ville de Soissons, 14 septembre 1609**

Henry par la grâce de Dieu, Roy de France et de Nauarre, à nos amez et feauz conseillers, les gens de nos comptes court des aydes à Paris, trésoriers généraux de France, esleuz et contributions de nos aydes et tailles à Soissons et à tous nos amez juges et officiers qu'il appartiendra chacun en droict soy salut. Les feuz roys nos prédécesseurs ayant tousiours recogneu la ville de Soissons l'une des principales et plus capables pour arrester l'ennemy du côté de la Picardie, et l'humble affection des bourgeois et habitants d'icelle à se maintenir au devoir de bons et fidèles subiectz, les auaient de tout temps exemptés et affranchis, entr'autres choses du paiement et contributions de toutes tailles, aydes et subsides, ce que nous leur auions continué et confirmé depuis notre avènement à cette couronne, mesme par nos lettres patentes du dernier janvier IIII^{te} XVI. dont le temps porté par icelles

estant expiré et voullant leur continuer les mêmes grâces, faveurs et liberalitez, pour leur donner moyen et accroistre la volonté de se maintenir en notre obéissance, Nous auons pour ces considérations et en faveur de la supplication et requête qui nous en a été faite par notre très cher et très amé cousin le duc de Mayenne ; de notre grâce speciale, plaine puissance et autorité royale, continué et prolongé, continuons et prolongeons pour le temps de..... ans entiers et consécutifs à commencer du jour et datte des présentes, l'exemption et affranchissement que nous leur auons cy devant accordés par nos lettres patentes du dernier janvier IIII^{xx} seize en suite de celles qu'ils auaient auparavant obtenues des feuz Roys, nos prédécesseurs, cy attachées soubz notre contre-scel, de la somme de dix sept cent quatre-vingt dix sept livres tournois que lad. ville a accoustumé de porter par an et à laquelle elle pourrait être cottisée pendant le susdit temps pour sa part du principal de la taille à raison de quatre millions de livres par an, et outre l'affranchissement du fait et contribution de nos tailles et créance d'icelles équivalent solde de cinquante mil hommes de pieds. empruntz, aydes, huictiesme, vingtiesme et tous aucuns subsides et impositions quelconques mis ou à mettre, fors et excepté du taillon de notre gendarmerie sans que durant lesd..... années lesd. bourgeois et habitants de Soissons puissent être cottisés ni contrainctz pour aucune chose, pour nosd. tailles, aydes, subsides et impositions, en quelque manière que ce soit et des sommes auxquelles durant led. temps, elles pourront monter ensemble pour le temps qu'ils ont jouy desd. exemptions, depuis l'expiration de celui porté par nos dites lettres patentes. Leur auons fait et faisons don par ces présentes signées de notre main, par lesquelles vous mandons et très expressément enjoignons que de nos présentes grâces,

exemptions, affranchissement, dons octroyés et contenus cy-dessus, vous faictiez et laissiez jouir plainement et paisiblement lesd. bourgeois et habitants de notre dite ville de Soissons ainsy qu'ilz ont fait cidevant. Les faisant par nos receueurs généraux ou particuliers, fermiers ou autres à qui ce pourra touscher, tenir quietes et dechargés de lad. somme de XVII^e IIII^{xx} XVI livres tournois chacun an pour le principal de la taille et de tout ce à quoy peuvent ou pourront monter cy après lesd. cottisations à nosd. tailles, créance équivalant solde de cinquante milhommes, aides et subsides, excepté seulement led. taillon. Cessants et faisant cesser tous empeschemens au contraire, et contraignant à ce faire, souffrir et obeyr tous ceux qu'il appartiendra par toutes voies raisonnables, nonobstant oppositions et appellations quelconques, et rapportant le vidimus des présentes deument collationnées avec la recognoissance desd. bourgeois, qu'ils jouissent de l'effet des présentes. Nous vouldons nosdits receueurs comptables et autres qu'il appartiendra estre quietes et déchargés de la susdite somme et autres à quoy pourront monter lesd. cottisations et qu'elles soient à cette fin passées et allouées en la despense de leurs comptes et rabattue de leur recepte, par vous gens de nosdits comptes, auxquels mandons ainsy ce faire sans difficulté, nonobstant que lesd. sommes ne soient cy par avant spécifiées et que par nos commissions expédiées ou à expédier pour l'imposition de nos tailles, soit mandé d'y comprendre tous exemps privilèges ou non privilèges, au quoy nous vouldons lesd. habitants estre compris ni estendus, ains les en auons de notre puissance et autorité royalle exceptés et exceptons toutes ordonnances, mandement, desfence et lettres à ce contraire, auxquelles et aux dérogoires des dérogoires y contenus, nous auons dérogé et dérogeons, car tel est notre bon plaisir.

Donné à Paris le quatorsiesme jour de septembre
l'an de grâce, mil six cent neuf et de notre règne le
vingt uniesme.

HENRY.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : CHORON,

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

CINQUIÈME SÉANCE

Lundi 6 Mai 1889

Présidence de M. CHORON, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° Envoi de l'Université royale de Norvège comprenant :

Daae : Lauremberg ;

Dietrichson : Autinoos ;

Drachmann : 4 traités ;

Agricolæ apophthegmatæ.

2° *Mémoires* de la Société d'Anthropologie, 2^e série,
t. 4, 1^{re} fasc.

3° *Bulletin* de la même Société, t. 11, 3° série, 4° fasc., Juillet et Décembre 1888.

4° *Bulletin* archéologique du comité des travaux historiques, 1888, n° 3.

5° *Revue* de la Société des études historiques, suite de l'investigateur, 4° série, t. 6, 54° année, 1888.

6° *Répertoire* de la Société de statistique de Marseille, t. 41, 3° partie, 1888.

7° *Bulletin* de l'Association philotechnique, 10° année, Avril 1889.

8° *Académie* d'Hippone, 34° fasc.

9° *Annales* de la Société archéologique de Nivelles, t. 3, 4° liv.

10° *Romania*, t. 18, Janvier 1889.

11° *Mémoires* de la Société de biologie, t. 5, 8° série, 1888.

12° *Mémoires* de la Société archéologique de l'Orléanais, t. 22, 1889.

13° *Bulletin* de la Société des antiquaires de la Morinie, 38° année, 149° liv., Janvier à Mars 1889.

14° *Bulletin* de l'histoire de Paris et de l'Île de France, 16° année, Janvier, Février 1889.

15° *Mémoires* de la Société académique de l'Oise, t. 13, 3° partie, 1888.

16° *Société* archéologique de Bordeaux, t. 11, 3° fasc.

17° *Bulletin* de la Société d'études des Hautes-Alpes, 8° année, Avril-Juin 1889.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Président annonce que la Société, sur la demande du ministère de l'Instruction publique, a

envoyé pour l'Exposition universelle, les huit derniers volumes de ses *Bulletins*, et il a reçu un accusé de réception.

M. l'abbé Pécheur présente quelques observations aux notes ajoutées par M. Plateau à l'*Histoire Berlette*, notamment celles concernant : 1° l'ancien cirque élevé par Chilpéric, cirque qui serait différent du théâtre romain décrit par M. de la Prairie ; — 2° l'origine légendaire de Soissons, et l'emplacement de la première ville gauloise ou oppide cité par César sous le nom de Noviodunum ; — 3° enfin le manque d'historiens antérieurs à Berlette. Ce dernier vivant au XVI^e siècle, il y avait avant lui, depuis les Mérovingiens, une foule de chroniqueurs et d'écrivains qui, sous chaque règne, ont relaté les faits et gestes de nos ancêtres ; de plus il y avait les vieux cartulaires, nombreux alors, qui pouvaient fournir d'amples renseignements, ce qui ne permet guère de dire que Berlette a dû écrire son livre, d'après la tradition, faute de documents certains.

M. Vauvillé lit un mémoire sur l'enceinte de Saint-Thomas et plusieurs autres enceintes antiques du département.

MÉMOIRE
SUR PLUSIEURS ENCEINTES ANTIQUES
DU DÉPARTEMENT DE L'AISE

I

Enceinte de Saint-Thomas
(Plan fig. 1)

Située sur la commune de Saint-Thomas, à environ 20 kilomètres à l'est de Laon et à 32 de Reims, cette enceinte se trouve établie sur la pointe escarpée d'une montagne, dominant l'immense plaine de la vallée de l'Aisne, qui s'étend de Reims aux Ardennes.

La fortification de l'enceinte est formée par deux retranchements.

Le premier, au nord, est d'une longueur de 800 mètres, s'étendant dans la direction de l'est à l'ouest, AB, fig. 1 ; il isole 32 hectares 70 ares du plateau central.

Le second part du milieu du premier, en suivant la direction du nord-ouest au sud-est, CD ; il divise la première enceinte en deux parties bien distinctes.

La partie orientale, d'une contenance de 6 hectares 16 ares, talus non compris, est appelée *Camp de César* ; tandis que la partie occidentale, de 25 hectares 65 ares, est nommée *Vieux Laon*.

L'occupation du plateau de Saint-Thomas remonte à la plus haute antiquité ; les silex taillés que l'on y rencontre en grande quantité en sont une preuve évidente. On y trouve aussi beaucoup de débris de

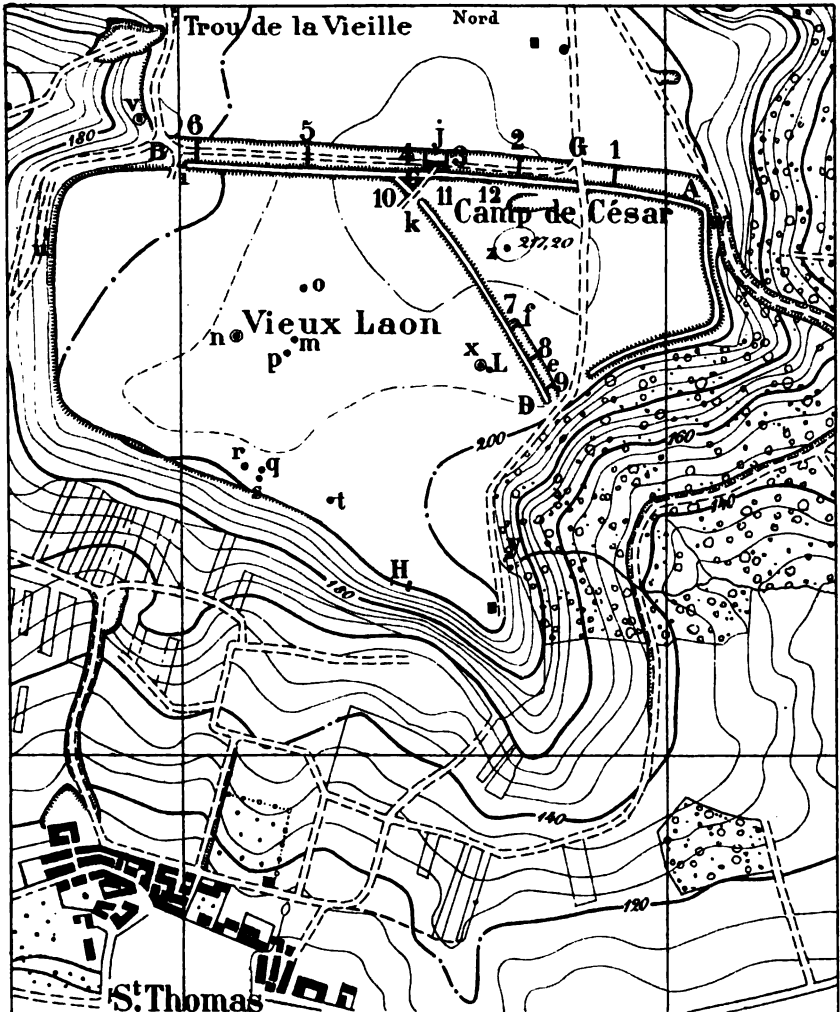


Fig.1. Camp de S't Thomas (Aisne) Plan 10,000



Fig. 2. S't Thomas. Coupe au 1000



Fig. 3. S't Thomas. Coupe au 1000





grossière poterie gauloise et des monnaies de la même époque.

Malgré la preuve évidente de l'occupation très ancienne du plateau de Saint-Thomas, il était curieux de déterminer à quelle époque remontent les retranchements de l'enceinte de Saint-Thomas.

Grâce à une subvention spéciale de M. le ministre de l'Instruction publique, des fouilles furent entreprises en 1887 et 1888 sur le plateau de Saint-Thomas.

Ces fouilles, faites de concert avec M. le colonel G. de la Noë, furent exécutées dans l'ordre suivant :

- I. Dans le fossé du retranchement principal du nord.
- II. Dans le fossé du retranchement intérieur.
- III. Sur les revers intérieurs du grand retranchement.
- IV. Pour découvrir les diverses entrées des enceintes.
- V. Habitations et puits dans la grande enceinte.
- VI. Sur le point culminant ou butte de la petite enceinte.
- VII. Recherches des murailles de la fortification.

I. Fouilles du fossé du retranchement du nord.

Les fouilles commencées aux points 1, 2, 3, 4, 5, 6 du plan, fig. 1, permirent de constater que partout le fossé a été creusé en très grande partie dans la pierre dure.

L'ouverture du fossé a dû offrir beaucoup de difficultés, car on n'y voit aucune trace d'outil ; le levier de bois a, selon toute probabilité, été seul employé. Cette difficulté a été principalement grande vers le point 2, où il existe un véritable banc de pierre dure de 60 à 70 centimètres d'épaisseur.

Voici la description de ce qui a été trouvé dans ces fouilles :

1. Nombreuses poteries (1) gauloises et silex taillés. Profondeur : 1^m30 à 1^m75.

2. Poteries gauloises, clous et silex taillés. Profondeur : 1^m40 à 2^m30.

3. Fragment de tuile gallo-romaine, 1^m40, poteries gauloises et silex. Profondeur : 1^m10 à 1^m40.

4. Poteries gauloises, scories de fer et silex taillés. Profondeur : 1^m10 à 1^m40.

5. Poteries gauloises. Profondeur : 1^m à 1^m30.

6. Débris d'amphores et grossière poterie gauloise. Profondeur : 1^m60 à 2^m.

Toutes ces fouilles ont fourni beaucoup de cailloux roulés paraissant avoir servi d'armes de jet.

Un parapet extérieur, avec berme derrière, existait sur le devant du fossé ; ce parapet est encore très bien conservé sur environ 400 mètres de longueur à l'ouest ; à l'est, il a été en partie détruit par la culture et l'extraction des pierres.

II. Fouilles du fossé du retranchement intérieur

(n^{os} 7, 8, 9, fig. 1).

Comme dans les premières fouilles, le fossé a été creusé en grande partie dans la pierre et par les mêmes moyens.

Ces fouilles ont donné les résultats suivants :

7. Poteries gauloises. Profondeur : 1^m à 1^m10.

8. Poterie rouge gallo-romaine à 0^m70, débris d'amphore à 0^m80, grossières poteries gauloises et silex taillés. Profondeur : 0^m90 à 1^m10.

9. Poteries gauloises et silex taillés. Profondeur : 0^m90 à 1^m30.

(1) Il n'a été recueilli, dans toutes les fouilles, aucune poterie entière ; le mot poterie est employé pour indiquer des fragments de vases.

En face de ces dernières fouilles, sur le côté ouest, ou contrescarpe, il existait aussi un parapet, *ef*, ce qui indique bien que le retranchement CD a été élevé pour défendre la grande enceinte contre une attaque venant de l'est.

Cette partie, nommée *Camp de César*, ne saurait représenter un camp romain, attendu que le fossé y est intérieur, contrairement aux principes de fortification ; c'est donc bien à tort que cette enceinte est nommée *Camp de César*.

Les profils des retranchements et les coupes des fossés des fouilles n^{os} 1, 2, 6, 8, du plan, sont indiqués par les figures 2, 3, 4 et 5.

L'examen des profils fait voir que ceux des figures 2 et 5 sont identiques, le retranchement de celui de la figure 2 est sur la partie nord, tandis que celui de la figure 5 est dans l'intérieur de l'enceinte ; ceci permet de croire que tous les retranchements de Saint-Thomas sont de la même époque, comme l'a aussi prouvé la découverte de toutes les poteries gauloises recueillies dans le fond des divers fossés.

Dans aucune des fouilles précédentes, on n'a trouvé des pierres en nombre et en dimensions assez considérables pour avoir pu être employées à un mur d'escarpe.

Quant au cube de la terre descendue dans les fossés, il est très peu important, car les retranchements ayant été formés de terre et de pierres nombreuses provenant des fossés, ces dernières ont maintenu l'ouvrage ; c'est ce qui explique le bon état de conservation des retranchements de Saint-Thomas.

III. *Fouilles sur les revers intérieurs du grand retranchement.*

Une fouille faite au point 10, fig. 1, à l'angle formé par la jonction des deux retranchements, sur la pente

et au pied de ceux-ci, a fait découvrir, sur la couche primitive des talus, beaucoup de poteries gauloises.

D'autres fouilles faites au points 11, 12, firent aussi découvrir de grossières poteries gauloises sur la même couche.

IV. *Fouilles pour découvrir les diverses entrées des enceintes.*

L'entrée actuelle, qui est au point G, est toute moderne (70 années environ).

Une première fouille fit découvrir une entrée en H du côté de Saint-Thomas, à une profondeur variant de 0^m70 à 1^m10 suivant la pente.

Le chemin venant de Saint-Thomas à cette entrée est encore très visible sur les pentes.

Une brèche existant en I pouvait laisser supposer qu'elle avait servi d'entrée, mais une fouille exécutée en cet endroit a démontré que cette hypothèse était fausse.

Mais la véritable entrée de l'enceinte est au point j ; cette voie a été indiquée à la profondeur de 40 centimètres par un pavage en pierres sur 3 mètres de largeur.

Une tranchée dirigée vers le milieu du fossé, sur une longueur de 24 mètres, distance comprise entre les fouilles 3 et 4, permit de constater qu'à l'endroit de l'entrée principale le fossé a été primitivement creusé dans la pierre et que le passage, ou entrée de l'enceinte, a été établi ensuite à l'aide d'un massif de pierres rapportées, sur lesquelles a été posé le pavage de 3 mètres de largeur, fig. 6.

Contre la partie est de ce passage, dans le fond du fossé de 1^m05 à 1^m45, il existait une couche A, fig. 6, reposant sur la pierre naturelle, formée de cendres, charbons de bois, scories de fer, poteries gauloises et

ossements divers ; le tout venant recouvrir la base en pierre du passage ou entrée de l'enceinte.

On peut même supposer que cet endroit a été habité après la formation du passage, car tous les débris divers qui y ont été constatés sont identiques à ceux trouvés dans les habitations gauloises de l'enceinte.

Dans cette dernière fouille, il y avait aussi beaucoup de cailloux roulés comme ceux trouvés dans les six premières fouilles.

Une seule communication existait de la grande enceinte à la petite ; elle se trouve au point *k*, fig. 1.

V. Fouilles d'habitations et puits dans la grande enceinte.

Dans la grande enceinte, huit habitations gauloises ont été explorées ; dans celle de l'est, il n'y en a pas eu de fouillée, mais un examen fait sur les terres cultivées de cette partie permet de croire, par les débris de poteries gauloises que l'on y rencontre, qu'il serait très facile d'y trouver des habitations de cette époque.

Voici les renseignements sur les habitations fouillées :

1. Située au point *L*, fig. 1, cette habitation, ayant déjà été fouillée en partie, n'a pu être déterminée que pour la profondeur qui était de 1 mètre ; on y a recueilli de nombreuses poteries gauloises.

2. Placée en *m*, à environ 80 mètres à l'est d'un puits *n*, découvert en 1849 ; elle a été fouillée sur les dimensions suivantes : longueur, 2^m90 ; largeur, 1^m80 ; profondeur, 1^m90. Objets recueillis : beaucoup de poteries gauloises, 2 pointes de flèches, dont 1 creuse et l'autre à 2 pointes, 1 clef courbe et des clous, le tout en fer ; cendres, charbons, ossements brisés de sangliers, de bœufs, etc...

3. A 70 mètres au nord de la précédente en *O* : longueur, 2^m90 ; largeur, 2^m70 ; profondeur, 1^m70. Au milieu de cendres et charbons de bois se trouvaient :

nombreuses poteries gauloises, 2 fragments de fibules, 1 pointe de flèche et des clous en fer, des ossements brisés de sangliers, de bœufs, de chiens, etc.

4. A 22 mètres au sud de l'habitation n° 2 en *p* : longueur, 2 mètres ; largeur, 1^m20 ; profondeur, 0^m80. Poteries gauloises, 1 pointe d'épingle de fibule et des clous en fer ; des ossements brisés de divers animaux.

5. Située à 25 mètres de l'escarpement au sud de l'enceinte en *q* : longueur, 3 mètres ; largeur, 2^m40 ; profondeur, 1 mètre. Nombreuses poteries gauloises, généralement très fines, 1 pointe de flèche à 2 pointes et 2 parties de fibules en fer, ossements brisés, quantité de cendres avec charbons, scories, clous de fer et débris de plaques minces en bronze.

6. Au point *r*, à 28 mètres à l'ouest de la précédente : longueur, 2^m50 ; largeur, 1^m20 ; profondeur, 0^m70. Moins riche en poteries que les précédentes, elle contenait des scories, clous et parties de fibules en fer.

7. A 4 mètres au sud de celle n° 5 en *s* : longueur, 2 mètres ; largeur, 1^m20 ; profondeur, 1 mètre. Nombreuses scories, 1 lingot en fer de 3 kilogrammes, 1 clou à base cylindrique, et des clous divers en fer ; ossements brisés et poteries gauloises.

8. Constatée à 100 mètres à l'est de celle du n° 5 en *t*. Longueur et largeur non déterminées, profondeur de 75 centimètres ; clous et poteries gauloises.

On peut remarquer que les habitations gauloises de Saint-Thomas se trouvant sur le bord de l'escarpement sont beaucoup moins profondes que celles du milieu de l'enceinte ; cette remarque, que j'ai faite aussi pour l'oppidum de Pommiers, tient à ce que sur le bord de l'escarpement il existe toujours beaucoup moins d'épaisseur de terre qu'au milieu du plateau. Par ce fait, il était beaucoup plus difficile d'y creuser de profondes habitations, à moins d'en extraire la pierre naturelle.



Fig. 4. S^t Thomas. Coupe au 400

Fig. 5. S^t Thomas. Coupe au 500

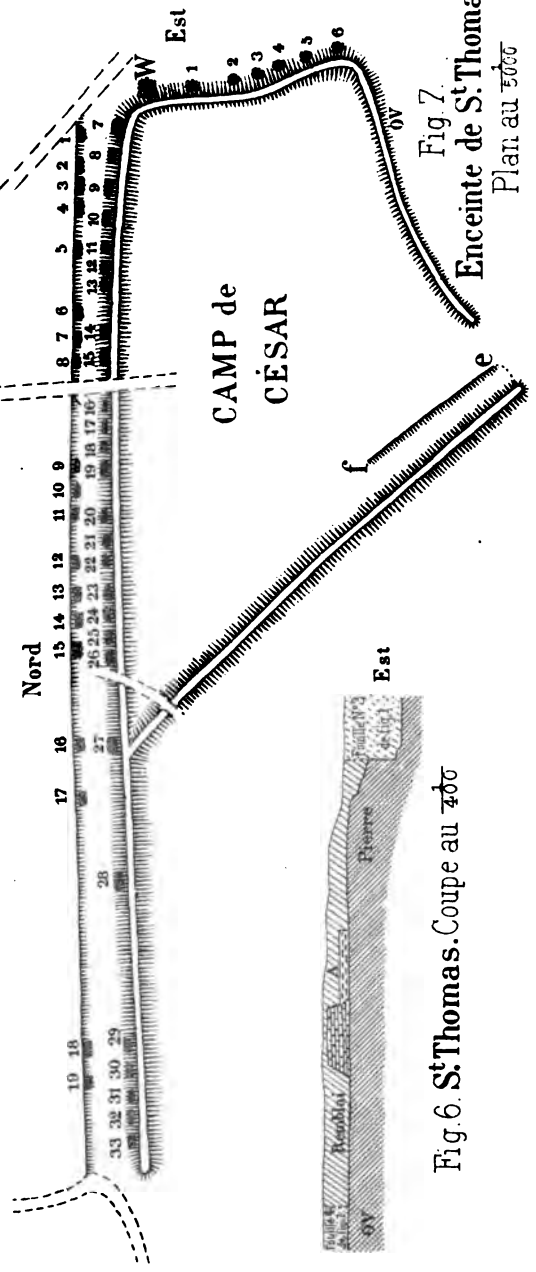
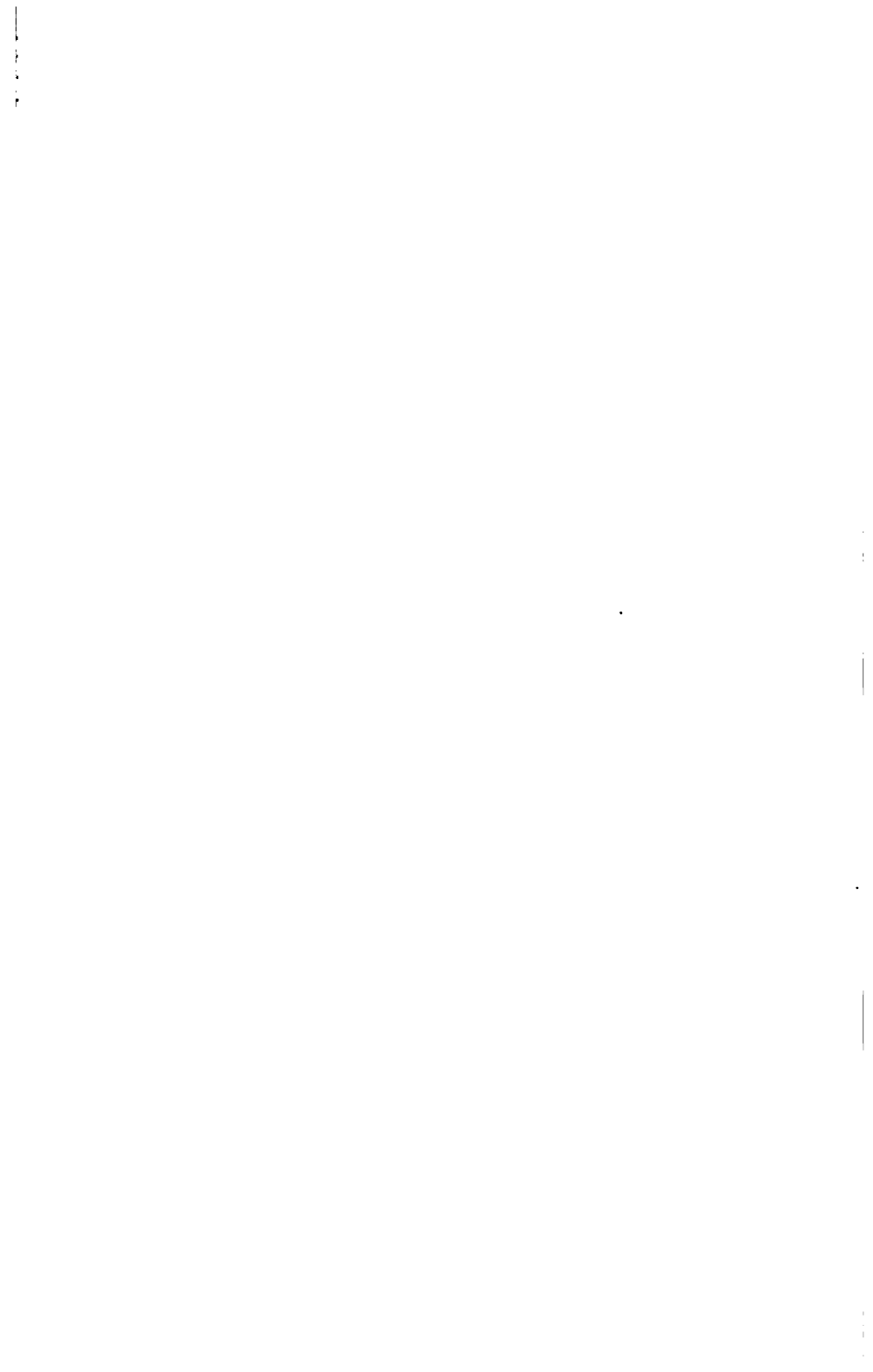


Fig. 6. S^t Thomas. Coupe au 400

Fig. 7.
Enceinte de S^t Thomas.
Plan au 500





9. Une dernière habitation gauloise a été aussi découverte sur la plate-forme qui est au bas du talus de 14 mètres de rampe, existant à l'ouest de l'enceinte au point *u*.

Cette habitation n'avait que 70 centimètres de profondeur ; il y avait beaucoup de cendres, de charbons, d'ossements brisés et de poteries gauloises.

Puits. — Un puits indiqué en *n* a été découvert et vidé en 1849, jusqu'à 25 mètres de profondeur ; on y a recueilli une meule gauloise.

Un autre puits a été découvert plus récemment, hors de l'enceinte, au point *V* ; il a été vidé jusqu'à 15 mètres de profondeur ; on en a extrait de grossières poteries gauloises.

Le point où était ce puits, beaucoup plus bas que le sol de l'enceinte, a-t-il été choisi là pour éviter les difficultés, en permettant de creuser une moindre épaisseur de pierre pour arriver à l'eau ?

En mai 1888, nous avons découvert un troisième puits à 2 mètres de l'habitation n° 1.

Il est situé environ à 100 mètres de l'escarpement et à 50 mètres du retranchement intérieur en *X*. Il était rempli de terre et de pierres ; à 1^m20 au-dessous du sol actuel, on a trouvé une monnaie gauloise en potin : type du personnage accroupi, de face, se tirant de chaque main les cheveux ; au revers, un sanglier à droite, dessous une étoile et dessus un serpent et une étoile.

Cette monnaie est généralement attribuée aux *Lingones* ou aux *Remi*.

Ce puits a été vidé en partie, on y a recueilli des poteries qui sont certainement toutes gauloises.

Aurait-on bouché le dernier puits, comme les deux autres, pour empêcher les populations de continuer de séjourner dans l'enceinte ?

La présence de la monnaie gauloise et des poteries

de la même époque, trouvées dans le puits découvert en 1888, indique qu'il a été probablement rempli peu après la conquête romaine.

Ceci est aussi en rapport avec le résultat des fouilles, car il n'a été trouvé de l'époque gallo-romaine que :

Fouille n° 3. Fragment de tuile à 1^m40 de profondeur sur 3 mètres de remblai.

Fouille n° 8. Poterie rouge à 70 centimètres de profondeur sur 1^m10 de remblai.

Il est bon de remarquer que le puits découvert en 1888 n'est pas éloigné de la source très abondante indiquée en y ; ceci permet de supposer qu'il devait y avoir une nombreuse population dans l'enceinte pour avoir pris la peine de creuser, avec autant de difficulté dans la pierre, un puits aussi près de la source.

VI. *Fouille sur la butte de la petite enceinte.*

Cette butte, qui a été quelquefois considérée comme artificielle, est au contraire naturelle.

Une fouille faite au sommet en x a mis à jour les couches naturelles : argile, marne, sable avec des coquillages fossiles.

Au nord de cette butte, un emprunt assez important de terre et de pierre a été fait, lors de la formation des retranchements, pour compléter les matériaux provenant des rejets des fossés insuffisants pour élever de semblables remparts.

VII. *Recherches des murailles de la fortification.*

La base du mur d'escarpe de l'enceinte n'a été constatée que dans la fouille n° 5 du retranchement du nord.

Beaucoup de sondages faits pour rechercher cette muraille sont restés sans résultat.

A la suite d'observations attentives, je remarquai

qu'il était complètement impossible de trouver les vestiges de l'antique muraille, et voici l'explication de ce fait :

En examinant le côté est de la petite enceinte, je remarquai, en W, fig. 7, (1), la trace évidente de l'enlèvement de la muraille, tout près de l'angle formé avec le retranchement du nord ; cette trace est visible sur plus de 10 mètres sur l'inclinaison du talus.

En continuant sur le même côté, en allant du nord au sud, je constatai les poches ou cavités, 1, 2, 3, 4, 5, 6, fig. 7, indiquant que, non seulement la muraille a été enlevée, mais que l'on a extrait de la pierre partout où l'on en a trouvé dans le retranchement.

Revenant ensuite sur le retranchement du nord, je vis 9 autres cavités dans la partie est, depuis l'angle jusqu'à l'entrée récente, nos 7 à 15 ; du côté opposé, dans la contrescarpe, il y a aussi 8 cavités du même genre.

Examinant ensuite la partie centrale, comprise entre les deux entrées actuelles, du côté nord, je remarquai 11 cavités dans le retranchement, nos 16 à 26, et 7 ou 8 dans la contrescarpe.

Continuant mes observations sur la partie ouest, je vis 7 autres cavités dans le retranchement nos 27 à 33, fig. 7, et 3 ou 4 dans la contrescarpe.

Au total je trouvai donc 33 cavités, démontrant évidemment que non seulement la muraille des retranchements de Saint-Thomas a été enlevée, mais, de plus, que partout où on a trouvé des pierres convenables autres que celles de la muraille, on les a extraites du retranchement, en y laissant comme preuves incontestables les cavités produites par cet enlèvement.

La contre-preuve de ce que j'affirme se trouve aussi

(1) Les cavités indiquées au plan sont placées approximativement.

dans les autres cavités dont j'ai parlé et qui existent dans la contrescarpe.

En effet, on a enlevé des pierres dans les endroits indiqués par 19 ou 20 cavités, mais seulement après l'enlèvement entier de la muraille du retranchement, dont les matériaux étaient complètement découverts et n'exigeaient par conséquent pas de main-d'œuvre d'extraction.

Au contraire, l'extraction dans la contrescarpe était pénible puisqu'il fallait y attaquer les bancs de pierre naturelle.

Pour tous ces motifs, on comprend facilement qu'on ne trouve plus, à Saint Thomas, de trace des antiques murailles citées par César dans les *Commentaires* (1).

Ce fait n'a rien d'étonnant ; on sait que beaucoup de forteresses du moyen âge ont été détruites dans les mêmes conditions, elles ont servi de carrières aux habitants des environs.

Conclusions.

De tout ce qui précède, concernant le résultat des fouilles faites en 1887 et 1888 dans les fossés et dans l'enceinte de Saint-Thomas, de l'enquête faite chez divers amateurs ayant recueilli, provenant de la même enceinte, une certaine quantité de monnaies gauloises généralement attribuées aux régions du nord-est, on peut tirer les conclusions suivantes :

1° *Le plateau de Saint-Thomas a été occupé d'une manière permanente à l'époque gauloise.*

Les habitations gauloises fouillées, les puits, les monnaies gauloises recueillies dans l'enceinte ne permettent pas de douter de l'occupation permanente du plateau à cette époque.

(1) *Bello gallico*, l. II, ch. vi.

Les résultats des fouilles, dans le fond des fossés de l'enceinte, ayant mis à jour partout des débris de poteries gauloises, reposant sur le fond de la première couche de remblai : la constatation de débris divers de la même époque, à l'est de l'entrée principale, ayant été déposés après la formation du passage en pierres, dont la base en était recouverte (A, fig. 6) ; enfin les mêmes poteries gauloises découvertes sur la couche primitive sur les revers intérieurs des retranchements du nord (10, 11, 12, fig. 1) permettent de pouvoir affirmer que cette enceinte est un *oppidum*.

2° *L'oppidum de Saint-Thomas est le Bibrax cité par César.*

Si on consulte les *Commentaires* de César, on y voit que (1) (l. II, ch. vi) : « A 8,000 pas du camp se « trouvait une ville rémoise, nommée Bibrax. Les « Belges, chemin faisant, lui livrèrent un violent « assaut, qu'elle eut peine à soutenir... La nuit ayant « suspendu l'attaque, Iccius, qui commandait alors la « ville..., envoie dire à César que, s'il ne reçoit du « secours, il ne peut résister plus longtemps. Ch. vii. « César fait partir, au milieu de la nuit, les Numides, « les archers crétois et les frondeurs baléares, auxquels « il donne pour guides les exprès d'Iccius. Leur arrivée « rendit le courage et l'ardeur aux Rémois avec l'espoir

(1) *De bello gallico*, liber II, vi. « Ab his castris oppidum Remorum, nomine Bibrax aberat millia passuum octo. Id ex itinere magno impetu Belgæ oppugnare cœperunt. Ægre eo die sustentatum est.... Quum finem oppugnandi nox fecisset, Iccius Remus, summa nobilitate et gratia inter suos, qui tum oppido præfuerat, unus ex his qui legati de pace ad Cæsarem venerant, nuntios ad eum mittit, nisi subsidium sibi submittatur, sese diutius sustinere non posse.

« vii. Eo de media nocte Cæsar, iisdem ducibus usus, qui nuntii ab Iccio venerant. Numidas et Cretas sagittarios et funditores Baleares subsidio oppidanis mittit ; quorum adventu et Remis, cum spe defensionis, studium propugnandi accessit et hostibus eadem de causa spes potiundi oppidi discessit. »

« de se défendre, et les ennemis, par la même raison, « perdirent celui de prendre la ville. »

La distance de 8,000 pas ou environ 12 kilomètres, indiquée par César, est bien celle qui existe entre l'*oppidum* de Saint-Thomas et le camp Mauchamps, commune de Berry-au-Bac, parfaitement reconnu comme étant celui qui a été occupé par César avant la bataille livrée par lui contre les Belges, sur les bords de la rivière d'Aisne.

D'autre part, il est certain que les confédérés qui assiégeaient Bibrax n'étaient pas du côté sud-est de l'enceinte, côté admirablement défendu par des pentes abruptes.

C'est ce fait qui a permis à Iccius de dépêcher à César des exprès qui revinrent avec les renforts envoyés par lui, en entrant dans l'enceinte par le sud-ouest sans avoir été inquiétés par les Belges.

Tout concorde donc bien pour prouver que l'*oppidum* de Saint-Thomas est bien le Bibrax cité par César.

II

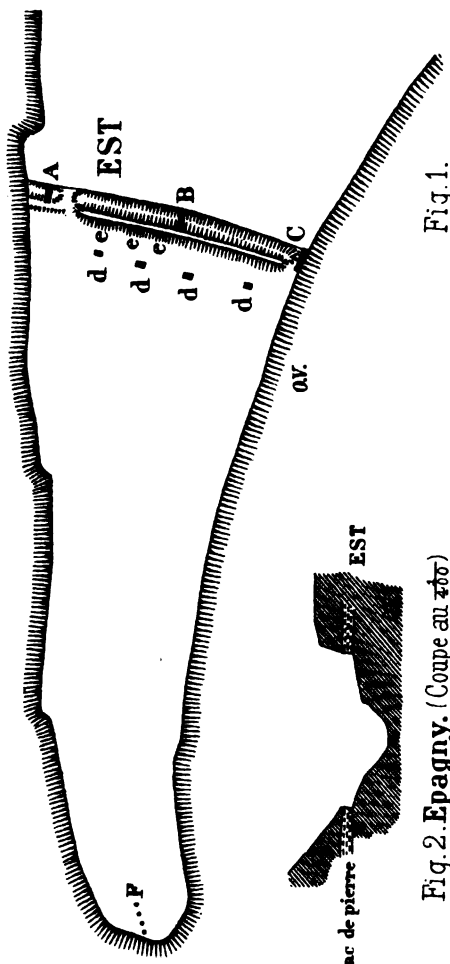
Camp d'Epagny

Situé sur la commune d'Epagny, canton de Vic-sur-Aisne, à environ 12 kilomètres au nord-ouest de Soissons, ce camp a été établi sur la pointe escarpée de la montagne qui se trouve au nord-ouest du moulin à eau de ladite commune.

Un retranchement de 83 mètres de longueur, A, B, C, fig. 1, a été formé à l'est pour isoler du plateau une contenance de 1 hectare 52 ares, d'après le cadastre, fossé et retranchement compris.

En 1887, des fouilles furent exécutées pour chercher

NORD



Baac de pierre

EST

Fig. 2. Epagny. (Coupe au $\pi\delta\sigma$)

Fig. 1.

Epagny.

(Plan au $\pi\delta\sigma$)



Fig 3 Epagny. (Coupe au $\pi\delta\sigma$)

à déterminer l'époque de formation de cette enceinte nommée *Camp de César*.

Le fossé A, B, C, fut fouillé à trois places différentes :

La première au point A; où, au nord, le fossé était rempli de 1^m90 d'épaisseur de pierres et de terre provenant du haut du retranchement, qui est maintenant cultivé, de même que le fossé en cet endroit.

La largeur du fossé est de 8^m20, à 1^m50 au-dessous du sol actuel; du côté de l'est, cette partie a été creusée dans la pierre, à cette profondeur, ce qui a permis d'en prendre exactement la coupe, fig. 2.

Le retranchement détruit en partie par la culture n'est pas figuré.

La deuxième fouille faite au point B, fig. 1, a permis de relever la coupe du fossé et du retranchement en cet endroit, fig. 3.

Il est probable qu'à l'est de cette fouille en A, la contrescarpe a été détruite dans le but de faire descendre la terre dans le fond du fossé pour y planter du bois; c'est ce qui fait paraître courbe la ligne A, B, C, au lieu d'une ligne droite qui devait exister primitivement.

Ceci explique aussi pourquoi les profils du fossé des figures 2 et 3 ne sont pas de même largeur du côté de l'est, la partie A, fig. 3, étant descendue dans le fond du fossé.

Dans ces deux fouilles il n'a rien été trouvé:

La troisième fouille, faite au point C, fig. 1, a fait découvrir des fragments de poteries vernissées dans le fond du fossé.

D'autres fouilles faites en *d, d, d, d* n'ont rien fait découvrir.

Trois autres fouilles, faites en *e, e, e* sur la partie haute du revers intérieur du retranchement, firent découvrir un mur qui a été régulièrement construit au-dessous de la crête; ce mur a environ 1^m80 de

hauteur, il est construit avec des pierres ayant à peu près 20 centimètres d'assises, B, fig. 3.

Le résultat des fouilles n'ayant fait découvrir dans le fond du fossé que des poteries vernissées, pouvant être du xvi^e siècle, il est difficile de dater l'époque de la fortification.

Le mur établi sur le haut du revers intérieur du retranchement peut servir de renseignement à ce sujet.

M. le colonel G. de la Noë, si compétent en matière de fortification, consulté à ce sujet, est d'avis que ce genre de fortification ne remonte pas au delà de l'usage des armes à feu.

Ne serait-ce pas là un camp établi au xvi^e siècle par les Espagnols ?

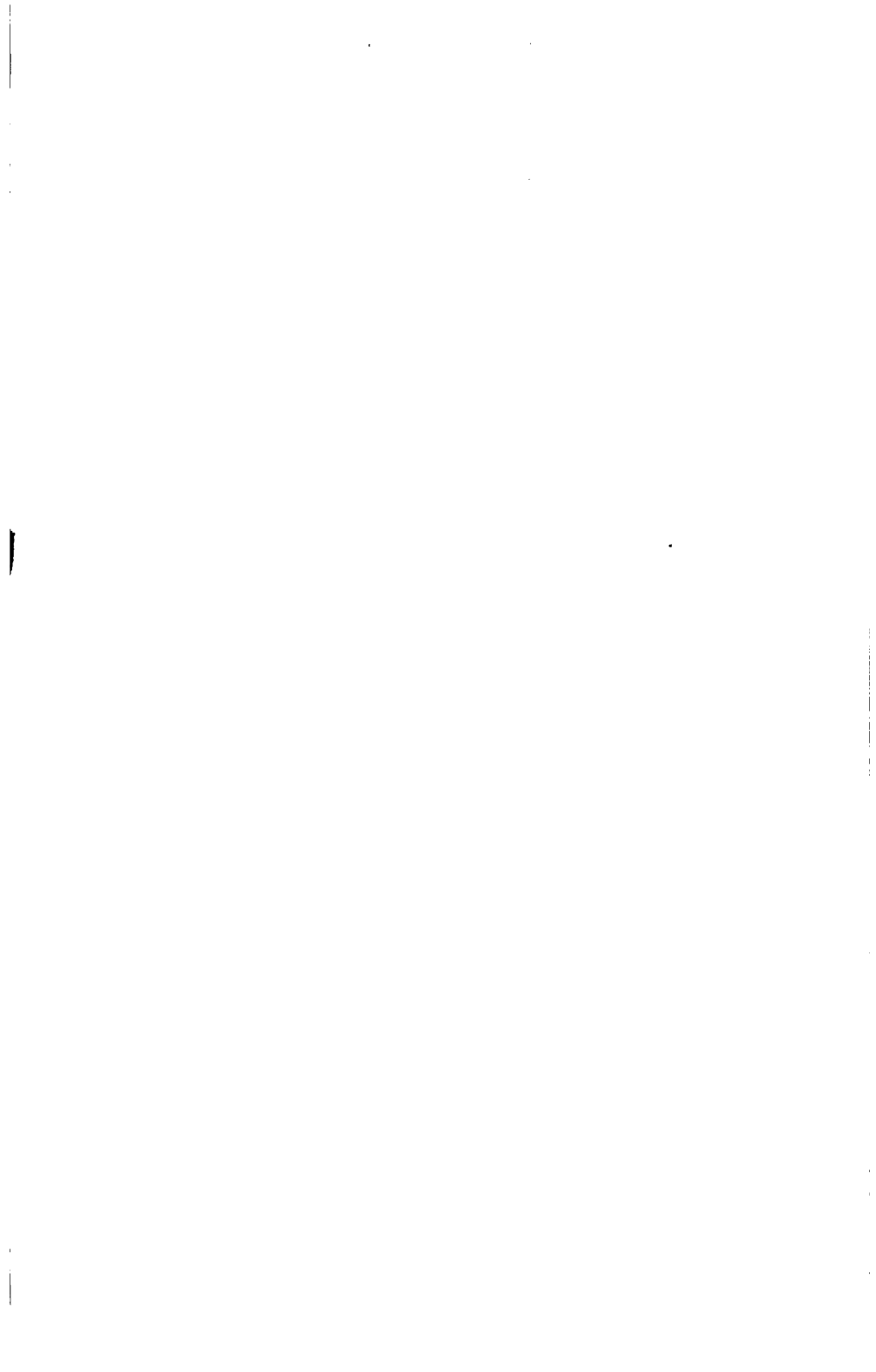
On sait que, sous Charles-Quint, les Espagnols se servaient de longues armes à feu très lourdes (*mousquets*); elles ne pouvaient être tirées qu'appuyées sur des fourchettes ou sur un support quelconque.

Dans la fortification d'Epagny, le mur n'avait-il pas pour double but de couvrir les défenseurs et en même temps de servir de point d'appui aux armes à feu alors en usage ?

Il est un fait certain, au sujet de cette enceinte, c'est qu'elle est de beaucoup plus récente que l'époque de la conquête romaine ; ce camp a donc été improprement nommé *Camp de César*.

Appendice.

Dans cette enceinte, il existe, au point F du plan, 4 pierres levées et alignées ; elles paraissent être là depuis l'époque préhistorique ; elles sont alignées de l'est à l'ouest.



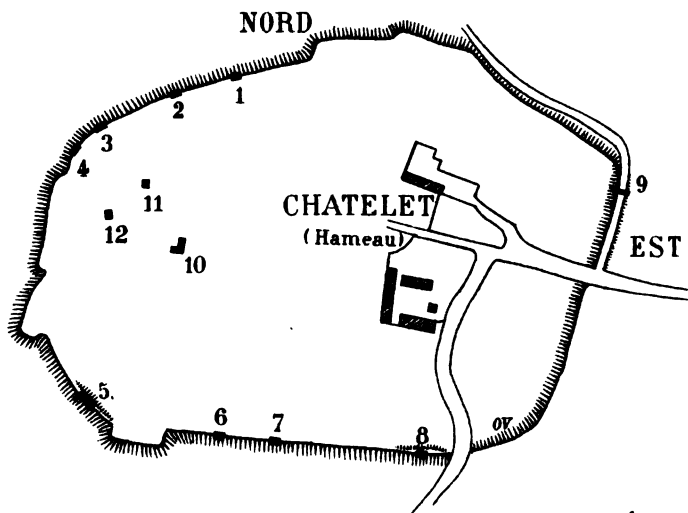


Fig.1. Enceinte de Chatelet-Montigny (Aisne) Plan au $\frac{1}{3000}$

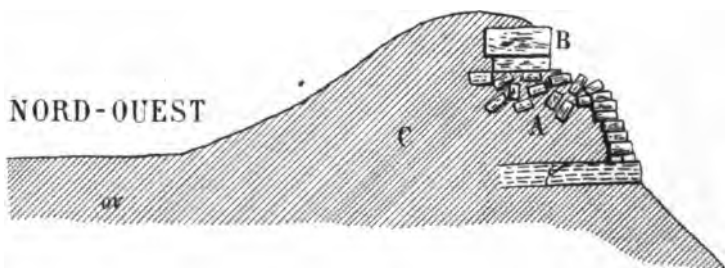


Fig. 2. Chatelet-Montigny. (Coupe au 100)

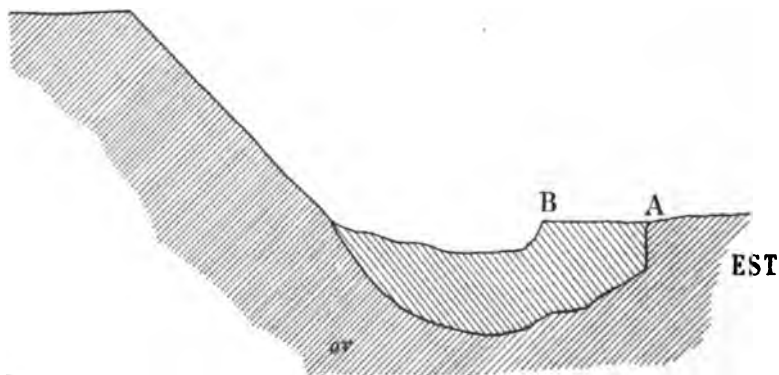


Fig. 3. Chatelet-Montigny. (Coupe au 200)

Voici leurs dimensions et leurs distances entre elles :

	hauteur (1)	longueur	épaisseur	
1 ^{re} à l'est	1 ^m 20	1 ^m 20	0 ^m 35	} à 2 ^m 10 du milieu au milieu. } à 2 ^m 30 du milieu au milieu. } à 2 ^m 30 du milieu au milieu.
2 ^e —	1 ^m 20	1 ^m 50 (2)	0 ^m 70	
3 ^e —	1 ^m 00	0 ^m 30	0 ^m 60	
4 ^e à l'ouest	0 ^m 80	0 ^m 80	0 ^m 50	

La quatrième pierre à l'ouest est à 6 mètres de l'escarpement naturel.

De 12 à 15 mètres à l'est de ces pierres, il existe d'autres pierres levées, mais qui ne sont pas alignées avec les quatre premières.

III

Enceinte de Montigny-l'Engrain

Cette enceinte se trouve sur la commune de Montigny-l'Engrain, au lieu dit *Châtelet*, près de Vic-sur-Aisne, département de l'Aisne ; elle est sur la pointe de la montagne escarpée entre Courtieux (Oise) et Ressons-le-Long (Aisne).

Un retranchement important a été fait du côté Est pour isoler cette partie du plateau principal ; tous les autres côtés, quoique escarpés naturellement, ont été garnis sur la hauteur de talus bien dressés, variant de 3 à 6 mètres de rampe. Au-dessus des talus des murs ont été construits.

La superficie de l'enceinte est, d'après le cadastre, de 8 hectares 88 ares, fig. 1.

(1) La hauteur est celle comprise au-dessus du sol.

(2) Les pierres n^{os} 2 et 3 ont la largeur tournée en sens inverse de l'alignement.

Des fouilles y furent exécutées en septembre 1887, dans l'ordre suivant :

Côté du nord. Les fouilles 1 et 2, fig. 1, ont constaté que là il ne reste plus de trace de mur, tandis qu'au point 3 on a découvert la base d'un mur en pierres, posés sans mortier, de 10 à 15 centimètres d'assises.

Côté ouest. La fouille n° 4 a mis à jour la base d'un mur, tournant du nord à l'ouest, de même construction que celui de la fouille n° 3.

De ce dernier côté, une longue partie du mur a été enlevée il y a quelques années ; dans les pierres de la partie basse on a recueilli un assez grand nombre de clous, très longs et très oxydés.

La fouille n° 5 a fait découvrir des murailles superposées se rapportant à deux époques différentes.

La plus ancienne, reposant sur un banc de pierre dure de 30 centimètres d'épaisseur, a été établie en moellons posés à sec, variant de 10 à 20 centimètres d'épaisseur ; ce mur a subi comme un écrasement ou éboulement, A, fig. 2.

Au-dessus, il existe un débris de grossière muraille construite avec des matériaux variant de 15 à 28 centimètres d'épaisseur et de 0^m30 à 1^m20 de longueur.

Cette dernière muraille a été dégagée sur une longueur de 13 mètres, formant courbe allant de l'ouest au sud, B, fig. 2.

Derrière ces murailles, dans l'enceinte, il existe une levée de terre C, ayant une base de 6 mètres de largeur à la muraille primitive, mur compris.

En 1877 et 1878, le maire de Montigny fit extraire, au nord-ouest et contre cette dernière fouille (ainsi que le constatent deux certificats délivrés par lui et par l'ouvrier), des pierres provenant des anciens murs, qui ont été enlevés sur une longueur de 30 mètres.

Dans la partie basse de ces murs, on a trouvé beaucoup de très longs clous en fer très oxydés ; ils

reposaient tous dans les matériaux de la muraille du fond.

Côté sud. Les fouilles n^{os} 6 et 7 du plan constatèrent que là existe aussi la base de la muraille, en pierres posées à sec, identique à celle des fouilles 3, 4 et 5 pour celle du fond.

La fouille indiquée n^o 8 fit voir que là, comme à la fouille n^o 5, un mur de gros appareil a été aussi établi sur la muraille primitive en petites pierres.

La levée de terre y existe également sur une longueur de plus de 60 mètres, variant de 60 centimètres à 1^m60 de hauteur, avec base de 5 à 6 mètres.

Il est très probable que cette levée de terre existait jusqu'à la fouille n^o 5 et se continuait sur la partie ouest, où les pierres ont été enlevées pour les chemins.

Côté est. La fouille n^o 9, faite dans le fond du fossé et sur les talus du retranchement principal, constata que la muraille de ce côté a été entièrement détruite et qu'elle repose, en très grande partie, dans le fond du fossé.

Le fossé comblé de 2^m20 à 2^m55, fig. 3, a été vidé complètement ; on y a recueilli, de 1 mètre à 1^m20 de profondeur, des poteries du moyen âge, plus bas un morceau d'amphore, et au fond des poteries gauloises.

La largeur du fossé, actuellement de 5^m50, pouvait avoir de 8^m50 à 10^m50 à l'origine, car la partie est en A, fig. 3, ayant été fortement baissée pour rétrécir le fossé en B de manière à augmenter la partie cultivable, ceci a fait baisser beaucoup la contrescarpe en diminuant de beaucoup la largeur du fossé.

Les fouilles 10, 11 et 12, faites dans l'intérieur de l'enceinte, sur des parties de terre très noire, firent découvrir beaucoup de fragments de poteries du moyen âge et de l'époque gauloise.

Les résultats des fouilles faites dans l'enceinte de

Châtelet-Montigny permettent d'affirmer qu'elle a été fortifiée et occupée à deux époques bien distinctes :

1° *Enceinte gauloise.*

On a relevé la trace de murailles construites en pierres de petites dimensions, posées à sec, avec poutrelles qui ont été détruites par le temps, en y laissant, comme preuve de leur emploi dans la fortification, les longs clous d'assemblages qui y ont été retrouvés très oxydés.

Les poteries gauloises recueillies dans le fond du fossé du retranchement principal et dans l'enceinte, les monnaies de la même époque, qui ont été trouvées dans l'enceinte, ne permettent pas de douter de l'enceinte gauloise.

La superficie de 8 hectares 88 ares ne peut probablement pas se rapporter à un *oppidum* qui, généralement, en contenait une beaucoup plus grande. Serait-ce là un de ces *castellum* dont César parle dans les *Commentaires* ? (1)

2° *Enceinte de la deuxième époque.*

La muraille, en gros matériaux, grossièrement taillés, établie sur la muraille gauloise ne permettait pas à elle seule de pouvoir fixer l'époque de son origine.

En consultant l'*Histoire de l'église de Reims*, par Flodoard, on voit que : (2) « An 938. Le roi Louis

(1) *Bello gallico*, l. II, ch. xxix, et l. III, ch. 1.

(2) « DCCCCXXXVIII. Rex Ludowicus quoddam castrum nomini « Montiniacum (in pago Suessionensi) quod quidam Serlus latrocinia « exercens tenebat vi cepit ; ipsum vero Serlum per deprecationem m « domni Artoldi archiepiscopi vita donavit, et oppidum evertit. « DCCCCXLV... At Bernardus, Silvanectensis comes, et Tebaldus « Turonensis cum Heriberto castellum regis Montiniacum Paschæ « diebus aggressi capiunt, incendunt, dirunt. » (Extrait de *Patrologiæ cursus completus* de J.-P. Migne, 1853.)

« s'empara d'une place (*castrum*), nommée Montigny
« (du pays Soissonnais), occupée par un certain Serle,
« qui exerçait le brigandage. Il fit grâce de la vie à
« Serle, à la prière de l'archevêque Artaud ; mais il
« détruisit la place (*oppidum*).

« An 945... Bernard, comte de Senlis, Thibaut de
« Tours et Héribert vinrent pendant les fêtes de Pâques
« assiéger le château (*castellum*) de Montigny, qui était
« au roi ; ils le prirent, le brûlèrent et le détruisirent. »

Comme on vient de le voir, la deuxième fortification de Châtelet-Montigny, dont on retrouve des parties de murailles en pierres grossièrement taillées, est de l'époque historique, puisqu'elle remonte à l'an 938 ; ceci n'est pas douteux, car il n'y a qu'un Montigny dans le Soissonnais. Il y a dans la version de Flodoard une erreur : il dit qu'après la prise de la place, occupée par Serle en 938, elle fut détruite.

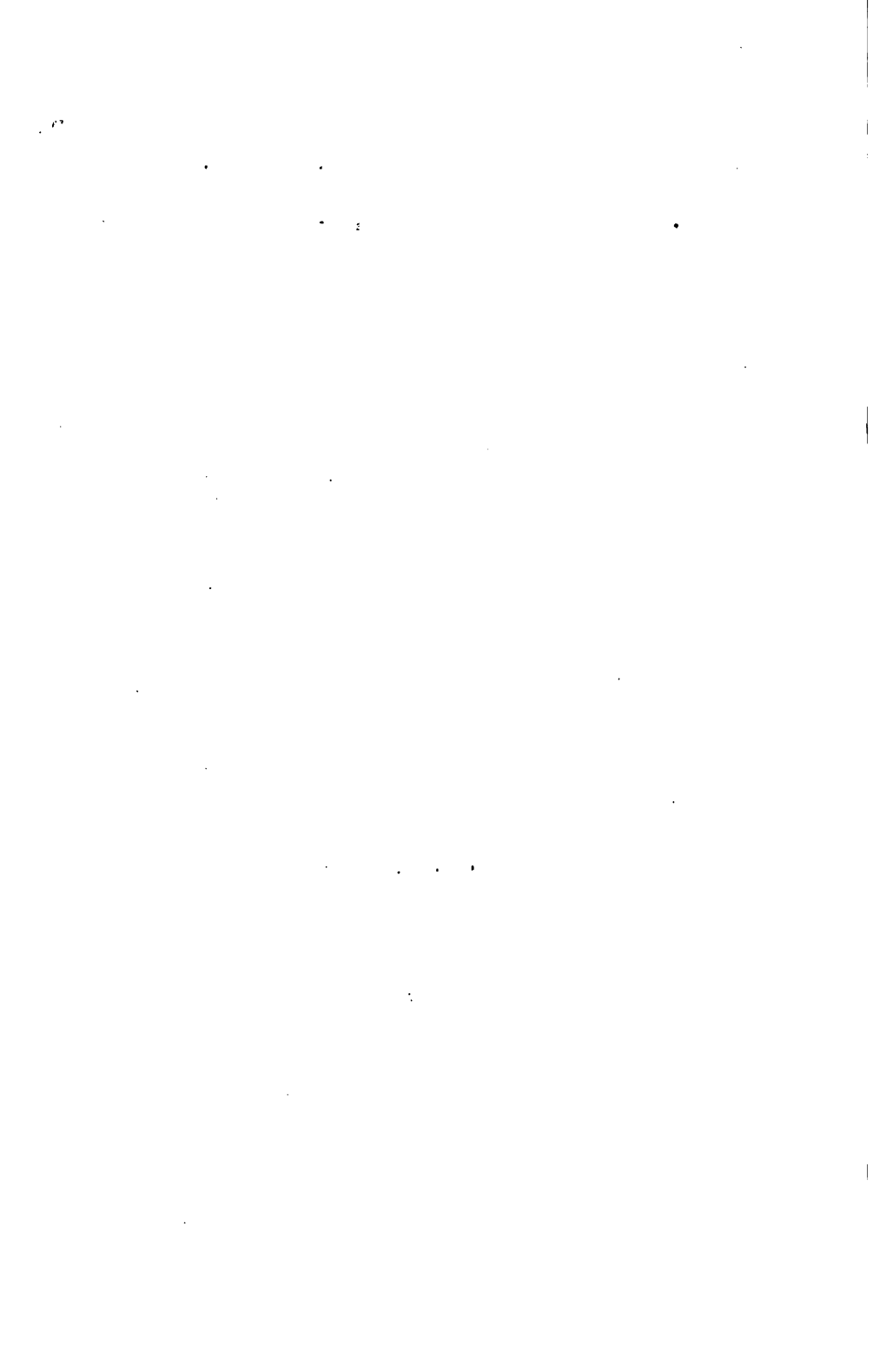
Il est certain qu'elle ne fut pas détruite complètement, puisqu'en 945 la même place fut assiégée de nouveau et prise, pour être ensuite brûlée et détruite.

On peut remarquer que Flodoard, en parlant de l'enceinte de Montigny, se sert des mots *castrum*, *oppidum* et *castellum*.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : CHORON.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

SIXIÈME SÉANCE

—
Lundi 3 Juin 1889
—

Présidence de M. CHORON, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Journal des Savants*, Mars-Avril 1889.

2° Registres consulaires de Limoges, t. 4, 1^{re} partie
1662-1740.

3° *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*,
42^e vol. 1888, 2^e série.

4° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et
arts de Poligny*, Janvier, Février, Mars 1889.

5° Société royale belge de géographie, 1888, n° 6, et 1889, n° 1.

6° Romania, Avril 1889, n° 70.

7° *Bulletin* des bibliothèques et archives, 1888, n° 3.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Parmi les livres déposés, se trouve le *Bulletin des bibliothèques et des archives*, n° 3 de 1888. Ce numéro contient un renseignement intéressant pour Soissons, le voici :

« Par arrêté du 21 décembre, le comité d'inspection
« et d'achat de livres près la bibliothèque de Soissons
« a été réorganisé ainsi qu'il suit : MM. Choron, ancien
« maire, ancien député ; Migneaux, ancien principal du
« collège ; Letellier, adjoint au maire ; Lebon, adjoint
« au maire ; Labarre, ancien président du Tribunal de
« commerce ; Vitrant, suppléant du juge de paix,
« administrateur des hospices et du Bureau de bien-
« faisance. »

Le même numéro annonce que M. Mazzatinti vient de faire paraître à Rome un ouvrage en plusieurs volumes, sur les manuscrits italiens ou relatifs à l'Italie et se trouvant dans les bibliothèques de France, parmi lesquelles figurent celles de Soissons, de Reims, et d'un grand nombre d'autres villes.

M. le Président fait part à la Société de la découverte récente de trois tombes en pierre, faite à Vic-sur-Aisne, près du chemin de Berny-Rivière, dans une propriété appartenant à M. Faroux-Trousselle, ancien

notaire à Saint-Quentin. Cette découverte peut être suivie de nouvelles et révéler des objets curieux ; peut-être est-on en présence d'un ossuaire ou cimetière antique. En tous cas il est bon d'examiner les fouilles et de constater l'âge et l'importance des sépultures, ainsi que du mobilier qu'elles peuvent renfermer.

On s'est occupé ensuite de l'excursion annuelle qui doit avoir lieu dans le courant du mois. Cette année, la Société a décidé qu'elle visiterait Vervins et, s'il est possible, une localité voisine de cette ville. Une circulaire sera adressée à tous les membres comme d'habitude.

M. Michaux fait l'éloge du nouvel album de M. Frédéric Moreau contenant la description des fouilles faites pendant l'année 1888, à la villa d'Ancy et à Chassemy. Notre infatigable chercheur va, paraît-il, commencer bientôt de nouvelles explorations à Brenelle :

Les fouilles de M. Frédéric Moreau en 1888

M. Frédéric Moreau vient de publier un nouvel album faisant suite à ceux connus sous le nom générique de Caranda, et contenant le résultat des fouilles faites par lui dans le cours de l'année 1888.

Ces travaux comprennent la fin des fouilles de la villa d'Ancy et les nouvelles qu'il a faites à Chassemy.

I. — LA VILLA D'ANCY

Les premières planches de ce nouvel album sont consacrées aux découvertes de la villa d'Ancy près de Limé, canton de Braine. Nous y remarquons :

Deux grandes amphores en terre rouge, de 0.92 et 0.95 centimètres de hauteur, à l'extrémité pointue, pour être enfoncée dans le sable des celliers. Elles ont été trouvées dans des incinérations sur place, à côté de pièces de monnaies de Néron, Domitien, Valérien, Ælius, Posthume et Constantin.

Des vases à boire de forme bizarres.

Des torques, bracelets, pendeloques en bronze, en perles de verre et d'ambre.

La sépulture gauloise d'un guerrier, armé d'une lance de fer ; sa tête était entourée de cinq petits vases de terre ; sur la poitrine une fibule parfaitement conservée et sur la lance un silex votif scellé par la rouille.

Ce qui surtout est remarquable, c'est la découverte, assurément très rare, d'un atelier servant à la fabrication des petits cubes de mosaïque : une enclume en pierre dure, un mortier pour broyer les briques ou tuileaux devant former le béton en les mêlant à la chaux, une grande cuve de pierre encore pleine de chaux, puis en quantité des petits cubes noirs et blancs terminés et des matériaux bruts, des éclats, des pierres ébauchées.

Cet atelier abandonné, pour ainsi dire, par ses ouvriers en plein travail, prouve, comme nous le disions l'année dernière, que la villa d'Ancy a dû être détruite, tout d'un coup par surprise, à la suite soit d'un cataclisme, soit d'une brusque invasion, en tout cas d'un événement imprévu, peut-être la victoire remportée par Clovis sur Syagrius, sous les murs de Soissons en 486.

Les planches suivantes nous donnent la reconstitution intelligente de mosaïques trouvées par fragments et des essais de reconstitution de peintures murales. Ces essais sont des merveilles de grâce, de légèreté,

de luxe, d'élégance et donnent une haute idée de l'art décoratif chez les gallo-romains.

II. — CHASSEMY

Il y a 20 ans environ, des fouilles ont été commencées à Chassemy, canton de Braine, à quelques kilomètres de Limé, et avaient amené la découverte d'objets intéressants et précieux décrits dans le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons* et dans les *Antiquités et monuments du département de l'Aisne* par M. Fleury.

Tous ces objets figurent aujourd'hui dans le musée de Saint-Germain-en-Laye.

A cette époque M. Fleury pensait qu'il devait y avoir à Chassemy une vaste nécropole et que des fouilles plus complètes donneraient des restes des sépultures antiques de toutes les époques, depuis l'âge de pierre jusqu'aux Mérovingiens et peut-être aux Carlovingiens.

Cette prédiction s'est trouvée réalisée.

Les premières fouilles avaient été faites au lieu dit la *Fosse Chapelot*.

M. Frédéric Moreau a continué les explorations au même endroit et à environ 500 mètres de là au lieu dit le *Grand Hole*.

La *Fosse Chapelot* était le cimetière des populations de l'âge de pierre.

M. Frédéric Moreau y a trouvé des silex de toutes formes, haches, pointes de lances et de flèches, lames, grattoirs, nucléus, etc.

Puis, des poteries tout à fait primitives, des vases de l'époque gauloise, d'avant la conquête — des andouillers de cerfs travaillés de main d'homme, — les restes d'un cavalier gaulois inhumé avec son cheval et ses armes : grande épée en fer à deux tranchants, de 87 centimètres de long, terminée par une bouterolle tréflée, une

ceinture à maille de bronze, avec le mors, anneaux, chaînes, etc., de l'équipement du cheval.

Passons maintenant au grand Hole. Là, nous nous trouvons en présence des sépultures franques ou mérovingiennes. Ce sont d'abord des ornements et bijoux d'or, d'argent, de bronze, des parures de femmes : bracelets, bagues, boucles d'oreille, perles, épingles de toilette, épingles à cheveux, fermoirs d'aumonière, cuillères à parfum, etc.

A côté, c'est un groupe de guerriers francs avec les umbos de bouclier, les angons, les épées, les framées, les francisques, les couteaux-poignards.

Un crâne trouvé présente une particularité remarquable : le sommet du front est enlevé en biais par un seul coup d'épée. Le docteur Hamy consulté, déclare que c'est « le plus extraordinaire coup de sabre qu'il ait vu de sa vie. »

Nous devons citer encore une boire en verre représentant une figure humaine, ce qui prouve qu'alors la verrerie était loin d'être dans l'enfance. La figure est régulière et bien proportionnée. Elle est cent fois supérieure aux essais enfantins et grossiers de figures gravées sur les ceinturons de la même époque.

III. — MOYEN AGE

M. Frédéric Moreau a en outre recueilli divers objets du moyen âge.

Près du tumulus de Limé, dans un tombeau de femme, une bague en bronze avec cette inscription :
DO : MATER : DEI : REMAI :

Un crucifix en bronze trouvé à Breuy ;

Un chandelier d'étain et de plomb, trouvé à Marolles, près La Ferté-Milon ;

Des carreaux émaillés des xv^e et xvi^e siècles, l'un portant une fleur de lys ;

Une médaille en bronze, de St-Hubert et un cachet

de bronze et cristal, sur lequel sont gravées en creux une fleur et une couronne royale.

Pour terminer, nous dirons que M. Frédéric Moreau, en 1888, a trouvé et recueilli :

300 mosaïques, marbres et peintures à fresques ;

29 vases gaulois ;

46 vases gallo-romains ;

30 vases en verre ;

19 monnaies gauloises et romaines ;

154 objets en bronze, or et argent ;

105 objets en fer, armes, etc.

683 au total.

On voit que le résultat de cette année ne le cède en rien à celui des années précédentes.

En présence d'une telle abondance de richesses, d'un si grand nombre d'objets trouvés (15.000 en bronze, fer, or, argent et poterie, et 35 à 40.000 silex), ce n'est plus seulement de l'étonnement que l'on éprouve, c'est de l'admiration pour une œuvre aussi considérable et aussi complète. Et tout éloge serait froid devant cet immense travail, et l'énorme quantité d'objets qu'il a révélés.

L'album lui-même est un monument qui fait le plus grand honneur à l'auteur, M. Frédéric Moreau, — ainsi qu'à M. Pilloy, qui a fait les dessins, et à M. Poette, l'imprimeur.

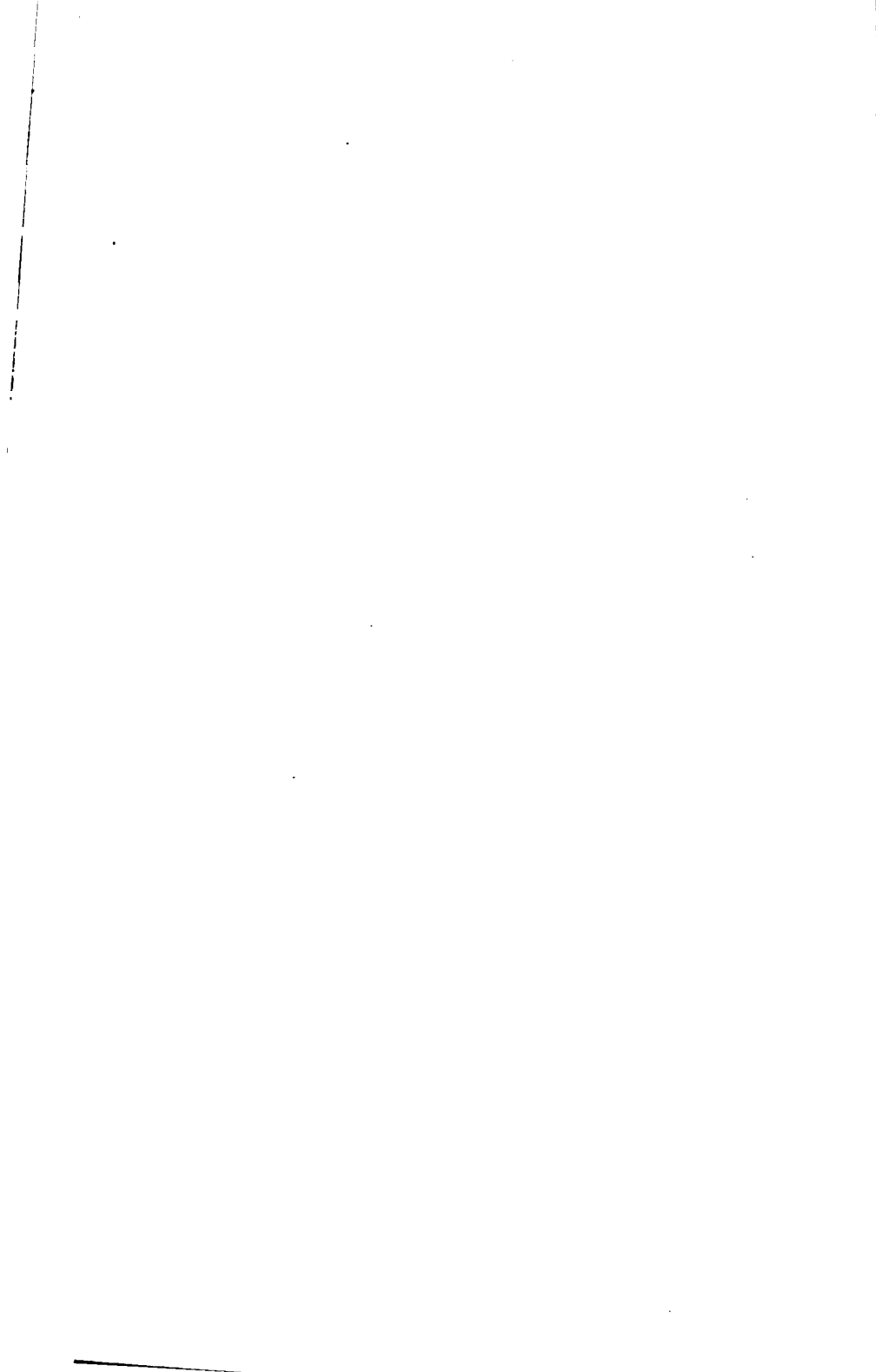
M. Frédéric Moreau peut dire fièrement : — Voilà mon œuvre !

Et personne ne pourrait répondre : J'en ai fait autant

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : CHORON.

Le Secrétaire : l'abbé PÊCHEUR.



BULLETIN

DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

SEPTIÈME SÉANCE

Lundi 1^{er} Juillet 1889

Présidence de M. CHORON, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Mémoires* de la Société académique de l'Aube, t. 25 de la 3^e série, 1888.

2° *Mémoires* de la Société d'Anthropologie de Paris, 2^e série, t. 4, 1^{er} fasc.

3° *Bulletin* de la Société d'Anthropologie de Paris, t. 11 et 12, 3^e série, Juillet à Décembre 1888, Janvier et Mars 1889.

4° *Annuaire* de la Société philotechnique, année 1888, t. 47.

5° *Bulletin* de l'Association philotechnique, 10° année, Juin 1889, n° 5 et 6.

6° *Revue* des études Grecques, t. 11, n° de Janvier à Mars 1889.

7° *Bulletin* du Comité des travaux historiques, année 1888.

8° *Bulletin* de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. 9, n° 137.

9° Société archéologique de Bordeaux, t. 13, 2° fasc. 1888.

10° *Bulletin* de la Société archéologique du Midi de la France, n° 3, 1889.

11° *Bulletin* de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France, 16° année, 2° liv., Mars, Avril 1889.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Parmi les ouvrages déposés, on remarque un travail sur Jean d'Estrées, évêque de Laon, offert par son auteur, M. de Florival, à la Société. Remerciements.

M. Bouchel, communique la copie des armoiries d'un sieur Laurent-Etienne Chausson, lieutenant de la première compagnie des bandes grises de Picardie, tué au siège d'Orléans, en 1427, en combattant à côté de Jeanne d'Arc.

Ces armes sont : d'argent à un chevron d'azur, accoté en chef de deux poignards de guerre, et sous le chevron, un aigle à deux têtes éployé, de sable.

Plusieurs membres ont vu l'exposition de M. Frédéric Moreau qui se trouve au Champ-de-Mars, dans le palais des arts-libéraux et contient de magnifiques spécimens de ses découvertes.

A côté, sont les collections de M. Nicaise, de la Marne, et M. Edouard Piette, de Craonne.

M. Bouchel, membre correspondant donne lecture d'une note sur un épisode de la guerre de Cent Ans. C'est une pièce trouvée aux archives municipales de Reims, et donnant la teneur d'une lettre signée : Isabelle (Isabeau de Bavière), reine et régente, « en faveur des valeureux militaires y dénommés, notamment les compagnons de Cys et de Presles, ayant repris sur les ennemis (les Armagnacs) les châteaux de Bazoches et de Roucy, » et datée du 20 novembre 1414 à Chartres.

UN ÉPISODE DE LA GUERRE DE CENT ANS

Les Compagnons de Cys et de Presles à la prise des châteaux de Bazoches et de Roucy.

Pendant la guerre de Cent Ans, qui causa tant de ruines en France, les environs de Vailly ne furent guère épargnés.

On sait que les Navarrais ayant pris cette ville en 1358, en réparèrent les fortifications et y mirent une bonne garnison qui en fit son centre de ralliement. « Si couroient ceux de Vailly, dit Froissart, partout où

ils vouloient, ni nul ne leur contredisoit ; car les chevaliers et les écuyers étoient tous embesognés de garder leurs forteresses et leurs maisons. Et alloient ces Navarrois et ces Anglois et chevauchent ainsi qu'ils vouloient, une fois armés et l'autre désarmés ; et s'abattoient de fort en fort, tout ainsi comme si le pays fut en paix. »

Plus tard, pendant les luttes entre Armagnacs et Bourguignons, ces deux partis, pour se procurer des vivres, viennent « ès pays de Valois et Soissonnais, où il y en avoit très grand nombre et abondance » et, pas plus l'un que l'autre, n'épargnaient les campagnes.

Les années 1416 et 1417 furent surtout malheureuses pour nos contrées : on vit alors Français et Anglais, Armagnacs et Bourguignons passer successivement, comme des bandes de pillards, brûlant maisons et fermes, saccageant villages et hameaux.

Après la mort du dauphin, arrivée à Compiègne le jour de Pâques-Fleuries 1417, le duc de Bourgogne, pour mettre le peuple dans son parti, fit publier un manifeste par lequel, en même temps qu'il accusait le comte d'Armagnac d'être l'auteur de cette mort, il déclarait qu'il poursuivrait à tout prix la punition des coupables et de leurs adhérents et confortants si longuement que Dieu lui prêterait la vie au corps ; et « avec que ce, ajoute-t-il, poursuivrons le relèvement du pauvre peuple et ferons à notre pouvoir que les bons et loyaux sujets ne paieront dorénavant tailles, aides, impositions, gabelles, ni autres subsides, ni quelconques exactions, comme requiert le noble royaume de France. »

« Et par le moyen d'icelles lettres, dit Monstrelet, y eut plusieurs bonnes villes et communautés qui très fort furent émues au contraire de ceux qui gouvernoient le roi. Ce manifeste, en effet, détermina l'insurrection de la plupart des villes et villages de Picardie et de

Champagne, qui se tournèrent du parti bourguignon dans l'espoir de n'avoir plus nuls subsides à payer. »

C'est sans doute à l'un de ces soulèvements populaires qu'il faut rapporter une expédition dirigée contre les châteaux de Bazoches et de Roucy par une troupe de cinq cents hommes de pied des pays de Champagne et de Rethélois, parmi lesquels figurent spécialement les compagnons des villages de Cys et Presles, ainsi que le relate une charte conservée aux archives municipales de Reims et dont l'existence m'a été signalée par mon collègue de Bazoches. N'ayant pas trouvé trace de cette expédition dans les historiens locaux, j'ai pensé qu'il était bon de mettre sous les yeux de la société le document qui en fait mention.

Cette pièce ne désigne pas les ennemis qui occupaient les châteaux en question et qui faisaient « innumérables dommages et inconvénients aux bons subgez » ; mais comme elle est datée de Chartres le 20 novembre 1417 et signée de la reine Isabeau, en qualité de régente, et sur l'avis du duc de Bourgogne, il est facile de les reconnaître pour Armagnacs. La reine venait en effet, (2 novembre) d'être délivrée, par le duc de Bourgogne, de l'espèce de captivité dans laquelle elle était tenue à Tours par le comte d'Armagnac, qui espérait ainsi dominer plus sûrement le dauphin. De cette ville elle alla à Chartres d'où elle expédia des lettres à toutes les bonnes villes, cités et communes, pour les engager à n'obtempérer en rien aux ordres qui leur seraient signifiés de par le roi ou le dauphin, attendu qu'elle seule avait « pour l'occupation de monseigneur le roi, le gouvernement et administration du royaume. »

*Copie délivrée au nom de Guillaume Perard, garde de la
Prévôté de Fismes, par Jean de Rocourt tabellion en
icelle de lettres de Isabelle reine et regente de France en
faveur des valeureux militaires y dénommés ayant repris
sur les ennemis les châteaux de Bazoches et de Roucy.*

A tous ceuls qui ces presentes lettres verront ou
orront Guillaume Perrart garde de par le roy du seel
de la prevosté de Fimes salut. Sachent tuit que le
septiesme jour du mois de decembre l'an mil quatre
cens et dix sept nous garde dessus dit et Jehan de
Rocourt tabellion juré et proprement establis en ladite
prevosté adce faire de par le roy mon dit seigneur
veismes, teinsmes, leusmes, visitasmes et diligemēt
esgardasmes de mot à mot sur lettres scellées en
double queue et cire vermeille de tres haulte et poissant
dame la reyne de France, saines et entieres du dit seel
et descripture si cōme il apparoit et apparut de prime
face par linspecōn dicelles lettres desquelles la teneur
sensuit. Ysabel par la grâce de Dieu reyne de France
ayant pour loccupacōn de mons. le gouvernement et
administracōn de ce royaume par octroy irrevocable a
nous sur ce fait par mon dit S. A tous ceuls qui ces
presentes lettres verront salut. Cōme nous ayons este
informée par le rapport de Jehan de Ranvez et Estienne
La Lauze envoiés par devers nous de par les compai-
gnons et cōmune des villes de Sis et de Preles et autres
des pays de Châpaigne et de Retheloyz au nombre de
cinq cens hōmes a pié ou environ que le seigneur de
Montigny en sa compagnie environ quarante hōmes
darmes et le dit nombre de compagnons de pié se sont
mis sus en armes et de fait et par force ont naguerez
prins les chasteaulx de Basoches et de Roucy lesquelle
estoiēt tenues par aucuns des ennemis de mons. et de
nous et faisoient et ont fait depuis le temps des debaz

et divisions estans en ce royaume innumerables dōmages et incōveniens aux bons subgez et bienveillans de mon dit seigneur de nous et mesmement a leurs voisins quilz ont mis a destruccon et yceulx ont abatuz, ars et demolis et fait plusieurs autres choses honnourables et proffitables a mon dit seigneur, a nous, a eulx et a ceulx des dis pays et a la confusion desdis ānemis dont mon dit seigneur et chascun pudōme doit estre joyeux et bien content savoir faisons que nous les choses dessus dites considerées et mesmement afin que dorés en avant ayent cause de persister en leur bonne volenté et propos icellui seigneur de Montigny Jehan de Ranvez, Estienne La Lauze, Thierrion Le Moyne, Riffart des Champs, Pierre Le Charpentier et autres dessus nōmes estans en leur cōpaigrie tous ensamble et particulierement avons par ladvis et deliberacōn de mon tres chier et tres amé cousin le duc de Bourgogne au nom de mon dit seigneur et de nous auctorisez et advouez auctorisons et advouons par ces presentes en approuvant et aiant agreable tout ce que ilz ont fait au temps passe et feront au temps avenir durant les dites divisions a lencontre et au prejudice des dits annemis et de leurs adherans aliez et cōplices. Sy prions requerons et neantmoins mandons tres expressement aux gouverneurs et bailliz de Reims, de Chaalons, de Retheloyz gouverneurs gardes et capitaines de cites et bonnes villes chasteaulx forteresses ponts et passages de ce royaume, generalement a tous les justiciers officiers aliez bienveillants et subgez de mon dit seigneur et les miens leurs lieux tenans et chacun deulx si cōme a lui appartiendra que ausdiz seigneur de Montigny, Jehan de Ranvez, Estienne La Lauze, Thierrion Le Moyne, Riffart des Champs, Pierre Le Charpentier les dits gens darmes et compaignons et generalment et especeialement a tous ceulx qui se voudront avec eulx joindre et acōpaiguer pour porter et faire

dōmaige ausdiz ânemis ilz laissent, seuffrent et facent seurement et sauvement passer, rapasser, aler, venir sejourner et retraire parmy leurs villes forteresses juridicōns et destroiz et leurs present et donnent conseil, confort et ayde de gens selon leur faculté avec prisons se mestiers en ont et ilz les en requierent tout pour le bien dessus dit. Sachent que ceulx qui feront le contraire nous ferons pugnir sy griefment que ce sera exemple a tous autres, voulons que au vidimus de ces presentes fait soubz le seel du bailliage de Vermandoyz ou autres establis de par mons. soit adjouste foy cōme a ce present original. En tesmoing de ce nous avons fait mettre nostre seel a ces presentes. Donne a Chartres le vintiesme jour de novembre lan de grace mil quatre cens et dix sept. Ainsy signe par la reyne a vostre relacion. J. de Lespine. En tesmoing de laquelle vision nous garde dessus dis avons seelle cest present transcript du seel et contre seel de la dicte prevoste avec les seigneur et seingz manuelz de nous et du dit jure mis a y cellui transcript. Ce fu fait lan et jour cy dessus premiers dis.

Signé : G. PERART.

J. DE ROCOURT.

Le fait rapporté dans la pièce qui précède n'est pas le seul souvenir de la guerre de Cent Ans relatif au village de Presles plus exposé que tout autre au pillage, à cause de sa situation entre les forteresses de Vailly et de Pontarcy.

Ainsi, en 1339, la ferme de Saint-Audebert fut entièrement détruite par la garnison navarraise de Vailly.

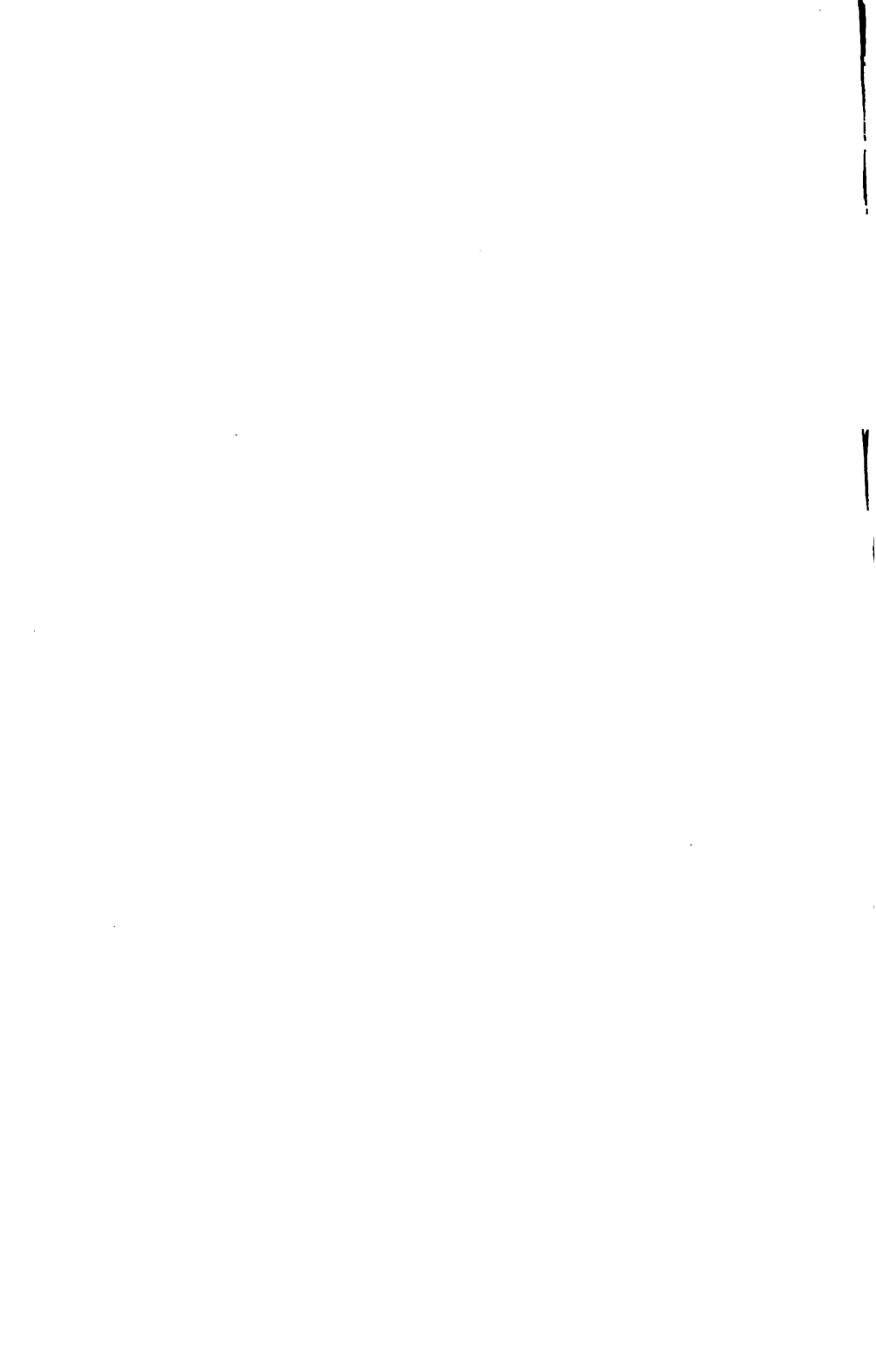
L'église dut perdre à cette époque sa belle nef romane. En 1755 on disait « par ancienne tradition » qu'elle avait été démolie « dans le trouble des guerres ». Or un pilier évidemment refait pour soutenir la seule travée conservée portant gravée la date de 1439, il

semble qu'on peut, avec vraisemblance, faire remonter cette destruction aux guerres des Anglais, dont le souvenir est encore rappelé par des noms de lieuxdits du territoire. En face de Vailly se trouve le « Corps de Garde », nom qui fait tout de suite penser aux garnisons qui séjournèrent dans cette ville ; au sud du village, presque au haut de la colline, est le « Donjon », ainsi appelé soit parce que les habitants s'y réfugièrent dans les carrières voisines, soit parce qu'il y avait là un poste d'observation ; l'« Anglais », nom d'un lieudit situé près du village, est significatif ; il en est sans doute de même d'un autre lieudit, la « Fosse aux Lions », qui se trouve dans la vallée, entre l'église et l'ancien chemin qui reliait Vailly et Pontarcy : le lion était, paraît-il, l'emblème d'Edouard III qui le fit représenter dans ses armes.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : CHORON,

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

HUITIÈME SÉANCE

—
Lundi 5 Août 1890
—

Présidence de M. CHORON, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Mémoires de l'Académie de Lyon*, t. 24, 25, 2° ; lettres.

2° *Mémoires de l'Académie de Lyon*, sciences, t. 29.

3° *Journal des Savants*, Mai et Juin.

4° *Recueil historique et philologique* (instruction publique, n° 3, 4, 1888.

5° *Revue des Travaux scientifiques*, t. 8, n° 10, 11.

6° *Bulletin* archéologique, n° 1, 1889 (ministère de l'instruction publique).

7° *Bulletin* des Antiquaires de Picardie, 1889, n° 1.

8° *Mémoires* de la Société des antiquaires de Picardie, t. 10.

9° *La Thiérache* — Vervins, t. 11.

10° *Bulletin* historique de la Morinie, 150° liv. Avril, Mai, Juin 1889.

11° *Mémoires* de la Société des antiquaires de la Morinie, t. 21, 1888-89.

12° *Mémoires* de la Société Eduenne, nouvelle série, t. 16, 1888.

13° *Bulletin* de la Société Nivernaise des lettres, sciences et arts, 3° série, t. 3, 1889.

14° *Bulletin* de l'Association philotechnique, Juillet 1889, n° 7.

15° *Bulletin* de la Société d'anthropologie de Paris, 1^{re} fasc. Janvier à Mars 1889.

16° *Bulletin* de la Société d'agriculture d'Orléans, t. 29, n° 1 et 2.

17° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, 30^e année, n° 4, 5 et 6, Avril, Mai et Juin.

18° *Bulletin* de la Société archéologique de Béziers, t. 14, 2° liv.

19° *Revue* de Saintonge et d'Amis, 9^e vol, 1^{er} Juillet 1889.

NOMINATION DE MEMBRE.

M. de Florival, de Laon, est nommé membre correspondant.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le baron de Baye, membre de la Société archéologique de France, 58, rue de la grande Armée, à Paris, offre plusieurs brochures. Remerciements.

En même temps, il annonce qu'ayant l'intention d'assister au congrès archéologique international qui doit se tenir à Stockholm, le mois prochain, il offre d'y représenter la Société de Soissons ; ce qui est accepté, sans aucune responsabilité de la part de la Société pour les théories qui pourraient y être émises.

M. Plateau communique le fac simile d'un titre de décembre 1263, trouvé par lui aux archives nationales de France : — aux termes de cet acte, Huard de Tigny, homme d'armes et sa femme Lora, habitant près de Mercin, cèdent au chapitre de Soissons, tout ce qu'ils possédaient sur les six esseins de terre situés au lieudit les *Loires*.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : CHORON.

Le Secrétaire : l'Abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

NEUVIÈME SÉANCE

Lundi 7 Octobre 1889

Présidence de M. CHORON, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Bulletin* de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux arts de Belgique, 57^e et 58^e années, 3^e série, t. 13, 14, 15 et 16, 1887-1888.

2° *Annales* de la même Académie, 1888 et 89.

3° *Smithsonian report*, 1886, 1^{re} partie.

4° *Journal des Savants*, Juillet-Août 1889.

5° Académie d'Hippone, *Bulletin* 24, 1887.

6° *Bulletin* de la Société archéologique de la Charente, t. 10, 1888.

7° *Revue des Etudes Grecques*, n° 6, Avril-Juin 1887.

8° *Bulletin* de l'Association philotechnique, n° 8, Août 1889.

9° Société archéologique de Bordeaux, 3° fasc., t. 13.

10° *Mémoires* de l'Académie de Nîmes, 7° série, t. 10, 1887.

11° *Bulletin* de la Société archéologique du Limousin, t. 14, 2° série, 1887.

12° *Annales* de la Société historique de Château-Thierry, 1888.

13° Commission des Antiquités, 9° vol., 1889.

14° Société Havraise d'Etudes div., concours de 1887.

15° Société Havraise. *Recueil* de publication, 1886-1887 et 1888.

16° *Bulletin* de l'Histoire de Paris, 3° liv., Mai-Juin 1889.

17° *Bulletin* de la Société historique de Langres, nos 41-42, 1^{er} Juillet 1889.

18° *Bulletin* des bibliothèques et des archives, n° 1, 1889.

19° *Romania*, Juillet 1889.

20° Société d'Etudes des Hautes-Alpes, n° 3, Juillet-Septembre 1889.

21° *Bulletin* de la Société d'agriculture de la Sarthe, 1^{er} fasc., t. 32, 1889.

22° *Mémoires* de la Société d'anthropologie, 2° série, t. 3, 3° et 4° fasc.

23° *Bulletin* de lad. Société, 2° fasc., Mars et Mai, 1889.

24° Société royale Belge de géographie, n° 2, 1889.

25° *Travaux* de l'Académie de Reims, 83° vol., t. 1, 1887.

26° *Recueil* de notices de la Société de Constantine, 4° vol., 3° série.

27° *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, 4° série, 4° vol., 1888.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Les ouvrages offerts et déposés inscrits, M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique en date du 30 septembre dernier, contenant le programme de la réunion des Sociétés savantes, pour 1890.

Il signale l'envoi du discours prononcé par M. Lockroy, le 26 mai 1888, à la fin de cette même réunion, et d'un travail de M. Gaston Paris, sur les « parlars de France » — des discours prononcés le 15 juin 1889, par M. Renan et par M. Fallières, ministre de l'instruction publique.

M. Plateau communique à la Société, un acte reçu par Dupire, notaire à Soissons, en 1617, concernant l'admission d'une novice à l'abbaye Notre-Dame. Cette novice se nommait Catherine Le Boulanger.

**Admission d'une Novice
à l'Abbaye Notre-Dame aux nonnains 1617.**

Maistre Germain Symon Seigneur de Verville, fondé de pouvoir de Noble homme Charles le Boullanger, Conseiller, Secrétaire du Roy et Trésorier des Ponts et Chaussées et de Nicolle Lescuyer son épouse, demeurant à Paris, rue Mauconseil, paroisse Saint-Eustache, demande l'admission de leur fille Catherine au nombre des religieuses de l'Abbaye de Notre-Dame. L'Abbesse Loyse de Lorraine y consent et il est convenu que Catherine prendra le voile le dimanche dix neuf novembre 1617.

Mais pour subvenir aux frais que la Novice doit occasionner au couvent, le S^r Le Boullanger s'engage à servir une rente viagère de 150 livres tournois à sa fille, rente payable tous les ans à la St-Martin d'hyver. Sur ces 150 livres, 100 entreront dans la Caisse du Couvent, les 50 autres sont destinées à la Novice pour ses menus frais.

Pour assurer le paiement de lad. rente, l'Abbaye exige un gage ou garantie à prendre sur biens meubles et immeubles du S^r Le Boullanger et de sa fille.

Ceux-ci offrent hypothèque sur une maison sise à Paris rue au Ferre en laquelle pend l'Enseigne de la Roze en la paroisse de St-Eustache et sur leurs autres propriétés et héritaiges.

En outre M^e Germain Symon devra verser et verse effectivement la somme de quinze cents livres en espèces quartz d'Escus testons et monnaie ce dont la dame Abbesse se déclare contente. Cette somme doit

servir aux nécessités du Couvent et à la « vesture » de la Novice.

Ce n'est pas tout.

Le S^r Germain Symon s'engage au nom de M^{re} Le Boullanger et de sa fille présente, à effectuer un pareil versement de quinze autres cents livres tournois quand ladite Catherine prononcera ses vœux et fera sa profession en l'Eglise de l'Abbaye. Cet argent sera employé à l'habillement et meublement de la religieuse et en même temps à la fourniture des *coupes* et cuillers d'argent aussi pour les festins et Cierges.

S'il arrivait que la d^{lle} Le Boullanger vint à renoncer à l'état religieux ou à décéder, il est convenu que les 1500 livres précédemment versées resteraient acquises au Couvent. En retour la dame Abbesse, pour garantie de l'exécution réciproque des Clauses dudit Contrat, engage les biens de son Abbaye.

Ce fut fait en la grille du parloir de l'Abbaye en présence de la mère de la Novice.

Et ont signé l'ABBESSE, NICOLE LESCUYER, SYMON et DUPIRE, notaire.

1621. — Le noviciat de la demoiselle Catherine a duré quatre ans et c'est seulement le 18 octobre 1621 qu'elle prononce ses vœux. en présence de son père et de sa mère. La veille M^{re} Le Boullanger avait versé les 1500 livres tournois convenus, l'Abbesse lui en donne reçu.

LOYSE DE LORRAINE

L'Abbesse contractante est Madame Louise de Lorraine d'Aumale fille de Claude de Lorraine et de Louise de Brezé. Elle avait succédé depuis plus de vingt ans à Catherine de Bourbon, et mourut en 1644, dans un âge très avancé, laissant le siège abbatial à Henriette de Lorraine d'Elbeuf.

Dans les comptes d'Ysabel de Chatillon, Abbesse de

Notre-Dame 1346, il est question de « coupes d'argent » offertes par les Novices ou pensionnaires à leur entrée au Couvent. On voit que cette coutume est toujours observée.

(Extrait de la minute de l'acte notarié communiqué par M. Delorme.)

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : CHORON,

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN

DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS

DIXIÈME SÉANCE

—
Lundi 4 Novembre 1889
—

Présidence de M. CHORON, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Revue des Travaux scientifiques*, t. 8, n° 12 ;
t. 9, n° 1 et 2.

2° *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, année 1889, n° 1 et 2.

3° *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, n° 23, fasc.
1 à 4.

4^o *Mémoires de la Société historique du Cher*, 4^e série, 5^o vol., 1888-89.

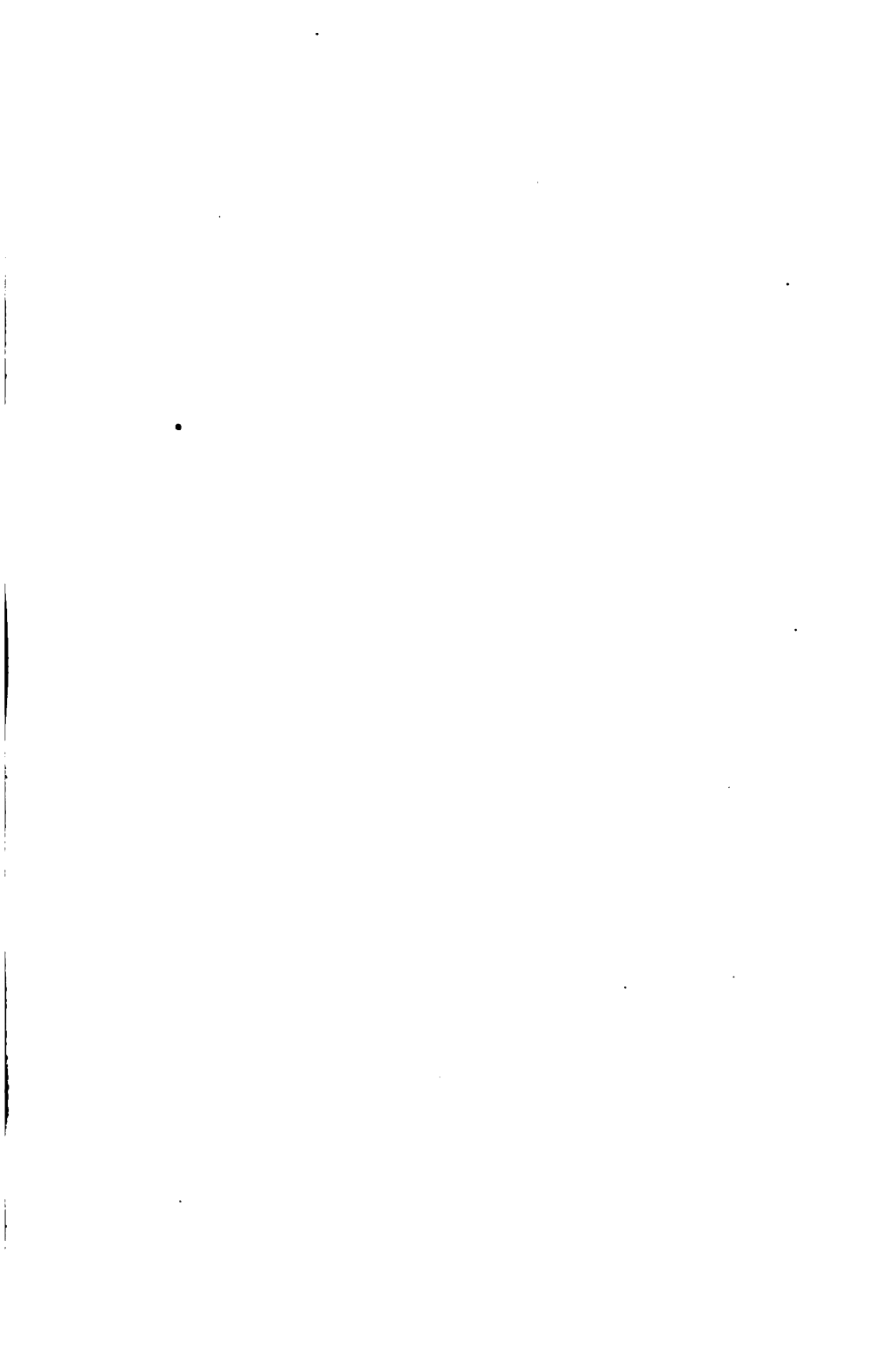
5^o *Bulletin de la Société d'études de Draguignan*, t. 16, 1886-87.

9^o *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. 9, n^o 138.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le président donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Pocquet relative au cartulaire de l'abbaye de Saint-Médard dont la publication est décidée. Les résumés faits par MM. Ed. de Barthélemy et l'abbé Poquet, fondus ensemble, ne feront qu'une publication. Les principales chartes seront reproduites *in extenso* ; les autres moins importantes seront indiquées seulement par une note sommaire.

Un membre parle de la découverte faite dans la démolition des remparts Saint-Christophe des restes de la tour de l'Evangile et de fragments d'un bas-relief en marbre, que l'on pense provenir du château d'albâtre et qui a été longtemps à Saint-Médard, où il a été dessiné par Tavernier ; sous la Révolution, ce bas-relief aurait été transporté à Soissons pour être préservé et devait se trouver avec quantité d'autres débris antiques, dans le jardin de M. de Breuvery ; puis ce jardin ayant été exproprié par le génie militaire pour les remparts de Soissons, on se serait servi des pierres et marbres qui s'y trouvaient pour édifier les murs de soutènement des terres. Ces débris de bas-reliefs sont aujourd'hui au musée de la ville et on espère pouvoir les compléter.





Charpentier 1814.



M. Choron communique un livre de raison du dix-septième siècle, provenant d'une famille Debry-Deciry, famille nombreuse composée des père et mère et de 15 enfants.

Un membre communique différents dessins intéressants de M. Charles Montpellier, savoir :

1° Un portrait de Charpentier, garde-champêtre à Soissons, qui, lors du siège de 1814, offrit de porter une lettre au général russe Wintzingerode, pour le prier de faire cesser les horreurs du pillage.

2° Des têtes ou mascarons sculptés provenant de Soissons et placés aujourd'hui sur la porte d'une maison de Vivières.

3° Un mausolée du style Louis XIV, mais sans inscription, se trouvant dans l'église de Vivières.

4° Une marque de l'un des vitraux de la même église. Dans un écusson fantaisiste, une paire de ciseaux ouverts, avec cette légende: « Maistre Henri Gvillain. »

5° Enfin trois marques de potiers d'étain soissonnais des XVII^e et XVIII^e siècles, prises sur des plats d'étain, savoir :

La première porte, dans un cercle central, une croix dont chaque branche est terminée par une fleur de lys avec cette inscription : Etin fin. C. Covroye, 1869.

La seconde a deux étoiles au centre, une fleur de lys en dessous, et un soleil en chef rayonnant sur le tout. I. Godet — étin fin. S — S — 1694.

Enfin la troisième est plus simple ; c'est un cercle unique contenant deux G entrelacés, surmontés d'une couronne, — en exergue : Soissons, 1700.

CURIOSITÉS ARCHEOLOGIQUES

Sur la porte d'une propriété de la commune de Vivières, on peut voir deux têtes sculptées qui ne manquent pas d'intérêt.

Elles ont été apportées dans cette commune par un nommé Guérin Pierre-Louis, né à Soissons en 1776. Brocanteur en cette ville, il devint possesseur de ces sculptures. Etant venu se retirer à Vivières, ces deux pièces furent placées sur la porte donnant accès en son jardin pour embellir l'entrée de son immeuble.

Ce détail a été donné par le fils de M. Guérin qui n'a pu se procurer de plus amples renseignements, il reste à savoir de quelles ruines proviennent ces objets et à connaître leur authenticité.

D'après la tradition, ces deux sculptures représenteraient Clovis et Clotilde, dont une partie du chef de cette dernière a été apporté vers 845, et qui est depuis cette époque la patronne de l'église de Vivières ; ce qui explique la foi accordée à cette croyance.

M. Guérin, lui-même, en a probablement fait l'acquisition à Soissons, avec la pensée d'acquérir la patronne de la commune et son royal époux.

Il se pourrait que ces deux sculptures aient appartenues à un monument quelconque de la cité Soissonnaise. La coiffure des deux personnages pourrait peut-être servir d'indice ; mais, il est difficile de se prononcer sur la provenance et sur l'authenticité de ces deux

sujets qui offrent cependant un intérêt tout particulier pour Soissons.

Mausolée dans l'Eglise de Vivières

Le dessin représentant le mausolée est une reproduction exacte d'une sculpture qui existe dans l'église de Vivières entre deux arceaux qui font face à la chaire.

C'est une composition combinée avec art et d'une excellente sculpture dont l'exécution a été pratiquée par une main habile. Le style en est riche et bien établi. Malheureusement aucune inscription n'indique son origine.

Peut-être, le cadre contenant le crucifix qui occupe le milieu a-t-il été appliqué pour cacher l'inscription afin d'épargner le monument contre les atteintes malveillantes de la révolution.

Vitrail de l'Eglise de Vivières

Le vitrail dont on nous communique le dessin est fixé dans une des fenêtres de la galerie de droite ; il est taillé en forme ronde ; son diamètre est 60 à 75 centimètres. On y lit l'inscription suivante : *MAISTRE HENRI GVILLAIN*. Au centre règne un écusson au fond jaune sur lequel on voit en couleur bleue claire une paire de ciseaux de grandes formes entièrement ouvertes. En s'approchant du vitrail à l'aide d'une échelle on remarque au-dessous de l'écusson, à peine visible, le mot : *YAHIIIIVL* renversé ; point de date.

Comment expliquer la présence de ce vitrail bizarre dans cette église ? Est-ce le tailleur de la communauté des Prémontrés qui a voulu attacher son souvenir à cette église ; mais alors cela remonterait à une date bien éloignée, puisque cette communauté a été transférée en 1149 à Valsery. Ou bien, est-ce un don plus récent et d'un caractère tout particulier ? Je laisse à votre perspicacité le soin d'en découvrir la vérité.

Plats d'Étain

Les figures représentent les empreintes de trois plats appartenant à M. Montpellier, et qui ont été fabriqués à Soissons aux dates 1689, 1694 et 1700.

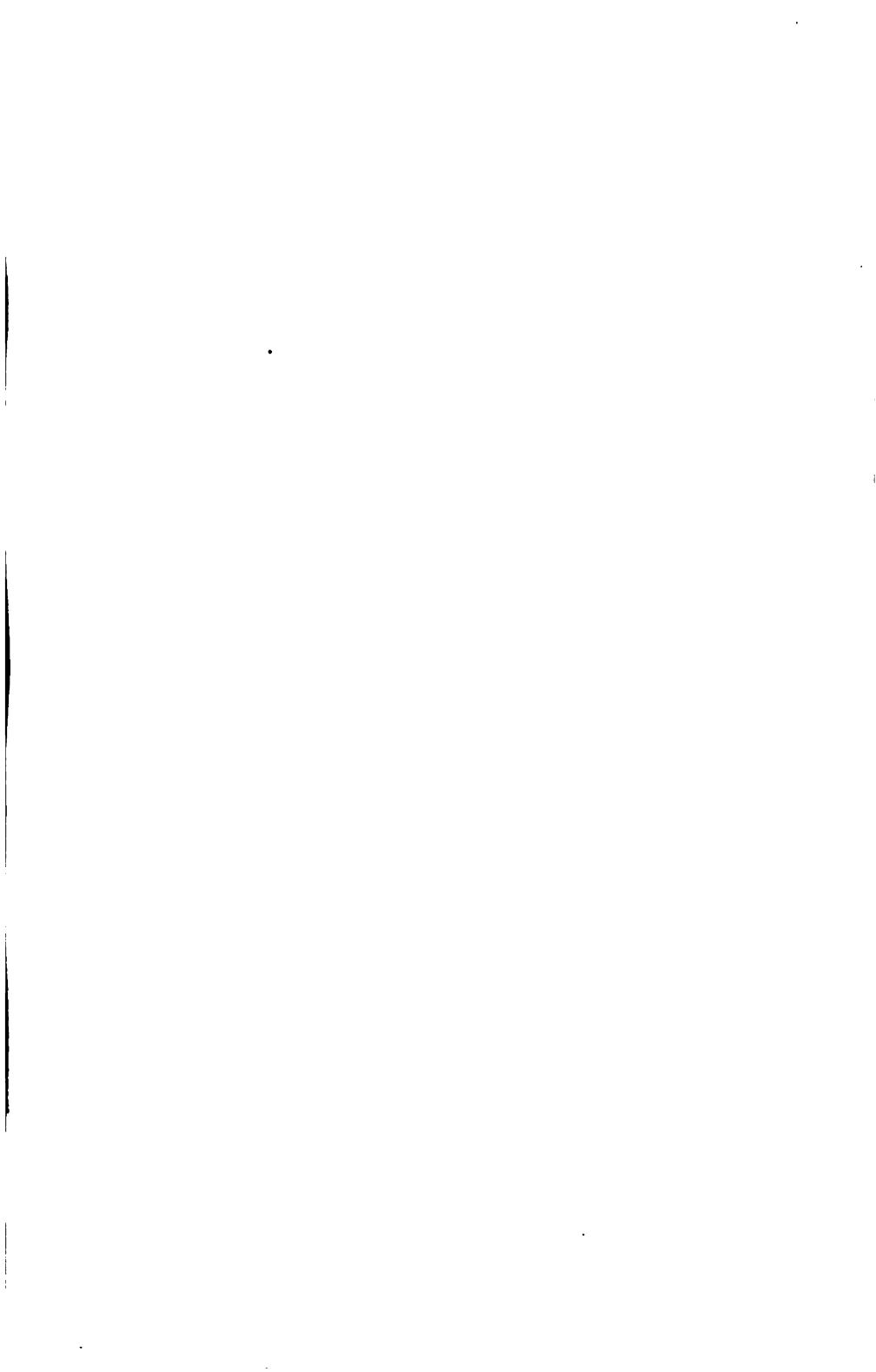
Comme il existe à Soissons une rue du nom de Plat d'Étain, située dans le faubourg Saint-Waast, entre les rues des Graviers, de la Clef et du Pont, sans doute que dans cette rue devait exister le siège d'un établissement pour la fabrication de la vaisselle en étain, duquel proviennent les plats en question. Il est présumable aussi que c'est de cette fabrique que le nom a été donné à la rue.

Charpentier

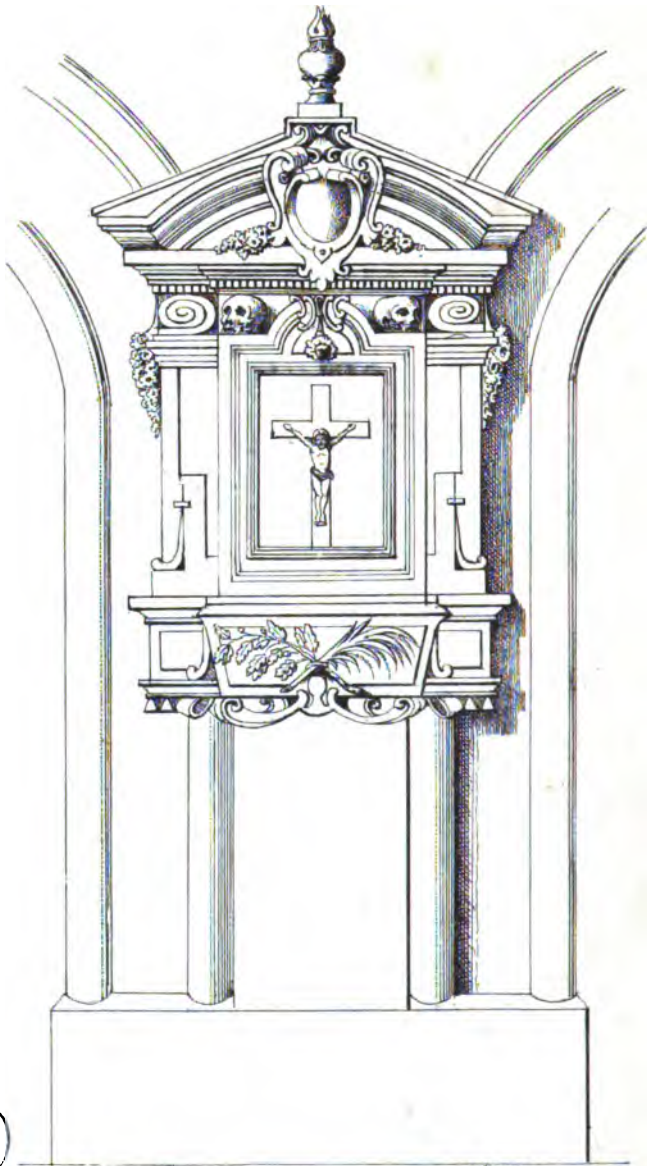
Le portrait en profil est un croquis crayonné autrefois ; il représente Charpentier qui repose avec Rusca et Charlier sous un monument érigé au cimetière en 1850, par souscription, en mémoire des deux braves défenseurs de la place de Soissons, tués en 1814.

Voici l'extrait d'un récit publié le jour de l'inauguration de ce monument concernant Charpentier ; il a pour titre : « Soissons en 1814 ou récit de son invasion, par un témoin oculaire » ; et a été communiqué pour la circonstance par la famille de M. Letellier, l'auteur du manuscrit, qui fut à l'époque membre du Conseil municipal de Soissons. M. Letellier a suivi pour ainsi dire, heure par heure, du haut de Saint-Léger, les mouvements des alliés.

« L'ennemi, dit-il, avait fait irruption dans la place. Le désordre était à son comble, et le vainqueur se hâtait de se livrer au pillage : quelques femmes eurent tout à souffrir de la féroce brutalité de l'ennemi. Dans ce péril éminent le corps municipal réuni à l'Hôtel de Ville, se voyant abandonné par les généraux, avait



Mausolée sans inscription dans l'Eglise de Vivières



VIV.
DE
MICH.

1870

Dr. H. Müller

Vitrail de l'Eglise de Vivières.



Empreintes de trois plats d'étain fabriqués à Soissons XVR^e & XVIII^e Siècles



S^{te} Clotilde.



Clovis.





rédigé une humble prière adressée au général russe pour tâcher de sauver la ville et les habitants : mais le plus difficile était de la faire parvenir. Un ancien grenadier de la Garde, le sieur Charpentier, notre concitoyen, se présenta pour cette mission périlleuse, dévouement héroïque, qui lui méritera à jamais la reconnaissance de ses compatriotes.

« Tenant à la main un mouchoir blanc qu'il agitait en signe de paix, il parvint à travers les boulets, les lances et les balles jusqu'à Saint-Paul où se trouvait le quartier général. Vintzingerode fit son entrée dans la place. A sa voix le calme se rétablit ». Charpentier avait sauvé la ville des horreurs de l'ennemi.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : CHORON.

Le Secrétaire : l'Abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

ONZIÈME SÉANCE

—
Lundi 2 Décembre 1889
—

Présidence de M. CHORON, Président.



Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

- 1° *Journal des Savants*, Septembre et Octobre 1889.
- 2° *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 6° liv., Novembre 1889.
- 3° *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, 43° vol., 1889.

4° Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France, t., 3, départements.

5° *Bulletin* de la Société d'études des Hautes-Alpes, 8° année, n° 32, Octobre à Décembre 1889.

6° *Bulletin* de l'Histoire de Paris, 4° et 5° livraisons, Juillet à Octobre 1889.

7° Revue des travaux scientifiques, t., 9, n° 3, 4, 5.

8° *Mémoires* de l'Académie d'Arras, t., 20, 2° série.

9° *Bulletin* des Antiquités de la Morinie, 151° liv., Juillet à Septembre 1889.

10° *Vita* di S. Costabile par Paolo Guillaume.

11° *Vita* di S. Alferio par Ugone id.

12° *Vita* di S. Pietro Salernitano id.

13° *Bulletin* de l'Association philotechnique, 10° ann., n° 9, Novembre 1889.

14° *Bulletin* de la Société industrielle de St-Quentin, n° 35, Mai à Août 1889.

15° *Bulletin* de la Société d'agriculture de Poligny, Juillet, Août, Septembre 1889.

16° *Mémoires* de la Société d'émulation de Cambrai, t., 44, Novembre 1888.

17° Commission départementale des antiquités et arts de Seine et Oise à l'Exposition de 1889.

18° Le Congrès des Orientalistes de Stockholm par le baron de Baye.

19° Institutions liturgiques, par le R. P. dom Prosper Guéranger, 4 volumes.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Président fait part de la mort de M. l'abbé Caron, curé d'Autreville, fondateur et secrétaire de la

Société académique de Chauny, décédé le 3 novembre dernier. M. l'abbé Caron était l'auteur d'une histoire de Chauny et de différents travaux intéressants d'histoires et d'archéologie. M. le Président exprime les regrets que cause cette perte, et a adressé à la famille une lettre de condoléance à laquelle la compagnie s'associe.

M. de Bertier communique un inventaire fait par le notaire de Cœuvres, en 1646, au château de Puiseux, alors habité par la famille de Vassan ; cette pièce est curieuse et contient beaucoup de renseignements.

Ensuite il communique trois lettres autographes signées par le chevalier d'Estrées, d'abord capitaine au régiment soissonnais en 1755, puis lieutenant-colonel d'infanterie. Ces lettres sont adressées au ministre de la guerre d'Argenson, et au duc d'Orléans. Elles sont intéressantes et ont trait au service militaire : l'auteur émet un avis sur l'amélioration et le perfectionnement du service ; il demande des chaînettes pour couvrir les épaules, une coiffure ferrée pour préserver des coups de sabre, un cheval par compagnie pour porter les tentes, l'allègement du fournement, une nourriture meilleure, etc.

Le même membre donne lecture d'une note sur l'étymologie du nom de Cœuvres :

L'ÉTYMOLOGIE DU NOM DE CŒUVRES

Le village de Cœuvres a porté successivement les noms suivants : *Kova* et *Cova* vers 1159, *Keuves* en 1235, *Queuves* et *Cœuves* jusqu'au XVI^e siècle, et *Cœuvres* à partir de la fin du XVI^e siècle.

Plusieurs historiens ont cru pouvoir faire dériver le nom de ce village du mot *Cauda* queue, d'où serait venu *Cova*, *Queuves*, puis *Kœuves*, *Cœuves* et enfin *Cœvores* pensant que « sa position à l'une des queues ou extrémités de la forêt de Retz lui avait valu cette dénomination. »

Malgré l'autorité des auteurs qui se sont rangés à cette opinion émise pour la première fois, croyons-nous, par Carlier, (histoire du Valois, tome III, page 71) cette étymologie du mot Cœuvres nous a toujours paru mal fondée et nous nous proposons aujourd'hui de la discuter.

Lorsqu'on croit voir, dans la position de Cœuvres à une queue de forêt une raison suffisante pour avancer que le nom primitif de cette localité devait être *Queue*, *Cauda*, on perd évidemment de vue qu'à l'époque où l'on songea à donner un nom au groupement d'habitations qui a été l'origine de ce village, c'est-à-dire dans l'antiquité la plus reculée, la forêt s'étendait sur une partie des plaines avoisinantes, avait une forme plus arrondie et que les défrichements opérés à des époques plus récentes ont seul formé ces découpures et ces queues qui caractérisent la forêt de Retz depuis trois ou quatre siècles à peine.

Pas plus dans les formes primitives du mot Cœuvres, que dans la situation du village qui porte ce nom, on

ne saurait trouver la moindre raison qui rendit vraisemblable l'étymologie imaginée par Carlier et cette soi-disant corruption de *Cauda* en *Cova* n'est basée sur aucune preuve. M. Melleville, (1) il est vrai, cite le mot *La Que* au nombre des formes du mot Cœuvres, qu'il prétend avoir rencontrées, ce qui sans nul doute donnerait une grande valeur à l'hypothèse que nous combattons, si on ne s'apercevait, au premier examen, que M. Melleville s'est trompé en supposant que ce mot pouvait désigner le village dont nous nous occupons. En effet outre que cet auteur est le seul à avoir rencontré semblable forme du mot Cœuvres, il est à remarquer aussi que c'est à un document de l'année 1261 qu'il l'attribue. Or dans les chartes de 1235 et dans les documents bien antérieurs à cette date, les formes *Cova* et *Cœuves* étaient les seules employées ; il s'en suivrait donc que ce n'est pas le mot *La Que* qui aurait donné naissance au mot *Cœuves* mais ce dernier qui se serait transformé en *La Que*, hypothèse inadmissible qui doit faire conclure à une erreur de M. Melleville et conséquemment enlève le dernier vestige de vraisemblance à l'opinion de Carlier.

Pour nous le nom de *Cova*, qui est celui qu'on rencontre dans les documents les plus anciens, est une corruption, non pas de *Cauda*, mais de *Cuva*, *cuve*, et nous avons la prétention de trouver la preuve de ce que nous avançons, non pas seulement dans la position occupée par le village de Cœuvres, mais encore dans les altérations successives qu'a subi ce mot avant d'arriver à sa forme définitive.

Il suffit d'avoir passé une seule fois dans la petite vallée du rû de Retz pour se rendre compte, qu'à l'endroit où se trouve le village de Cœuvres elle offre

(1) Dictionnaire de l'Aisne au mot Cœuvres.

l'aspect bien caractérisée d'une cuve, et que cette apparence devait être encore plus sensible à l'époque où les côteaux et les plateaux avoisinants étaient boisés. D'autre part, dans chacune des formes primitives du nom de ce village, indiqué par nous au début de cet article, on reconnaîtra la trace de cette signification de *Cuve*, lorsque l'on saura qu'au XII^e siècle, Cuve s'écrivait *Cueve* (1), qu'en wallon Cuve se disait *Caive* et en bourguignon *Quevea*. Ces raisons nous paraissent assez fortes pour qu'on soit convaincu qu'il ne faut pas chercher ailleurs que dans ce mot l'étymologie du mot Cœuvres, nous ne saurions néanmoins nous dispenser de fournir une autre preuve qui est loin d'être sans valeur.

Il existe en Suisse, dans le Jura bernois à quatre kilomètres de Porentruy, près de la frontière de France un village portant le nom de *Cœuves*, (2). Dans un manuscrit de la bibliothèque de Bâle (Mss. Quiquerez) nous avons pu constater que parmi les différentes formes qu'a pris le nom du village suisse dans les siècles passés il en est d'identiques à celles que nous avons indiquées pour le *Cœuvres* soissonnais. C'est d'abord *Kova* dans les documents de 1170 et de 1225 puis *Kufe*, *Keuf*, *Queuves* au XV^e siècle et enfin Cœuves depuis cette époque jusqu'à nos jours. Le Jura bernois fit successivement partie de la Bourgogne et des États allemands, ce qui suffit à expliquer les formes allemandes par lesquelles a passé le nom du village dont il s'agit : parmi elles citons le mot *Kufe* qui signifie *Cuve* : nous signalerons en outre que les Seigneurs du *Cœuves* suisse qui apparaissent dès le IX^e siècle,

(1) Littré. Dictionnaire au mot Cuve.

(2) Cœuves a été en 1793 chef-lieu d'un canton du département du Mont-Terrible, et ensuite du département du Haut-Rhin.

portaient une Cuve dans leurs armes, enfin nous avons pu nous rendre compte par nous-même, que le village suisse se trouve au fond d'une petite vallée en forme de cuve comme le Cœuvres français et par conséquent il semble naturel que ce soit dans cette similitude de situation qu'il faille chercher le motif de la similitude de nom.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président: CHORON.

Le Secrétaire: l'abbé PÉCHEUR.



ANNÉE 1890

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

PREMIÈRE SÉANCE

—
Lundi 3 Mars 1890
—

Présidence de M. CHORON, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Bulletin* de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France, 14, 15 et 16^e années, 87, 88 et 6^e livr., Novembre et Décembre 1889.

2° *Mémoires* de la Société de l'histoire de Paris, t. 14 et 15, 1887-1888.

3° *Bulletin* de la Société d'études des Hautes-Alpes, Janvier à Mars 1890.

4° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, Novembre et Décembre 1889.

5° *Bulletin* de l'Association philotechnique, Janvier et Février 1890.

6° *Bulletin* de la Société historique de Langres, n° 43, Janvier 1890.

7° *Bulletin* de la Société archéologique et historique de l'Orléannais, t. 9, n° 139, 1889.

8° *Bulletin* de la Société des antiquaires de Picardie, n° 3, 1889.

9° Polyptyque de l'Abbaye de Saint-Germain, par M. Longnon, 2° partie, tables.

10° L'Hôtel-Dieu de Paris, histoire et documents, t. 2.

11° *Revue* des travaux scientifiques, t. 9, n° 6 et 7.

12° Académie d'Hippone, n° 35.

13° *Bulletin* de la Société d'émulation d'Abbeville, 1888, 1, 2, 3, 4, 1889, 1, 2, 3, 4.

14° *Mémoires* de la Société d'émulation d'Abbeville, 4° série, t. 1^{er}, 1^{re} partie.

15° *Bulletin* de la Société des antiquaires de la Morinie, 152° liv., Octobre, Novembre, Décembre 1889.

16° *Mémoires* de l'académie de Dijon, 4° série, t. 1^{er}, 1888-89.

17° *Revue* historique et archéologique du Maine, t. 25, 1889, 1^{er} semestre.

18° *Bulletin* de la Société philomatique de Paris, 8° série, t. 1^{er}, 1888-89.

19° *Mémoires* de la Société d'agriculture de la Marne, 1888.

20° Identification des nom et surnom du page de Jeanne d'Arc, *informe presentado al senior ministro de instruccio publica* 1888.

COMMUNICATION ET TRAVAUX

Par suite du froid et surtout de l'influenza qui a atteint plusieurs membres, les séances de janvier et février n'ont pas eu lieu ; le vote pour le renouvellement des membres du bureau a été remis à la présente séance.

ÉLECTION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1890

<i>Président :</i>	M. CHORON ;
<i>Vice-Président :</i>	M. BRANCHE DE FLAVIGNY ;
<i>Secrétaire :</i>	M. l'abbé PÉCHEUR ;
<i>Archiviste :</i>	M. MICHAUX ;
<i>Trésorier :</i>	M. COLLET.

M. Collet, trésorier, donne lecture de ses comptes de gestion pour l'année 1889. Ces comptes sont approuvés et des remerciements sont donnés à l'honorable trésorier.

Un membre demande la nomination d'une commission de trois membres qui serait chargée d'examiner les travaux à publier et tout en laissant aux auteurs la responsabilité entière de leurs appréciations, de délibérer sur l'opportunité de la publication ou le dépôt des pièces communiquées, aux archives de la Société.

Il est fait observer que, d'après le règlement, c'est le bureau qui est maître de la publication et que par conséquent il n'y a qu'à appliquer le règlement. Ce qui est approuvé par les membres présents.

M. l'abbé Pécheur donne lecture d'un travail contenant l'examen de quelques questions de géographie, historique concernant le Soissonnais, le Laonnois et le Noyonnais :

EXAMEN CRITIQUE

DE QUELQUES QUESTIONS DE GÉOGRAPHIE ANCIENNE
CONCERNANT
LE SOISSONNAIS, LE LAONNOIS ET LE NOYONNAIS

AVANT-PROPOS

L'importance de la géographie historique est incontestable. Les événements perdent une partie de leur intérêt si les lieux qui en ont été le théâtre, restent inconnus ou seulement incertains.

Cultivée autrefois avec soin, négligée ensuite, cette science a repris, dans ces derniers temps, une nouvelle faveur et elle a produit des travaux connus de tous ceux qui s'occupent de nos antiquités nationales.

Mais auprès de ces ouvrages d'un mérite incontesté, il en est d'autres d'un ordre inférieur dont les auteurs, trop dominés par l'esprit de localité, offrent des opinions et des systèmes qu'il paraît assez difficile de concilier avec une science sérieuse et indépendante.

Au nombre de ces derniers nous rangerions ceux qui ont été publiés il y a des années déjà sur le Soissonnais, le Laonnois et le Noyonnais, pays éminemment historiques et qui méritaient en effet d'attirer l'attention des savants.

Toutefois, loin de repousser ces sortes de travaux, dont plusieurs sont estimables à plus d'un titre, nous les regardons comme plus utiles que nuisibles, en ce sens qu'ils attirent un nouvel examen sur les questions déjà décidées pour en affermir la solution, et sur les

questions douteuses et controversées pour aider à les résoudre.

C'est à cet examen que nous n'avons pas craint de nous livrer, dans la persuasion où nous étions que personne ne verrait dans ce projet que ce qui s'y trouve réellement, un dévouement sincère aux progrès de notre histoire joint au désir bien légitime de signaler, lorsque l'opinion paraîtrait s'être prononcée, certains élans, peu mesurés peut-être et plus propres à en arrêter qu'à en activer le développement.

Les opinions que nous avons surtout en vue se trouvent exprimées dans une suite de brochures émanées de feu M. Peigné-Delacourt, archéologue plein de zèle, à qui l'on doit d'importantes publications comme le *Cartulaire d'Ourscamps*, la *Gaule chrétienne et monastique*, les *Miracles de Saint-Eloi*, etc., etc. ; ces brochures sont : *Recherches sur la position de Noviodunum-Suessionum et de divers lieux du Soissonnais*, *Supplément aux recherches sur Noviodunum*, *Campagne de Jules César contre les Bellovaques étudiée sur le terrain*, *Recherches sur divers lieux du pays des Sylvanectes*, *Etudes sur les anciens chemins de cette contrée*.

De plus M. Peigné et ceux qui l'ont imité ou suivi, et dont nous ne parlerons guère qu'incidemment, ont cru devoir faire insérer et rappeler, à différentes reprises, dans les Bulletins des Sociétés savantes, dont ils faisaient partie, les divers travaux qu'ils ont publiés d'abord, soit séparément, soit dans les Mémoires de ces Sociétés.

Il semble, quand on parcourt ces écrits sans prévention, sans parti pris et dégagé de tout amour exagéré de localité, il semble qu'on se soit appliqué, non pas à rectifier, ce qui eut été un but très utile, mais à bouleverser de fond en comble notre géographie historique. Et cela, sous quel prétexte ? sous celui-ci : que les anciens, notamment les Bénédictins, se sont trompés,

la plupart du temps, les uns parce-qu'ils étaient trop éloignés des lieux pour les étudier ; les autres parce qu'étant du pays ils les avaient étudiés sous l'influence des préjugés locaux.

Cette assertion nous paraît trop exclusive dans sa généralité ; car, si l'on doit quelquefois se défier des seconds, on peut avoir une véritable confiance aux premiers parce qu'ils ont souvent visité les localités qu'ils décrivent, et, qu'en somme, ils traitaient les choses en maîtres. Regarder les objets de trop près c'est aussi risquer de tomber dans un autre inconvénient, celui de ne pas bien voir.

En tout état de cause, quand il s'agit d'enlever en masse à une contrée célèbre la plupart de ses lieux historiques, et de faire dans une autre des importations d'un genre tout nouveau, il aurait fallu, croyons nous, prendre garde de tomber dans les défauts qu'on reproche à ses devanciers et dont on fait le point de départ de ses attaques. Le simple exposé que nous allons faire, avant d'entrer au fond de la discussion, suffira pour montrer l'étendue de chemin qui a déjà été parcouru par nos savants nouveaux.

I

Quelle heureuse contrée que le Noyonnais ! et surtout quel heureux coin du monde que ce *Delta* formé par l'Aisne et l'Oise avant la jonction de leurs eaux au-dessous de Choisy-au-Bac ! En un espace de dix à douze lieues de longueur sur deux, trois ou quatre de largeur, c'est-à-dire depuis les environs de Compiègne jusque vers Chauny et La Fère, il aurait eu la gloire de posséder, outre les palais royaux de Choisy-au-Bac ou en Laigue, de Maumacques, de Kiersy dont la position géographique est aujourd'hui incontestablement fixée, d'autres palais à Crécy-au-Mont, à Autreville, à Brétigny,

à Cutz, à Pimprez et à Carlepont où serait né Charlemagne.

Fidèles à leur plan de renverser sans pitié la géographie Soissonnaise, nos savants critiques transportent dans le Noyonnais et surtout dans ce *Delta* (la véritable *Ile de France*) et à l'aide de chemins anciens, de lieux dits, de ressemblances forcées de noms, d'interprétations et de suppositions arbitraires, tous ses lieux célèbres, tous ses événements mémorables. Ainsi : *Noviodunum* n'est plus à Soissons, mais au Mont-de Noyon « oppide voisin de cette ville qui en tire son nom » ; Le *Nemetocenna* de César n'est plus à Arras, comme on le croit, ou du moins dans l'Artois, mais à Nampcel-en-Soissonnais ; *Brennacum* n'est point Braine, mais tantôt Berny-Rivière, Breny près d'Oulchy et surtout Bretigny près Noyon ; le *Truciacum* n'est plus à Droisy en Soissonnais, de la bataille de Frédégonde, mais à Tracy en Noyonnais ou Trosly-Loire. Le *Castrum Barrum* de Frédégaire n'est plus à l'une des villes de Bar, mais au Bac-à-Bellerive sur l'Oise ; *Creiciacum in Pontio*, n'est plus Crécy-en-Ponthieu, mais Crécy-au-Mont près Coucy ; *Bacivium* n'est plus Baisieu près Amiens, mais Bailly près de Ribecourt ; *Novigentum* du même récit est Nogent-sous-Coucy ; *Cusiacum* n'est pas Cuisy-en-Almont, mais Cutz (Mabillon il est vrai, était à la recherche de l'identité de ce lieu). Le *Palatium Castrum*, fort difficile à placer, est bien Caisne en Noyonnais.

Poursuivons : à Trosly-Loire se trouve la forêt de *Ligurium* et ce lieu est sans conteste le Trôly des Conciles (*Trosleium*). Il y a là un moulin *Carbin*, dont il ne reste que le nom, c'est bien le *Carbonacum villa* que jusqu'ici et toujours on avait cru être Corbeny. Qui oserait croire que *Ruffiacum*, *Ruffec*, n'est pas, avec preuves, à Amigny-Rouy et *Audria villa* à Autreville et non à Orville ; que le plaid tenu à *Camliacum*, n'est pas à Camelin, au lieu de Chambly, et que « le véritable

emplacement de la campagne de César contre les Bellovaques » ne soit pas entre Offémont et Tracy-le-Mont. Toutefois, M. Peigné, pour donner une preuve de son impartialité, a, contrairement à l'opinion de Mabillon, placé, non à Saint-Léger-au-Bois, dans la forêt de Laigue, mais dans celle de Saint-Germain-en-Laye, la retraite de Philippe-Auguste *in sylva Lisga*.

Ce n'est pas tout, le pays Noyonnais, ce *Delta*, aurait eu un *Camp d'Auguste* au *Champ d'Ouëte*, près de Tracy ; un *Camp d'Egidius* au *Champ de Gilles* ; un *Camp Havet* au *Champ* de ce nom près Nampcel et la ferme du Tillolet ; un *bois d'Auguste* au *Bodoast*, des *ponts d'Auguste* au *pont d'Oast* et au *pont Auger* (1) le tout amené par le parcours de César en ces contrées. Nous ne compterons pas tout un système de chemins gaulois, gaulois romanisés, romains proprement dits, mérovingiens et carolingiens. Une voie surtout, indiquée par la carte de Peutinger, mais différente de celle de l'Itinéraire d'Antonin, est signalée par M. Peigné. Il en a pris l'idée dans le *Chemin de la Barbarie* (*Via barbarica*, *Iter barbaricum*), qui longe en effet la montagne de Reims. Cette voie venant de la Germanie traversait la Gaule, mettait en communication le pays des Rèmes avec celui des Ambiens et des Bellovaques. Elle passait à Laffaux, Nampcel, Tracy-le-Mont, le Bac-à-Bellerive sur l'Oise, le Mont-de-Noyon (*Noviodunum*) point de bifurcation vers *Samarobriva* (Amiens) et selon les uns *Beauvais*, *Breteuil* ou *Grattepanse*, selon lui, *Grattepanse-lès-Ferrières*. Ajoutons encore à toutes ces données une foule de lieux-dits aux racines germaniques, gauloises,

(1) Séance générale du Congrès archéologique de Noyon (11 septembre). — Discours de M. Poigné (*Bulletin du Comité*, t. 1 à p. 42). — Campagne de Jules César p. 20. Pont Auger sur l'Ailette, canton de Coucy. Pont Auger sur le ru d'Osier près Morsain (canton de Vic-sur-Aisne). Une voie ancienne, inachevée, paraissant partir de la station d'Arlaines et rejoindre la voie romaine de Soissons à Noyon passait sur ce pont et par la ferme du Tillolet.

latines, irlandaises même, et on aura une idée du travail d'investigation et d'invention auquel il a fallu se livrer pour arriver à de pareils résultats. Une fois lancés dans cette voie M. Peigné et les recrues qu'il a gagnées à son école ne s'y arrêtent plus, n'admettant ni observations, ni objections ; ils admirent leurs découvertes et jetteraient même des anathèmes contre leurs contradicteurs.

« Je ne me suis senti ni blessé, ni convaincu, je l'avoue, dit M. Peigné, par les objections et même par certaines attaques un peu vives ; je m'attendais à les subir ; car je sais que *les hommes défendent avec ardeur les illustrations de leurs territoires* » (1). Que si vous le pressez avec quelque vigueur, il vous répondra, sans tenir compte de vos raisons : « Je persiste dans mon opinion, je maintiens mon opinion. »

Nous ne retorquerons pas contre notre honorable adversaire l'observation qu'il adresse aux siens ; nous dirons seulement : que si M. Peigné et ceux qui se sont dit de son école, en exagérant encore comme il arrive la manière du maître, ont rencontré des admirateurs et des approbateurs de leur érudition géographique, ils ont aussi trouvé des critiques assez exercés. Sa thèse sur *Noviodunum* fut vivement attaquée dans le sein de la Société historique de Soissons et nous ne voyons pas qu'il ait répondu catégoriquement aux objections qui lui furent faites. Divers membres de la Société des Antiquaires de Picardie et du Comité de Noyon, notamment M. de Grattier, le pressèrent sur le même point d'une manière assez victorieuse et ne reçut pas non plus de réponse que nous sachions.

Nous ne voyons pas non plus que l'on ait encore adopté les changements proposés par M. Peigné dans les ouvrages de quelque valeur qui ont paru depuis la

(1) Supplément p. 1^{re}.

publication de ses brochures. M. Alfred Jacobs tout en avouant, dans sa Géographie de Grégoire de Tours et de Frédégaire, que M. Peigné « avait rendu de bons services à la Géographie Soissonnaise » n'en maintient pas moins, dans leurs anciennes positions des lieux déplacés par lui, *Bacivum villa* à Baisieu, *Brennacum* à Braine, *Truciacum* à Droisy, *Cresciacum* à Crécy en Ponthieu.

Du reste le genre d'archéologie que nous avons en vue a eu de tout temps de zélés contradicteurs. Voici ce que dit M. Chabouillet, en rendant compte de la *Monographie du château de Brest* par M. Fleury à la section du Comité impérial des travaux historiques (14 mars 1864): « Il a semblé à la commission que M. Fleury hésite encore, avant de s'engager résolument dans le chemin sévère de la critique, et qu'il risque parfois de s'égarer dans les sentiers perfides de l'archéologie d'imagination ou de sentiment, certaine découverte suspecte est prise trop au sérieux; des étymologies téméraires sont présentées avec une sorte de faveur; des points qu'on aurait voulu voir sérieusement étudiés sont à peine indiqués » (1).

Nous oserons nous joindre à ces savants pour contrôler ce travail d'importation et d'exportation géographique auquel on s'est livré dans notre pays, admettant ce qui nous paraîtra admissible, rejetant ce qui nous paraîtra devoir être rejeté, sans jamais prononcer de jugement dont nous n'admettions appel. N'est-il donc pas temps d'y signaler le mouvement de cette « archéologie d'imagination et de sentiment » qui pourrait être nuisible à l'archéologie véritable cultivée avec succès par tant d'hommes laborieux. Celle-ci règle sa marche prudente sur les monuments et en discute la valeur; elle consulte les textes et les

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 3^e série, t. 3, avril 1864.

compare pour en tirer un sens raisonnable, elle s'appuie sur les travaux des maîtres pour avancer avec plus de sécurité dans la voie du progrès, rejette tout ce qui émanerait d'un amour excessif de la patrie et ne serait pas frappé au coin de cette critique historique que développe une étude assidue et qu'affermite une longue expérience.

Nous n'avons pas la prétention de pouvoir étendre notre examen sur tous les points de détail ; ce serait un travail trop rude et par trop fastidieux. Comment éplucher une à une toutes ces petites preuves, tous ces petits moyens qui s'agglomèrent et s'enlacent, souvent avec une certaine confusion, autour d'un fait, d'un nom de lieu, d'une étymologie, tandis qu'on dissimule, qu'on cache dans l'ombre les points vraiment capitaux ! « De pareilles recherches, dit M. Jourdain en parlant du Mémoire de M. Peigné, *Sur divers lieux du pays des Sylvanectes* et sur les chemins gaulois, romains et mérovingiens qui le traversaient, se prêtent difficilement à l'analyse et il suffit d'en signaler l'existence à ceux qui s'occupent de cette époque reculée de nos Annales (1).

Nous négligerons donc le plus souvent les preuves secondaires parce qu'elles nous paraissent de peu de valeur, et que si elles peuvent toucher un esprit peu versé dans ces matières, elles sont rejetées tout d'abord par ceux qui s'en sont occupés, ou sont seulement doués de ce sens droit qui démêle sur le champ la vérité de l'erreur, la réalité de l'illusion. Nous préférons répondre à nos savants adversaires par des textes, des faits, des considérations ou des objections qui nous paraîtront ou décisifs, ou propres au moins à faire naître le doute dans leur esprit.

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 4^e série, t. 2, août 1865, p. 109.
— Comptes-rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis.
Années 1862 1863.

Que si l'on trouvait de la vivacité dans les discussions on voudra bien se souvenir : que l'attaque ayant été rude, la défense devait y correspondre avec une certaine accentuation. Au cas même où des expressions trop vives nous seraient échappées, contre notre gré, nous déclarons que toujours nous serons prêts à les retirer out en engageant nos contradicteurs à se mettre en garde contre l'exagération. Enfin s'il en restait encore de ceux, avec lesquels nous entretenions des relations dont les lettres faisaient tout le charme, nous les prions de se rappeler l'antique proverbe que nous avons si souvent à la bouche dans nos discussions : *Amicus Plato, sed magis amica veritas* Notre intention d'ailleurs, n'est pas de toucher à chacun de ces points controversables, mais seulement de nous occuper de *Noviodunum* qui a été le point de départ de M. Peigné Delacourt dans ses recherches et qui touche spécialement la Société archéologique et historique de Soissons.

II

Noviodunum

La question de savoir si le *Noviodunum* celtique du II^e Livre des Commentaires est représenté par le Soissons actuel, l'*Augusta Suessionum* des temps gallo-romains, a été très agitée. L'affirmative a réuni un grand nombre de partisans des plus savants et des plus désintéressés. La négative a eu pour elle certains esprits qui, ne tenant pas assez de compte des travaux de leurs devanciers, ne peuvent s'astreindre à suivre les voies ordinaires souvent les plus sûres. La cause principale des dissentiments vient des diverses interprétations données au suffixe *dunum* qui signifierait *dune, montagne, hauteur* et simplement, selon une illus-

tration de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, *forteresse*. On trouve dans cette ordre d'idées : *Noviodunum Aduorum* (Nevers, sur la Nièvre) ; *Noviodunum Biturigum* (Neuvy sur Barenjon, ou Bourges) ; *Noviodunum Senonum* (Neuvy sur la Loire, selon Adrien Valois). Notre dessein n'est nullement d'entrer dans une discussion déjà trop prolongée sur cette matière et à laquelle nous ne pourrions ajouter de nouveaux éléments. Nous allons simplement en faire l'historique afin de montrer aux personnes de bonne foi que les adversaires de l'identification de *Noviodunum* avec Soissons, après bien des efforts ne sont guère plus avancés pour cela.

Les partisans du Soissons actuel sont très nombreux, parmi lesquels nous compterons : le géographe Sanson, Adrien Valois, Perrot d'Ablancourt le traducteur de César ; dom Bouquet ; Danville ; le P. Wastelain ; Sézille, qui après s'être prononcé pour Noyon (*Noviomagus*) se rétracta dans la suite ; Raymondus Marlianus ; Nicolas Lelong ; Moët de la Forto-Maison ; Dormay, Colliette, Lemoine ; et en dernier lieu Walkenaer, Henry Martin, Leroux, l'abbé Devic (1), Piette, qui prirent parti pour Soissons. Toujours préoccupés par l'éternel *dunum* qui pour eux signifierait toujours *hauteur*, quand on le voit appliqué à des lieux situés dans des vallées ou sur des rivières tels que *Melaudunum* (Melun) pour n'en citer qu'un seul, des antiquaires placèrent *Noviodunum* sur des collines voisines du Soissons actuel, élevé sur une faible accident de terrain.

Celui qui prit la tête du mouvement fut le célèbre abbé Lebeuf, lequel, circulant autour de cette ville, le trouva sur la montagne de Noyant, ce qui lui suscita, dans Toussaint du Plessis, un contradicteur acharné qui trouvait dans *dunum*, aussi bien un lieu bas qu'une

(1) Etude sur les II et VIII^e livres des *Commentaires* (Arras, 1865).

hauteur (1). Lebeuf fut suivi par Henri Martin qui abandonna ensuite cette idée première. L'antiquaire abbé Robert, curé d'Arcy-Sainte-Restitue, préféra le *Mont de Soissons* qui n'en est pas non plus très éloigné ; enfin, d'après les données de Lebeuf, il y eut des velléités pour les retranchements du parc de Muret. Mais la dissidence devient des plus complètes puisqu'on abandonna Soissons et ses environs pour jeter son dévolu sur le Laonnois et le Noyonnais. M. Melleville, l'historien de la ville de Laon, fixa *Noviodunum* à Nouvion le Vineux sur la montagne duquel on avait découvert en effet beaucoup d'objets gallo-romains, tandis qu'il fixait *Bibrax* à Laon, au lieu du camp du *Vieux-Laon*. M. Matton archiviste de l'Aisne, émit des probabilités en faveur de Coucy qu'un fossé profond séparait de la plaine voisine lequel en faisait un *oppidum*. Vint en dernier lieu l'honorable M. Peigné Delacourt qui le chercha sur les frontières du Beauvaisis au lieu dit : le *Mont de Noyon* (2) (commune de Juvencourt) formant aussi une sorte promontoire coupé par un fossé, comme le *Camp d'Epagny*, le *Mont-Ganelon* et tant d'autres collines dont l'étymologie est renforcée par des découvertes d'objets antiques.

Nous ne dirons rien de la dépense d'érudition et même d'efforts d'imagination que dut s'imposer notre savant ami pour étayer ce dernier système. Il faut lire ses *Recherches sur l'emplacement de Noviodunum* et en même temps avoir étudié la marche de César vers cet oppide, pour s'en faire une idée. Des objections furent faites à M. Peigné Delacour par divers membres de la Société historique de Soissons (3). Il y répondit par un *Supplément*, en homme dont la conscience est

(1) Voyez les curieuses dissertations de ces deux savants

(2) Canton de Ribécourt.

(3) Voyez les *Bulletins* de cette Société. Mémoire de M. Clouet t. x. p. 81.

invinciblement formée, qui est convaincu de son triomphe et fait bon marché des attaques dirigées contre une thèse aussi bien appuyée. Il la corrobora encore s'efforçant d'y rallier le plus grand nombre de voix possible, et surtout de lui conquérir celles de plusieurs savants en renom, ou au moins connus.

Des années s'écoulèrent et le silence se fit autour du nouveau et fameux *Noviodunum* lorsque M. Peigné vint lui-même le troubler. Il lut son Mémoire au Congrès tenu à Laon par la Société des Antiquaires de Picardie. Cette lecture fut couverte des applaudissements unanimes de l'assistance qui rendit « ainsi justice au zèle avec lequel le savant archéologue a poursuivi et multiplié ses recherches ». S'il nous est permis de dire notre pensée « la cause de *Noviodunum* nous a paru gagnée aux assises de Laon ». Ainsi s'exprimait le Bulletin du Comité de Noyon en sa séance du 4 août 1858. Il semble donc que M. Peigné n'avait plus rien à désirer ; il avait conquis les suffrages de l'un des corps savants les plus éminents de France. Continuons néanmoins de faire juger son système par ses pairs, c'est-à-dire individuellement par ses collègues de la même Société et l'on verra ce qu'il faudrait penser en réalité des applaudissements du Congrès de Laon.

Dans un travail sur « la longueur des étapes romaines » M. le docteur Millet combattit les calculs itinéraires et topographiques de M. Peigné Delacour et arriva aux conclusions suivantes :

« Plus le pays dans lequel se trouvait l'armée romaine était civilisé, plus ses étapes étaient longues. Il n'y a pas de preuves que la longueur de ces étapes ait jamais dépassé 30 milles.

« Il en a été de même dans les Gaules, et l'on ne trouve d'exemples de marches de 35 milles en un jour qu'à partir de la cinquième campagne de César.

« Avant cette cinquième campagne on ne peut

prouver avec les textes que les Romains aient fait plus de 15 à 16 milles.

« César a donc pu employer la locution « *magno itinere confecto* » pour exprimer une marche de 18 à 21 milles, (26 à 30 kilomètres) qui le portait de Pontarcy, où M. Millet place aussi le point de départ de César à Soissons, quoique le texte : *in finem suessionum venit qui proximi Remis erant*, oblige à reculer le passage de l'Aisne au moins jusqu'à Pontavert, avant la découverte du *Camp de Mauchamps* à Berry-au-Bac, laquelle a tranché la question, Pontavert se trouvant en plein Soissonnais (1). »

Un autre membre du Comité de Noyon, l'honorable M. Bécu, vient à son tour disserter sur le même *magno itinere confecto*, point d'appui de M. Peigné pour placer *Noviodunum* bien au-delà de Soissons, et conclut qu'on devait le chercher entre Pontarcy et les frontières des Bellovaques, à 50 à 60 kilomètres du premier, distance que César a dû mettre deux jours à parcourir. Il laisse, il est vrai, à de plus habiles le soin de préciser la position de cet oppide, mais il n'accepte pas le *Noviodunum* de son collègue (2).

Un troisième adversaire se présente, d'autant plus redoutable qu'il aborde franchement et carrément la question du *Mont de Noyon*, c'est M. de Grattier qui nous paraît avoir mis à néant les arguments déjà plus qu'ébranlés de M. Peigné Delacour. Il attaqua celui-ci : 1° en rendant au texte de César sa pureté altérée par lui ; 2° en le traduisant d'une manière obvie et naturelle ; 3° en prouvant, qu'en prenant pour se tirer d'affaires les frontières du Beauvaisis pour celles du Rémois, il s'était évidemment trompé ; 4° en démon-

(1) Voyez le Mémoire de l'abbé Poquet au t. 18 des bulletins de la Société historique de Soissons.

(2) Bulletin du Comité de Noyon, t. 1, p. 117.

trant que le *Mont de Noyon* n'a pu, ni par son étendu, ni par sa position être la capitale, ni même un oppide de l'importance donnée par César à *Noviodunum*. Son sentiment est aussi que *Bratuspantium* est Beauvais et non *Grattepance*, les opinions contraires invoquées par M. Peigné, n'ayant été émises par leurs auteurs que sous forme de doute. Enfin il lui reproche de graves inexactitudes sur la carte du Noyonnais adjointe à son travail.

« En résumé, dit M. de Grattier, nous pensons avoir démontré que *Noviodunum Suessionum*, n'était point un oppide frontière ; qu'il était situé dans l'intérieur des Suessions, qu'il en était la capitale ; que tout concourt à faire penser que Soissons (si ce n'est précisément son enceinte actuelle, au moins un point très rapproché de cette enceinte), est l'*Augusta Suessionum*, le *Suessions* ou *Suessionas*, le *metropolis civitas Suessionum* de l'*Itinéraire d'Antonin*, de la *Table Théodosienne*, de l'inscription de la borne milliaire de Tongres, de la *Notice des Provinces de l'Empire*, Soissons et Beauvais peuvent être considérés, le contraire n'étant pas démontré, comme étant le *Noviodunum Suessionum* et le *Bratuspantium* de Jules César. »

Ainsi la cause du *Noviodunum* de M. Peigné qui paraissait gagnée à Laon en 1858, ne l'était plus à Amiens en 1861. Les travaux de MM. Millet, Bécu et de Grattier donnèrent sans doute à réfléchir aux antiquaires du Comité noyonnais, en effet nous lisons dans le rapport de la séance publique tenue le 9 octobre 1860, les appréciations suivantes sur le Mémoire de M. Peigné-Delacour, son vice-président :

« Nous éprouvons quelque hésitation à applaudir au premier travail de notre honorable vice-président. Nous y reconnaissons volontiers le talent, la perspicacité, l'érudition de l'archéologue exercé, mais un sen-

timent de patriotisme nous rend exigeants à l'excès pour le fond des preuves apportées à l'appui de sa thèse. C'était une œuvre hardie que celle de doter tout à coup un tertre isolé, sur le territoire d'un village inconnu, de la célébrité attachée par l'historien conquérant à *Noviodunum*. M. Peigné-Delacourt l'a entreprise avec l'habileté qui lui a valu d'unanimes admirateurs, si elle n'a pu lui conquérir encore des suffrages unanimes ». Et M. le secrétaire ajoute : « le défi jeté par notre honorable collègue à l'histoire, à la tradition a été relevé au sein même du Comité par deux membres MM. Millet et de Grattier », ce qui lui fait dire en somme : *adhuc sub judice lis est*.

Cela est si vrai qu'un disciple, plus ardent encore que perspicace de M. Peigné-Delacourt, n'a pas tardé, en rebelle qu'il était, de proposer lui aussi, un système imaginaire qui placerait *Noviodunum* à *Plain-Chatel*, lieu à proximité de Coucy et de la rivière d'Arlette. Par contre M. l'abbé Poquet, dont un rapport « très remarquable au double point de vue de la critique et de l'érudition » dit M. Paul Lacroix, et où il s'agissait de faire connaître d'une *manière définitive*, l'endroit où César traversa la rivière d'Aisne, l'emplacement de son camp et la position des deux oppides de Bibrax et de *Noviodunum* « que les archéologues ont fait errer ça et là dans la carte des Gaules » vient de ramener une fois encore la question controversée à ses véritables termes et de fixer, dans la mesure du possible, nous le pensons du moins, ces trois points de géographie gauloise.

« Nous pensons, dit encore le célèbre bibliophile que M. l'abbé Poquet satisfait presque complètement au programme difficile qu'il s'était tracé, et qu'il a eu pour auxiliaire dans cette campagne archéologique quelques uns des savants les plus autorisés de l'archéologie ancienne. Il prouve que le passage de l'armée romaine dut avoir lieu à Berry-au-Bac sur un pont qui

existait alors en cet endroit » ; que le camp occupait le plateau de Mauchamp dont on a retrouvé l'enceinte fortifiée ; quant à Bibrax et *Noviodunum*, M. l'abbé Poquet lui semble « avoir démontré avec beaucoup de logique et de force » que le premier se rapportait *exactement* à Berriex au camp du Vieux-Laon et que *Noviodunum* « ne pouvait être que Soissons. « Ce rapport, ajoute M. Paul Lacroix, très habilement présenté et appuyé de tous les témoignages de l'érudition la plus clairvoyante, fait beaucoup d'honneur à son auteur ... » (1)

Il nous suffira d'ajouter à ces paroles d'un homme, dont on ne contestera pas l'autorité, que l'auteur de la *Vie de César*, après avoir examiné la question, en présence et avec le secours de savants de premier ordre, sous toutes ses faces, a, sans hésiter, placé le pont, traversé par ce conquérant à Berry-au-Bac, son camp à Mauchamp, l'oppide Rémois et Bibrax à Berriex et *Noviodunum* à Soissons. Le problème, ainsi manié et remanié sera-t-il enfin enterré à jamais ? Nous ne le pensons pas ; il se trouve toujours des esprits chagrins que nul argument ne peut convaincre et qui, amateurs ardents des nouveautés, se refusent à l'évidence, ce criterium de la vérité.

(1) *Revue des Sociétés Savantes*, 4^e série, t. 3, p. 385.



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

DEUXIÈME SÉANCE

—
Lundi 14 Avril 1890
—

Présidence de M. CHORON, Président.



Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

- 1° *Journal des Savants*, Janvier, Février et Mars 1889.
- 2° *Annuaire* de la Société française de Numismatique, Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre.
- 3° *Romania*, Janvier 1890, n° 73.

4° *Bulletin* des Bibliothèques et des Archives, année 1889, n° 2.

5° *Bulletin* de l'Association philotechnique, 11° année, Mars 1890, n° 3.

6° *Revue* des Etudes Grecques, t., 2, n° 8, Octobre, Décembre 1889.

7° Instruction du Comité des travaux historiques et scientifiques, Littérature latine et Histoire du Moyen-Age par E. Delisle,

8° *Revue* historique et archéologique du Maine, t., 26, année 1889, second semestre.

9° Société archéologique du midi de la France, série in-8°, n° 4.

10° *Mémoires* de la Société académique, d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t., 14, 1^{re} partie, 1889.

11° Travaux de l'Académie nationale de Reims, 82° volume, année 1886-1887, t., 2.

12° *Bulletin* de la Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, n° 35, Septembre à Décembre 1889.

13° *Bulletin* de l'Académie du Var, nouvelle série, t., 15, (1^{re} fascicule), 1889.

14° *Bulletin* historique de la Société des antiquaires de la Morinie, 39° année, nouvelle série, 153° liv., Janvier, Février, Mars 1890.

15° *Bulletin* de l'Académie d'Hippone, fascicule trimestriel n° 135, Décembre 1889.

16° Comptes-rendus hebdomadaires des séances et mémoires de la Société de biologie, t., 1^{re}, 9° série, année 1889.

17° *Bulletin* de la Société royale belge de géographie, 13^e année, 1889, nos 3, 4 et 5.

18° *Annales* de la Société royale malacologique de Belgique, t., 23. (t., 3 de la 4^e série) 1888.

19° Procès-verbaux des séances de la Société royale malacologique de Belgique, Octobre 1888 à Juillet 1889.

20° La Société, l'École, le Laboratoire et le Musée Broca par le docteur Topinard.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

On remarque dans l'*Annuaire* de la Société française de Numismatique, plusieurs médailles antiques concernant Soissons p. 329, l'une de Clovis avec planche B. I. — et une datée de Ville en Tardenois (*Villa Dominica*) qu'on croit avoir été royale.

M. Plateau est nommé délégué pour la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne le 27 mai 1890,

M. Laurent parle d'une médaille d'or découverte par M. Dyon et qui serait d'une grande valeur.

M. le Président à propos de découvertes de tombes par M. Vauvillé sur la route de Soissons, près de Mercin, rappelle celles faites par M. Calland au même lieu et parle du mémoire de ce dernier.

M. Vauvillé présente une bague trouvée à Montigny-Lengrain, avec l'inscription suivante : « *Ave maria — Amour me le fet fere.* » Cette bague en cuivre est assez curieuse.

M. Michaux communique deux plans de l'ancienne église Saint-Martin et donne lecture de la note suivante :

Les Eglises de Soissons avant 1789

L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

Avant la Révolution, la ville de Soissons possédait de nombreuses églises, savoir :

1. La Cathédrale.
2. Notre-Dame-des Vignes, collégiale.
3. Saint-Waast, collégiale.
4. Saint-Léger.
5. Saint-Pierre-à-la-Chaux, (réuni à Saint-Léger).
6. Saint-Pierre-le-Vieil, (faubourg Saint-Crépin).
7. Saint-Remy.
8. Saint-Jacques-au-Parvis Saint-Jean.
9. Saint-Martin.
10. Saint-Quentin.

Les 9 dernières églises étaient appelées cures cardinales. Il y avait encore les églises et chapelles de :

Saint-Jean des-Vignes.

Saint-Médard.

Saint-Laurent, (près Saint-Médard).

Saint-Crépin-en-Chaye.

Saint-Crépin-le-Grand.

Saint-Pierre-au-Parvis, collégiale.

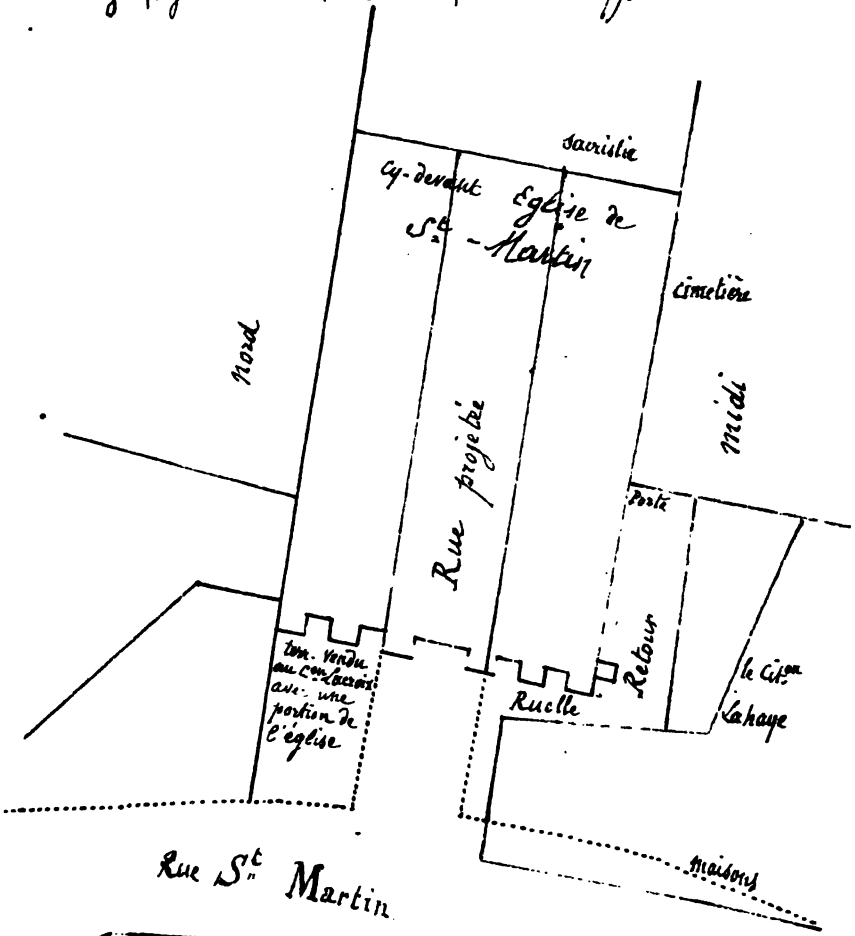
Saint-Nicolas.

Saint-Antoine.

Abbaye-Notre-Dame.



Plan de division de l'église et cimetière St Martin, dressé pour les Citoyens
 Vallongne, ingénieur à Soissons, en Duroché, le 20 octobre 1791



Rue St. Martin

Batiments

Echelle de 2 lignes pour toise



Soiss. Artog. A. Michaux

Saint-Paul, (autrefois Saint-Etienne).

Les Minimes.

Les Minimesses.

Les Cordeliers.

Les Feuillants.

Mais pour l'instant nous ne nous occuperons que de l'ancienne église Saint-Martin aujourd'hui disparue.

Cette église se trouvait presque à l'extrémité de la rue Saint-Martin. Elle avait la forme d'un carré long et comprenait la nef et deux bas côtés.

En 1791, elle fut vendue comme bien national et détruite.

Une rue fut percée à l'emplacement de la nef et les bas côtés ainsi que la sacristie et le cimetière, furent acquis par les propriétaires voisins.

Joseph-Simeon Delahaye, boulanger, et Marie-Louise Bicheron, sa femme, achetèrent au district le 22 août 1792, le bas côté gauche ou du midi, au-dessus duquel se trouvait le clocher, au bout la sacristie et le cimetière, moyennant 5475 livres.

Un plan ancien contenant la division de l'église et du cimetière a été dressé le 20 octobre 1791 par Vallongue, ingénieur à Soissons et Duroché.

Ce plan donne les dimensions de l'église. D'après lui elle aurait eu 19 mètres 1/2 de large, et 28 mètres (14 toises) de long.

Le 28 brumaire au 5, Delahaye vendait lui-même une portion de son acquisition, le bas côté et le cimetière, au sieur Menard, Pierre, entrepreneur de bâtiments, moyennant 600 livres, payés comptant par l'acte même, passé devant Patté, notaire à Soissons.

Delahaye se réservait la sacristie et différentes autres portions faisant partie des mêmes église et cimetière.

Cette église a été démolie entièrement, la rue a été

faite à l'endroit où se trouvait la nef et s'appelle aujourd'hui la nouvelle rue Saint-Martin.

Nous avons cru qu'il n'était peut être pas inutile de rappeler le souvenir de ce monument disparu et d'en donner le plan.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : CHORON.

Le Secrétaire : l'Abbé PÉCHEUR.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

TROISIÈME SÉANCE

Lundi 5 Mai 1890

Présidence de M. CHORON, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Bulletin* de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, t. 17, 2° série, 1887-1888, et t. 18, même série, 1888-1889.

2° *Mémoires* de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, t. 8, 4° série, année 1886 et 1887.

3° *Notice* historique et archéologique sur Elinçourt

Saint-Marguerite, par M. A. Peyrecave, membre de la Société historique de Compiègne.

4° *Bulletin* de la Société d'anthropologie de Paris, t. 12, 3^e série, 4^e fascule, Novembre et Décembre 1889.

5° *Annuaire* des bibliothèques et des archives pour 1890, publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique.

6° *Bulletin* de la Société des antiquaires de Picardie, n° 4, 1889.

7° *Travaux* de l'académie nationale de Reims, 84^e vol., t. 2 de l'année 1887-1888.

8° *Bulletin* de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France, 17^e année, 1^{re} livr., Janvier-Février 1890.

9° *Bulletin* de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. 9, n° 140.

10° *Revue* de Saintonge et d'Aunis, 10^e vol., 3^e liv., 1^{er} mai 1890.

11° *Bulletin* de la Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap, Avril-Juin 1890, n° 2 (34).

12° *Bulletin* de l'Association philotechnique, 11^e année, Avril 1890, n° 4.

13° *Annual report*, of the Bureau of Ethnology, J. W. Powelle, director, 1883-1884.

14° *Idem* de 1884-1885.

ÉLECTION DU TRÉSORIER

M. Delorme est élu Trésorier de la Société.

COMMUNICATION ET TRAVAUX

Plusieurs membres parlent de l'ancienne église Notre-Dame-des-Vignes dont les restes viennent d'être

mis à jour par suite de la démolition des remparts ; une photographie de l'état actuel des ruines est communiquée à la Société. Telles qu'elles sont elles offrent des spécimens très intéressants d'architecture et mériteraient assurément d'être conservées. On pense retrouver, dans les fondations comme dans les substructures des colonnes, des débris de la primitive église, l'une des plus anciennes de Soissons, et peut-être même du château d'Albâtre.

Après diverses observations, la Société décide qu'il serait utile de demander, à qui de droit, la conservation entière de ce qui reste de l'église Notre-Dame-des-Vignes, et, pour y parvenir, une lettre manifestant le vœu exprimé par la Société serait adressée, en son nom, à l'administration municipale.

Il est question aussi de l'antique tour de l'Évangile qui subsista entière jusque vers 1820, et était alors surmontée d'un petit clocheton en pointe.

Un membre propose de faire des fouilles pour tâcher de découvrir de nouvelles sépultures en pierre, s'il est possible. Cette proposition sera examinée plus tard.

M. l'abbé Delaplace communique une note sur l'abbé Luzurier Aubin, né en 1775, à Laon, et mort chanoine à Soissons, en 1831, après avoir été doyen d'Anizy-le-Château. Sous la Révolution, il fut obligé d'émigrer et consigna, dans un journal, les faits précédant son émigration et les événements qui l'accompagnèrent jusqu'en 1803, époque à laquelle il rentra en France.

M. Plateau donne lecture d'une note sur l'Evêque de Soissons, Fabio Brulard de Sillery, qui occupa le siège épiscopal de 1686 à 1714. Cet évêque était ami des littérateurs, des philosophes, des savants et des poètes. Il était surtout très lié avec Segrais, et M. Plateau lit une ode adressée par le prélat à ce dernier et écrit dans le style profane du temps :

NOTE

SUR

FABIO BRULARD DE SILLERY

ÉVÊQUE DE SOISSONS

Parmi les Evêques de Soissons dont la mémoire, à des égards différents, mérite d'être conservée, il convient de ne pas oublier Fabio Brulard de Sillery qui occupa le siège épiscopal de 1689 à 1714. Il n'y a pas à parler ici de l'Ecclésiastique. Ses biographes ont rendu justice à son zèle pour le bien de son église et à sa grande charité. Il eut trop souvent l'occasion de donner des preuves de sa générosité apostolique, quand des calamités répétées fondirent sur son diocèse, notamment pendant le rigoureux et fameux hiver de 1709. C'est surtout de l'homme du monde, du courtisan, du lettré dont il s'agit ici. Saint-Simon n'est pas tendre à son égard et porte sur lui un jugement des plus sévère, trop sévère peut-être. On sait qu'il était très souvent absent et qu'il résidait presque constamment à Paris. Il fréquentait les philosophes, les auteurs et les poètes, qui le tenaient en certaine considération. Il semble avoir été plus particulièrement lié avec

Regnauld de Segrais autrefois en grande faveur à la cour. Le bagage littéraire de Brulart de Silery est très varié. Dans ses écrits il passait volontiers du sacré au profane. A côté d'œuvres sereines il a composé des poésies dont le recueil n'a pas été imprimé (1). L'une d'elles, adressée à Segrais, mérite peut-être l'honneur d'une citation, non pas tant pour sa valeur lyrique que pour l'admiration que l'élégant Prélat professe pour les bois, les prairies et les vergers de notre pays.

Cet enthousiasme, ce ravissement exprimés en vers si convaincus, doivent nous trouver reconnaissants et de plus indulgents pour le poète Evêque.

Voici cette ode, car c'est une ode (1699) .

Viens revoir, cher Segrais, nos moissons abondantes.
Viens voir leurs ondes d'or, flotter sur les guérets
Et les Epics courbés sous leurs testes pesantes.

Rendre hommage à Cérés.

Tout plait dans nos déserts, nos longues avenues,
Nos ormes dont la cime est voisine des cieux.
Et jusques aux rochers qui terminent nos veues,
Tout y charme les yeux.

Nos torrents sans fureur, dans leurs cheutes superbes,
Aux doux soupirs des vents, meslent le bruit des eaux.
Et roulant argentés sur leurs humides herbes
Tombent dans nos coteaux.

Telle qu'on voit souvent sur les monts d'Erymanthe
Diane au carquois d'or, suivre les Cerfs légers,
Telle dans nos vallons, ô Déesse charmante,

Tu parais aux bergers.

Quand Jupiter, du Ciel, chassa l'antique Rhée
L'injuste ambition corrompt les mortels,
Toutefois parmi nous la fugitive Astrée
Conserva des autels.

(1) *Annales du Diocèse de Soissons*, tomes VI et VII.

Le redoutable Mars, aux champs de la victoire
Orne ses favoris d'un superbe laurier
Nous vivons dans nos bois, contents de moins de gloire
Le front ceint d'olivier.

Tandis que nous dansons dans ces vastes campagnes,
Sous un feuillage épais, au bord d'un clair ruisseau,
Nos chevres, au sommet des stériles montagnes
Tondent quelqu'arbrisseau.

Si d'un art somptueux l'opulente Assyrie
Ne teint pas nos habits en pompeuses couleurs,
Tousiours pour nous parer, l'Email de la prairie,
Nous prodigue ses fleurs.

Nos cabanes, Segrais, ne sont pas magnifiques,
Nous dédaignons l'orgueil des alcôves dorés,
Nous possédons des bois, des musettes rustiques,
Des moutons et des prés.

Reviens donc en ces lieux pousser jusques aux nues,
Ces beaux chants dont les Dieux s'empressent de jouir,
Nos chênes s'agitant dans leurs têtes chenues
Se courbent pour t'ouir.

Ramène ô Jupiter, ce berger de la gloire,
D'un renom immortel honore nos hameaux
Et reçois pour présent, cette génisse noire
Et ces deux Chalumeaux.

Il est évident que Segrais était déjà venu à Soissons et qu'il avait probablement reçu l'hospitalité épiscopale.

Nous ne savons ce qu'il répondit à cette aimable et séduisante invitation. Il était déjà tard dans sa vie, il avait alors (1699) 75 ans. Depuis longtemps il habitait Caen, où il faisait, dit-on, les délices de la Société raffinée de l'endroit. A vrai dire, il y était à peu près exilé. Il avait eu l'audace inopportune de déconseiller, à la Grande Mademoiselle, son mariage avec l'irrésistible Lauzun.

M. l'abbé Delaplace lit un travail concernant les paratonnerres sur les monuments historiques pour les protéger de la foudre, et formule le vœu de l'établissement des paratonnerres :

Lorsque les flèches de Saint-Jean-des-Vignes furent réparées le tonnerre vint les frapper deux fois, il tomba également sur le clocher et le portail de l'église Saint-Waast. Ces deux monuments n'étaient point préservés par des paratonnerres.

La Cathédrale, de son côté, munie d'un de ces appareils, ne subit aucune atteinte de la foudre. La comparaison que je fis entre ces édifices dont les uns étaient victimes de l'orage et l'autre indemne, à cause de l'existence ou de la privation des préservatifs découverts par Francklin, attira vivement mon attention, puis une statistique allemande très sérieuse où il était démontré par les faits que la presque totalité des églises ou monuments élevés non munis de paratonnerres, étaient atteints dans la suite des siècles par le feu du ciel, tandis que ceux qui en possédaient n'étaient frappés que rarement, sept sur cent à peu près, me détermina à jeter au milieu de vous un cri d'alarme en faveur de Saint-Jean-des-Vignes.

Je vous prierai de prendre en mains sa cause et de la préserver, si faire se pouvait, des coups de l'ouragan, de la faulx dévastatrice du temps et de l'indifférence mortelle des hommes.

Vous n'avez pas cru qu'il fut possible malgré de nombreuses et courageuses démarches d'amener un résultat efficace.

A la réunion des Sociétés archéologiques du département, à Laon, je crus l'occasion favorable d'émettre le vœu de conserver à la postérité les temples du Seigneur et les richesses artistiques de la France en les préservant du feu du ciel.

Je présentai donc le vœu suivant : « Vu les désastres causés par la foudre, les Sociétés archéologiques réunies à Laon forment ce vœu : des paratonnerres seront établis sur les églises et sur tous les monuments artististiques de France en commençant par Saint-Jean-des-Vignes et la Cathédrale de Laon. »

M. Midoux, que Dieu et les hommes lui pardonnent, présenta les paratonnerres comme anti-archéologiques et fit enterrer la question.

Or, Messieurs, depuis lors la foudre tomba sur une des tours de la Cathédrale de Laon, endommagea la partie supérieure, une des pierres dans sa chute faillit tuer le fils de M. Gautier, architecte, la veille de son mariage.

L'église de Marle dont la flèche hardie s'élevait dans les airs à une grande hauteur, le croirait-on, sans paratonnerre, fut frappée et incendiée. Tous se souviennent des lugubres péripéties de cette catastrophe. La restauration de cet édifice a coûté des sommes énormes, suffisant à la construction de plusieurs centaines de paratonnerres. Jamais son antique solidité ne lui sera rendue.

L'église de Pinon fut foudroyée.

L'église si intéressante de Notre-Dame d'Urcel vit son clocher victime du tonnerre le dernier dimanche d'août 1887. La fabrique, la commune et l'Etat y ont fait adapter un paratonnerre avec tige Buchin. Bien leur en a prit, car dans les années orageuses qui viennent de s'écouler l'étincelle électrique a brillé plus d'une fois au sommet de la flèche, sans causer de dommage, grâce au fil préservateur.

Je passe plusieurs autres monuments détériorés par les orages.

J'arrive à l'église si connue, si bien restaurée de Saint-Julien. J'avais conseillé d'y établir un paratonnerre. On n'y a pas pourvu. M. le Curé avait proposé

de l'assurer, on n'y a pas consenti. La voilà maintenant frappée et détériorée. Les clochers d'Athies, de Vauxail-
lon, de Beaurieux, de La-Croix-Saint-Onen, viennent
de subir le même sort. Cette longue suite de malheurs
ouvrira-t-elle enfin les yeux sur la nécessité de parer à
la ruine des édifices par l'établissement de paraton-
nerres ? Je le désire ardemment. Voilà pourquoi j'ai
l'honneur de vous entretenir aujourd'hui.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : CHORON,

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

QUATRIÈME SÉANCE

—
Lundi 2 Juin 1890
—

Présidence de M. BRANCHE de FLAVIGNY

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

- 1° *Revue des Travaux scientifiques*, t. 9, n^{os} 8, 9, 10.
- 2° *Bulletin historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1888, n^{os} 3 et 4.
- 3° *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1889, n^o 3.
- 4° *Bulletin du Comité des travaux historiques et*

scientifiques, section des sciences économiques et sociales, 1889.

5° *Revue des études Grecques*, t. 3, n° 9, Janvier-Mars 1890.

6° *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. 19, 1889.

7° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1889, 43° volume et 13° de la 3° série.

8° *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, t. 3, n° 44, 1^{er} Avril 1890.

9° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 37 et t. 15 de la 2° série.

10° *Société des sciences et arts de Vitry-le-François*, t. 14, 1885-86 et t. 15, 1887-88.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Après le dépouillement de la correspondance et l'inscription des livres et ouvrages déposés, M. P. Laurent demande la conservation des restes de Notre-Dame-des-Vignes. Il estime que la Société archéologique a pour mission de sauver de l'oubli, même le plus faible souvenir historique, à quelque époque qu'il se rattache, de veiller à la conservation des monuments et au besoin indiquer aux autorités locales les moyens de prévenir ou d'arrêter leur dégradation ou destruction.

A propos de la mise à jour des ruines de l'ancienne église paroissiale de Notre-Dame-des-Vignes, son rôle est donc tout tracé.

L'importance de cette ancienne paroisse a été constatée par les historiens. Depuis plus de quatre siècles

que son église a disparu, les légendes populaires qui se sont créées démontrent l'importance du souvenir qui s'y rattache.

Aujourd'hui que quelques restes sont exhumés et que les curieux peuvent apprécier la valeur de ce spécimen d'architecture, ils constatent qu'outre le souvenir historique, le style de la construction constitue pour la contrée une date.

L'ancien Soissonnais, par la richesse de son sol en matériaux de construction, a été un centre, presque une école d'architecture ayant ses principes propres et bien originaux dans ses lignes et dans son ornementation. De Caumont et Viollet-le-Duc, pour ne citer que les plus connus, l'ont constaté.

Soissons a vu disparaître successivement beaucoup de monuments importants qui, à eux seuls, pouvaient constituer un véritable centre d'informations monumentales se rattachant à toutes les époques du Moyen-Age.

Dernièrement on a détruit une tourelle du IX^e siècle, l'ancienne porte d'entrée et une salle du plus pur XIII^e siècle de l'abbaye royale Notre-Dame, pour édifier sur leur emplacement les bâtiments nouveaux de la caserne, et nous voyons crouler le cloître si remarquable de Saint-Jean-des-Vignes.

Pour ne parler que des restes de Notre-Dame-des-Vignes, il y a donc lieu d'appeler l'attention de l'administration municipale en ce qu'ils offrent un intérêt très sérieux et unique comme architecture dans notre pays. Les lignes et la sobriété de l'ornementation déterminent la fin de l'époque romane primitive, avant d'arriver au moment des constructions plus vastes et

beaucoup plus savantes des cryptes de Saint-Léger, de Saint-Pierre, de Soissons, et de Saint-Remy, de Reims.

Aussi la Société archéologique de Soissons appelle-t-elle particulièrement l'attention de la municipalité sur les restes de l'église Notre-Dame-des-Vignes pour aviser aux moyens d'en assurer la conservation.

On s'occupe ensuite de l'excursion annuelle. On décide que l'on visitera cette année Château-Thierry, Essômes, etc., et on en fixe la date au 12 juin courant.

M. Plateau donne lecture d'une note sur le Cartulaire de Saint-Crépin-en-Chaye.

Le Cartulaire de Saint-Crépin-en-Chaye

Il n'est pas inutile de signaler à la Société l'existence, à la Bibliothèque nationale, du Cartulaire de Saint-Crépin-en-Chaye. Ce manuscrit sur parchemin, catalogué n° 18,372, se présente sous le format in-8°, la reliure en basane est moderne, les plats sont ornés de filets dorés, on remarque au dos le monogramme de Louis Philippe PL. Il provient de la bibliothèque de Notre-Dame de Paris.

L'écriture très belle et très nette est de la fin du XIII^e siècle, pour la plus grande partie des actes, les douze derniers, dont l'écriture est différente, sont du XV^e siècle.

Ce Cartulaire renferme cent-quatre-vingt dix chartes qui constituent, presque toutes, des titres de propriété d'immeubles ou de redevances. De leur analyse, il sem-

blerait résulter que la Communauté n'était pas, dans les premiers temps du moins, dans une situation aussi peu fortunée que l'ont dépeint quelques auteurs, Leroux entr'autres.

Si la gêne est venue plus tard, cela tient probablement à la disparition de ces redevances ou plutôt des bénéfices, qui, manquant de la solidité foncière, ont subi les atteintes du temps et de la force majeure.

La première de ces Chartres est un bref du pape Innocent, elle est datée de 1142. Ce qui légitime la fondation du monastère en 1135.

Au commencement et au milieu du XV^e siècle il possédait, des terres, des vignes, des moulins, des pressoirs, des routes, dans beaucoup de villages environnant Soissons, dans des localités plus éloignées, jusqu'en Provence, où la célèbre et riche abbaye de Valmagne était sa tributaire. Le plus grand nombre de ces immeubles étaient situés à Chavigny, Juvigny, Leury, Berzy, Belleu, Billy, Vauxrezis, Chouy, Ville-neuve, etc., etc., la liste en est longue. L'abbé Pécheur, dans ses Annales (2^e volume) a esquissé à grands traits un résumé, néanmoins bien nourri, de ce Cartulaire.

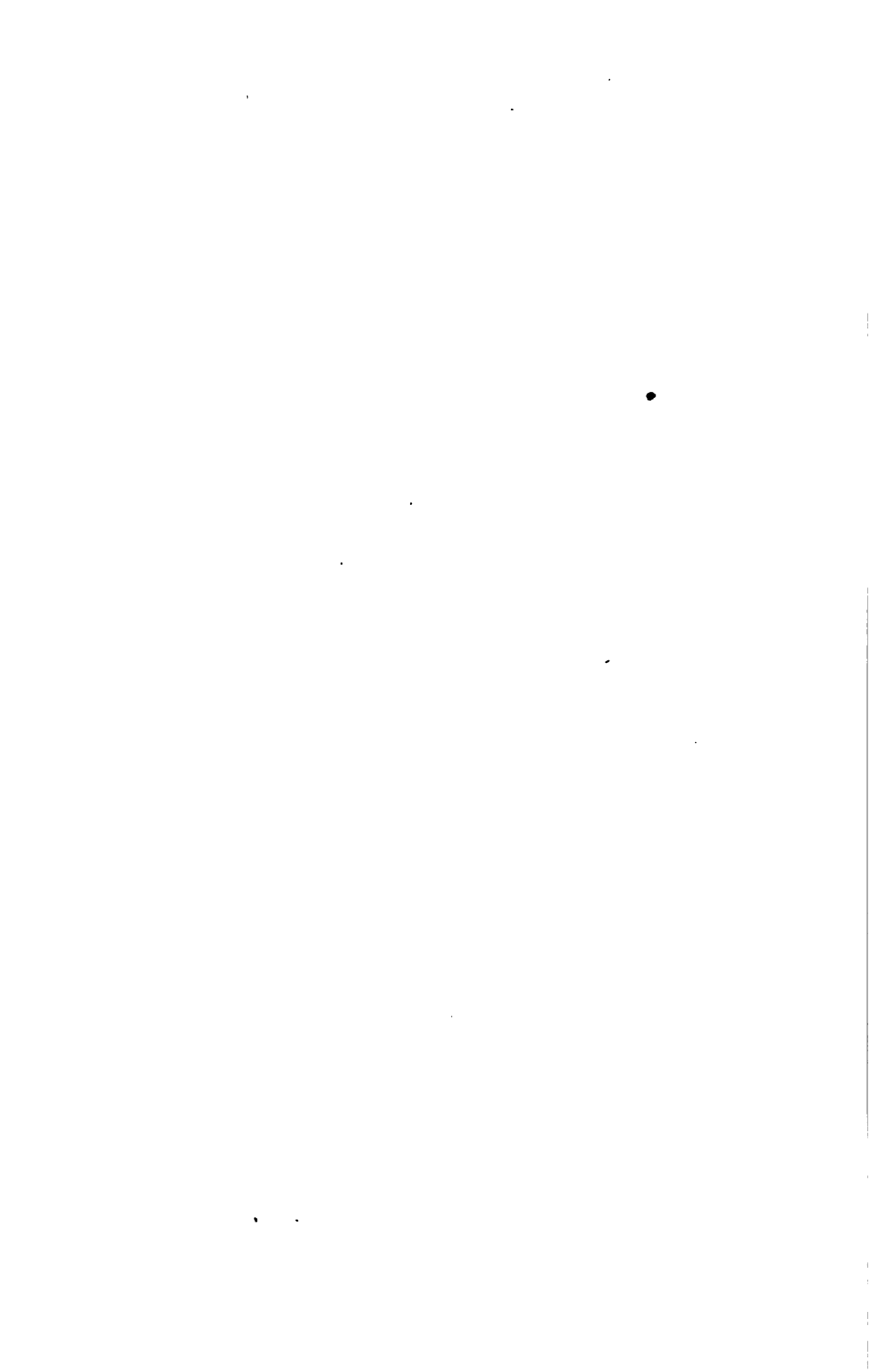
La table des chapitres est jointe à la présente note, à titre d'enseignement et de renseignement.

La Société regrette de ne pouvoir, quant à présent, publier une copie de ce précieux manuscrit.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : BRANCHE DE FLAVIGNY.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

CINQUIÈME SÉANCE

—
Lundi 7 Juillet 1890
—

Présidence de M. CHORON, Président.



Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Journal des Savants*, Avril, Mai et Juin 1890.

2° *Romania*, n° 74, Avril 1890.

3° *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*,
2° série, t. 13, 2° liv.

4° Statuts de la Société de l'Académie des sciences et belles lettres d'Angers.

5° Séance de rentrée de ladite Société du 22 Novembre 1888.

6° La France préhistorique, analyse par M. Piette.

7° *Bulletin* de l'Association philotechnique, n° 5, Mars 1890.

8° *Annuaire* de la Société philotechnique, t. 48, 1889.

9° Société Havraise d'études diverses, 56° année, 1889, 4° trimestre.

10° *Bulletin* de la Société des antiquaires de la Morinie, 154° liv.

11° *Bulletin* de la Société des antiquaires de France, 5° série, t. 9, 1888.

12° *Revue* de la Société des études historiques, 4° série, t. 7, 1889.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Parmi les livres offerts et déposé, M. le Président signale deux brochures de M. Barbey, président de la Société archéologique de Château-Thierry, 1° une notice sur la maison de Jean La Fontaine; 2° une notice sur les boiseries de l'église d'Essômes. Remerciements.

M. le Président annonce la mort arrivée le 30 mai dernier, de M. Léandre Papillon, et quelques jours après de son frère, M. L. Papillon était un de nos membres correspondants. M. le Président exprime les regrets de ces pertes sensibles et malheureusement si nombreuses depuis quelques temps.

M. Paul Laurent communique le plan qu'il a dressé de l'ancienne église Notre-Dame-des-Vignes. Il accompagne ce plan de notes historiques, intéressantes. Aucune décision n'a encore été prise par le Conseil municipal relativement à la conservation des restes de cette église, conservation désirée et demandée par la Société.

M. le Président donne lecture de l'inscription gravée sur une plaque indiquant la pose de la première pierre de l'ancien hôpital, le 25 mai 1825 par Mme la Dauphine. Cette plaque a été trouvée il y a quelques jours dans une pierre de soubassement de la porte, aujourd'hui démolie pour faire place à la rue de Panleu prolongée. Avec la plaque de cuivre était une pièce de 40 fr. en or et une pièce de 5 fr. en argent.

M. Collet présente deux bracelets antiques trouvés à Sermoise par M. Leloutre et offert au musée.

A ce sujet, M. Vauvillé lit une note sur la matière dont ces bracelets sont composés. Ils seraient en schiste micacé, assez chargé de substances bitumineuses pour flamber au chalumeau. C'est aussi l'avis de M. Stanislas Meunier, du Muséum d'histoire naturelle de Paris, qui en a analysé des fragments.

Bracelets en Schiste trouvés à Ciry-Salsogne.

Dans une excursion dans les environs de Braine j'ai eu l'occasion de voir un certain nombre de bracelets en schiste un peu micacé et assez chargé de substances bitumineuses pour flamber au chalumeau (1).

Ces parures ont été recueillies depuis peu de temps dans des sépultures et à diverses profondeurs.

Huit bracelets de ce genre ont été trouvés sur la commune de Ciry, dans une grévière au lieu dit l'*Apothicaire*. Trois de ces parures ont été données par M. Leloutre pour le musée scolaire de Sermoise, ces trois bracelets sont encore réunis par la terre autour du radius et du cubitus de l'individu qui a été inhumé avec ces parures, leur diamètre intérieur est d'environ 62 millimètres et de 75 millimètres extérieurement.

M. Leloutre a fait aussi don de deux bracelets du même genre au musée de Soissons : M. Collet a bien voulu apporter ces parures pour vous les présenter.

Les autres bracelets ont été conservés par M. Leloutre, la pièce la plus intéressante, qu'il s'est réservée, a environ trois centimètres de largeur.

Sur toutes ces parures on voit parfaitement intérieurement la trace du sciage, l'extérieur au contraire paraît avoir été poli avec soin.

D'autres bracelets de même roche ont été aussi trouvés, il y a environ quatre mois, dans la grévière de M. Cheval sur le même territoire de Ciry au lieu dit la *Saule Bayer*.

(1) Des fragments de ces bracelets ont été examinés avec soin par M. Stanislas Meunier, du Muséum d'histoire naturelle de Paris.

La sépulture contenant ces parures était à 60 centimètres de profondeur, l'un de ces bracelets est d'environ trois centimètres de largeur, il porte à l'extérieur des moulures circulaires assez curieuses.

J'ignore ce qui a pu être recueilli avec les bracelets pour pouvoir fixer l'époque des sépultures et des parures, qui m'ont parues assez curieuses pour vous entretenir de leurs découvertes.

M. Collet cite un passage du journal des fouilles faites par M. Frédéric Moreau, à la villa d'Ancy, où des bracelets à peu près semblables ont été trouvés et qu'un savant spécialiste, M. Damour, a déclaré être en lignite. Ces derniers ont été dessinés par M. Pilloy, dans l'album de M. Frédéric Moreau. D'après ces dessins, les objets de la villa d'Ancy différeraient de ceux trouvés à Siry-Salsogne et à Sermoise.

Un membre communique une épreuve photographique de la maison de Jean La Fontaine et, comme souvenir de l'excursion de Château-Thierry, plusieurs en désirent un exemplaire.

M. Vauvillé signale ensuite un atelier préhistorique de taille de grès qu'il a exploré à Chivres le 27 avril dernier et où il a recueilli 74 pièces diverses. Ce grès paraît se rapporter à celui du sable de Beauchamps, et est généralement quartzeux, à ciment siliceux :

Atelier préhistorique de taille de grès de Chivres.

Je crois devoir vous signaler un très important atelier de grès que j'ai exploré le 27 avril dernier, j'y recueilli 74 pièces ou éclats en grès que j'ai présenté à la Société d'Anthropologie de Paris, dans une de ses dernières séances (1).

Position et importance de l'atelier. — Cet atelier se trouve situé sur le territoire et sur la montagne de Chivres, entre cette commune et celles de Missy-sur-Aisne et de Condé (2), il varie de l'altitude d'environ 155 à 158 mètres, sur une longueur d'environ 450 à 500 mètres, le long et au-dessus du chemin de Chivres à la ferme de Verdonne, il s'étend du côté sud-est du chemin depuis un gros orme du lieu dit le *Poirier Marion* en suivant la direction du chemin vers le sud-ouest jusqu'à un chemin de culture qui part du chemin de Chivres à Verdonne pour aller se perdre, en montant sur le plateau de la montagne, dans la direction du fort de Condé.

La largeur de l'atelier paraît avoir environ 100 mètres, il serait donc d'une superficie de 4 à 5 hectares.

(1) Voir *Bulletin* de la Société d'Anthropologie de Paris, volume de 1890, page 402.

(2) Le docteur Wimpy de Braine dans une note, sur les gisements quaternaire de l'Aisne, lue au Congrès de Reims 1880, 9^{me} session de l'Association Française pour l'avancement des sciences, a cité un atelier de grès sur Condé.

L'examen des pièces recueillies jusqu'alors fait voir qu'elles ne se rapportent pas à une industrie d'époque bien déterminée.

Le grès employé paraît se rapporter à celui des sables de Beauchamps, il est généralement quartzeux à liment siliceux.

M. Michaux lit le compte-rendu de l'excursion de Château-Thierry :

Excursion du 12 Juin 1890

Jeudi dernier, la Société archéologique de Soissons a fait son excursion annuelle à Château-Thierry.

A 6 heures du matin, les personnes faisant partie de l'excursion étaient réunies à la gare : à elles s'était joint M. de Florival, membre de notre Société et président de la Société académique de Laon.

Il avait plu une partie de la nuit, mais la pluie avait cessé vers 5 heures du matin et le temps restait couvert.

Nous prenons le train pour Villers-Cotterêts, et nous voyons en passant le clocher de Berzy-le-Sec, se profiler dans le ciel gris, les arcades de Vierzy, les ruines de Longpont, au milieu des arbres ; les étangs de la Ramée et de Fleury, dans la forêt sombre et solitaire ; à Villers-Cotterêts, la statue du grand amuseur Dumas.

Là, nous changeons de train et prenons celui de Château-Thierry. Nous traversons une autre partie de la forêt de Retz et arrivons à la Ferté-Milon, où l'on est obligé d'attendre trois quarts d'heure.

On en profite pour visiter les deux églises Saint-Waast, et de la Chaussée, et admirer les verrières, jeter un coup d'œil aux ruines imposantes du vieux château et saluer la statue de Racine qui a l'air de sortir du bain. Pauvre grand poète !

A 8 heures juste, on reprend le train, mais cette fois c'en est un autre, car on quitte la Compagnie du Nord pour celle l'Est. On retourne sur Silly-la-Poterie et à 8 heures 20, arrêt à la station de Neuilly-Saint-Front, où paraissent encore les traces du comice agricole et de la fête patronale de dimanche dernier : Voici ensuite Oulchy, Breny, Coigny-l'Abbaye, Armentière, Bézu-Saint-Germain, enfin les Chesneaux.

Nous descendons et sommes accueillis par les membres de la Société archéologique de Château-Thierry, M. Barbey, son président, en tête.

Après nombreuses poignées de main et les compliments d'usages on se dirige vers le vieux château.

Quelle est l'origine du nom de Château-Thierry ? Longtemps on a cru que cette ville avait tiré son nom d'un Thierry, mérovingien, qui y avait fait élever une forteresse redoutable, « un fort castel. » Mais il y a quelques années, on a découvert des monnaies gauloises au nom de *Tidiriciaco*. De là, M. Edouard Fleury, dans ses *Monuments et Antiquités de l'Aisne*, et d'autres ont conclu que ce chef gaulois, antérieur à César, était sinon le fondateur du moins le parrain, si l'on peut dire, de la ville.

Cette étymologie détruisait la première, mais (il y a toujours un mais !) voici que celle-ci se trouve battue elle même par M. de Ponton d'Amécourt, un savant munismate, lequel attribue les pièces de *Tidiriciaco*, au Mans, le pays des poulardes.

Nous ne nous permettrons pas de trancher la question et de décider qui a raison au milieu de ces opinions contradictoires. Au surplus nos aimables et savans

collègues de Château-Thierry sont bien plus à même de donner la solution exacte et on peut s'en rapporter à eux pour cela.

Nous voici devant la porte Saint-Pierre, formée de deux tours, reliées entre elles par une construction couverte en tuiles et sous laquelle se trouve l'ouverture, on voit encore dans le mur, les traces de la herse. Ces tourelles sont aujourd'hui habitées : comme architecture elles n'offrent rien d'intéressant.

Du vieux château il ne reste que d'épaisses murailles sans caractère, dans lesquelles sont des corridors conduisant à des salles sans ornements.

On prétend que Charles le simple y fut emprisonné par le duc de Vermandois, en 923.

On visite encore un cercueil de pierre resté en place, l'entrée des carrières ou de souterrains, l'emplacement d'une ancienne chapelle, et c'est à peu près tout. Quoiqu'il en soit, on a bien fait de conserver ces vieux débris, souvenirs d'un âge disparu, qui nous parlent encore de nos ancêtres, nous montrent leurs travaux et nous enseignent leur histoire.

En quittant le château nous entrons visiter la chapelle de l'hospice, élégante construction moderne, où l'on remarque plusieurs jolis tableaux de l'époque Louis XIII.

Puis nous arrivons à la tour Balhan, au sommet de laquelle est le beffroi communal.

On y monte par un escalier de pierre en spirale et l'on arrive à une salle servant autrefois de chapelle, dont l'autel était orné de sculptures qui existent encore.

Nous étions dans cette chapelle, lorsqu'au dessus de nos têtes nous entendons retentir la cloche du beffroi, sonnante onze heures. Aussi nous nous empressons de descendre.

A onze heures, un déjeuner réunissait les membres des deux sociétés à l'hôtel Denogant, tenu par

M. Moyer. Tout le monde y fit honneur, nous surtout : on a faim quand on part à 6 heures du matin, qu'on a fait 18 lieues en chemin de fer et que l'on a marché pendant 2 heures, grim pant les escarpements du vieux château, montant les escaliers de Balhan, descendant dans les souterrains, etc.

Le déjeuner a, pour accompagnement agréable, la causerie animée et gaie, toujours spirituelle et fine, parfois assaisonnée d'un sel antique et ornée de souvenirs ; nos collègues, et surtout leur aimable président, excellent dans ces conversations intimes, pleines de verve et d'humour et l'heure se passe trop rapidement alors.

On vient annoncer que l'omnibus sera bientôt prêt pour visiter Essômes et les villages voisins. Seulement il faut voir avant la maison de Jean La Fontaine, l'immortel fabuliste.

La Fontaine ! toute la ville est pleine de lui et se couvre de sa gloire ; elle a sa statue et plusieurs bustes en marbre, elle a le collège La Fontaine, la rue La Fontaine, le café et l'hôtel La Fontaine, etc., etc., toujours lui, lui partout !

Eh bien ! personne ne pense à s'en plaindre. Le bonhomme est si universellement connu, si aimé et respecté qu'un rayon de son génie semble se refléter sur ses compatriotes et sur tous ceux qui visitent sa demeure.

Voilà sa maison qui n'offre rien de bien remarquable, mais c'est dans une de ses chambres qu'il est né et cela suffit.

Dernièrement, sur l'heureuse initiative de M. Barbey, la maison, que ce souvenir illustre, a été achetée et elle sert aujourd'hui de musée, de bibliothèque et aux séances de la Société archéologique.

Pendant le long séjour du poète à Paris, sa femme occupait la maison, seule avec son fils.

En quittant la demeure du grand fabuliste, nous montons dans un omnibus, attelé de trois chevaux et nous partons pour Essômes.

La pluie a cessé et le beau temps est revenu et même un soleil ardent, le beau soleil de Messidor.

Les rues de la ville sont encombrées de dames en brillantes toilettes et de jeunes fillettes en blanc : c'est le jour de la confirmation, et la présence de Mgr Duval fait que tout le monde est en fête.

Essômes possédait une abbaye célèbre fondée à la fin du XI^e siècle dont il ne reste que l'église. Elle est forte intéressante et remonte au XIII^e siècle. Le chœur est surtout très remarquable. Les boiseries sont magnifiques et prouvent un sentiment artistique de premier ordre. Les ornements si déliés, si fins, si purs des pauniaux, tous différents les uns des autres, les têtes et mascarons des sièges excitent l'admiration.

M. l'abbé Menu, avec une grande obligeance nous montre ensuite une belle tapisserie du XVII^e siècle représentant l'Annonciation.

En sortant de l'église, nous visitons l'habitation de Mme Doër, qui renferme une collection de tableaux dont quelques-uns du siècle dernier et d'autres de la première moitié de celui où nous sommes.

Le jardin touche à un côté de l'église ; c'est sans doute l'emplacement du cloître de l'abbaye.

Nous quittons tous ces vieux restes du passé et arrivons bientôt à Aizy Bonneil.

L'église est une des plus antiques de la contrée. Son portail est de style roman et est orné de deux rangs de dents, irrégulièrement tracées. Le clocher est à deux étages aussi roman, à fenêtres en plein cintre. Ce qu'il y a de curieux c'est l'intérieur de ce monument qui est en ogive, c'est-à-dire paraissant postérieur à l'érection du clocher. La même particularité a été constatée ailleurs.

Une chaire à prêcher fort joliment sculptée provient dit-on, de l'abbaye de Chézy.

Bientôt, nous remontons en voiture et nous voilà repartis, traversant la Marne sur un pont nouvellement construit et quelques minutes après nous sommes à Chézy-l'Abbaye ou Chézy-sur-Marne.

Son premier qualificatif lui vient d'une abbaye de bénédictins qui y fut fondée au IX^e siècle. L'église en faisait partie et le tout fut brûlé en 1414 par les Anglais.

Reconstruite après cette catastrophe, cette église n'a point la forme d'une croix latine. Elle est presque carrée, 20 mètres de long sur 17 mètres de large. Les transepts et l'abside sont de la fin du style ogival, des fenêtres ont l'ogive triflé, d'autres l'ogive flamboyant, c'est une architecture de transition. On voit encore des fragments de verrières.

Le clocher, d'après l'abbé Poquet, serait de 1552 à 1555. C'est une tour quadrangulaire de la Renaissance, ornée de colonnes d'ordre ionique et corinthien, et chargée de sculpture, de fleurs, de fruits, de chiffres et d'attributs divers ; on y voit aussi les croissants entrelacés et les lettres H et K — les initiales d'Henri II et de Catherine de Médicis — comme au château de Villers-Cotterêts.

Cette église est classée comme monument historique, aussi nous espérons qu'on ne tardera pas à réparer la tour qui, au midi surtout, par suite de la pluie et du soleil, voit ses pierres s'effriter, se ronger peu à peu, ses sculptures élégantes, ses arabesques gracieuses s'user, tomber, morceau par morceau.

Il ne reste plus rien de l'ancien monastère démoli depuis la Révolution. Les pierres, comme dans bien d'autres endroits, se sont éparpillées pour servir aux constructions des maisons particulières.

Nous revenons vers Château-Thierry par l'autre rive

de la Marne, traversant Nogentel sans nous y arrêter. En chemin, nous admirons cette splendide vallée de la Marne, avec sa luxuriante végétation, ses maisons aux toits rouges, noirs ou bleus, étalées sur le versant de la colline, au milieu des arbres, ça et là des champs de blé, d'orge ou de seigle, des prairies verdoyantes entremêlées de fleurs, des vignes grimpantes le long de leurs échelas, des sureaux étalant leurs fleurs blanches. Dans le fond du vallon, la rivière, reflétant le ciel bleu, serpente au milieu de ce ravissant paysage.

Devant nous, on aperçoit le panorama de Château-Thierry dont les maisons semblent étagées en gradins sur la colline.

Nous nous arrêtons à l'église Saint-Crépin, encore toute enguirlandée de feuillages et de fleurs, encore toute parfumée d'encens brûlé à cause de l'arrivée de Mgr l'Evêque.

L'église a été entièrement restaurée, de sorte qu'en entrant le monument paraît tout neuf. M. Fauconnier, architecte et en même temps membre de la Société archéologique de Château-Thierry, a l'extrême obligeance de nous expliquer les importantes restaurations faites.

Dans l'espace de dix ans, deux autels ont été substitués aux anciens, deux baies ouvertes ou agrandies, les colonnes hélicoïdales refaites, les murs, les piliers, les voûtes regrattés et remis en état. A l'extérieur, la plus grande partie des piliers rétablis, les abat son du clocher renouvelés. Les travaux avaient donc eu pour objectif non-seulement la décoration intérieure, mais encore la solidité de l'édifice.

Le grand portail a été l'objet d'une réfection complète, pour ainsi dire : le fronton, les frises ont été rétablis ; la balustrade, dont bien des parties étaient en fort mauvais état, a été renouvelée ; le trompillon qui la met en communication avec l'escalier intérieur, complété par

M. Fauconnier, fait véritablement un bel effet.

Réparées également les gargouilles, dont l'une est d'un dessin curieux, (l'autre n'a point été rétablie, c'est regrettable), et l'assise du balcon ; l'eau pluviale, grâce à ce soin, ne pourra ni séjourner, ni s'infiltrer dans le mur.

Ces importants travaux ont été terminés seulement l'année dernière.

Il ne reste plus que la tour à restaurer ; mais on a tout lieu de croire que l'on en viendra à bout d'ici à quelque temps.

Il est six heures passées et le train part à sept heures. Nous faisons nos adieux au président et aux collègues qui ont bien voulu nous accompagner et nous servir de cicerone dans cette excursion, nous les remercions de leur accueil si bien veillant et si gracieux qui laissera, chez nous tous, un souvenir des plus agréables et des plus durables.

Puis nous montons en chemin de fer et nous voilà partis pour Villers-Cotterêts.

Une heure et demie d'arrêt. Nous en profitons pour dîner à l'hôtel de l'*Epée* et à dix heures nous remontons en chemin de fer pour Soissons, heureux d'une journée si bien remplie et si fructueuse.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président: CHORON.

Le Secrétaire: l'Abbé PÉCHEUR.



BULLETIN

DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

SIXIÈME SÉANCE

Lundi 4 Août 1890

Présidence de M. CHORON, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1^o *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), Avril, Mai et Juin 1890.

2^o Congrès Archéologique de France en 1887.

3^o *Mémoires* et documents de la Société Savoisienne, table des 24 volumes.

4^o *Bulletin* de la Société académique de Laon, t. 27, 1887.

5° *Bulletin* des Antiquités de Picardie, n° 1, 1890.

6° *Bulletin* de la Société d'agriculture sciences et arts de la Sarthe, 3° fascicule, t. 32, 1890.

7° *Mémoires* de la Société d'agriculture sciences et arts d'Orléans, n° 3, t. 28.

8° *Bulletin* de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France, 2° et 3° livraisons, 17° année, Mars à Juin 1890.

9° *Bulletin* de l'Association philotechnique, n°s 6 et 7, Juin et Juillet 1890.

10° *Revue* de Saintonge et Aunis, 4° livraison, 1^{er} Juillet 1890.

11° *Bulletin* archéologique et historique de l'Orléanais, n° 141, t. 9.

12° *Mémoires* de l'Académie de Nîmes, t. 9, 1888.

13° *Mémoires* de la Société académique de l'Aube, t. 26, 3° série, 1889.

14° Quelques inscriptions en vers par M. Anatole de Montaiglon.

COMMUNICATION ET TRAVAUX

Parmi les ouvrages offerts et déposés M. le président fait remarquer une brochure de M. Anatole de Montaiglon, intitulée : « *De quelques inscriptions en vers.* » La Société adresse à l'auteur des remerciements.

M. l'abbé Borgoltz, de Chavignon, est proposé comme membre titulaire. Il sera voté à la prochaine séance sur son admission.

M. Plateau signale un article publié dans la revue *Romania*, par M. Gaston Paris, sur Hugues de Berzé ou

de Berzy, article dont il se propose de discuter les conclusions.

Hugues de Berzy, auteur d'un poëme satirique intitulé *La Bible* et de diverses chansons, vivait à la fin du XII^e siècle et au commencement du XIII^e. C'était un trouvère qui, se trouvant dans le Montferrat à l'époque de la croisade de 1202, invita Folquet de Romans à l'accompagner.

Or, l'auteur de cet article, M. Gaston Paris, dit que, pour le lieu de naissance du trouvère, on peut hésiter entre Berzy-le-Sec (Aisne) et Berzé-le-Châtel (Saône-et-Loire), puis après avoir examiné la question, finit par se décider en faveur de la dernière localité.

Cette décision ne paraît pas convaincre M. Plateau.

Déjà plusieurs auteurs, notamment MM. Paul Meyer (Romania, VI, 49), Engelcke (thèse du doctorat, Die lieder des Hugues de Bregi, p. 20) et d'autres se sont prononcés en faveur de Berzy-le-Sec.

M. G. Paris repousse cette opinion pour ce motif que Hugues figure parmi les chevaliers bourguignons qui se sont croisés à Citeaux en 1201.

Mais il a pu le faire sans être bourguignon pour cela. Villehardoin raconte (§ 44) que Boniface de Montferrat reçut la croix à Soissons un peu avant le concile de Citeaux (sept. 1201), Hugues a pu assister ici à la cérémonie et suivre Boniface à Montferrat d'abord, en Syrie ensuite.

Ceci n'est qu'une probabilité, mais il y a autre chose : un savant qui s'est beaucoup occupé de la littérature du moyen-âge et des différents dialectes, Orem, affirme que le français pur se parlait à Soissons, où s'arrêtait le Picard.

Or, M. Gaston Paris cite une grave objection présentée par M. Engelke : Hugues ne saurait être Bourguignon, puisqu'il écrit en Picard.

Mais il combat cette objection en constatant que Hugues avait beaucoup voyagé, mais qu'en somme il parlait le français de « Pontoise ».

« Tout ce que nous avons du châtelain de Berzé est écrit, dit-il, non dans son parler local, mais en français de France. »

Cette affirmation rapprochée de l'opinion d'Orem, semble à notre collègue devoir infirmer la conclusion de M. Paris et appuyer fortement en faveur des auteurs qui attribuent le trouvère Hugues à Berzy-le-Sec.

M. le Président annonce que, dans la dernière séance de la Société archéologique de Vervins, M. Eugène Mennesson a rendu hommage à la mémoire de M. L. Papillon, vice-président de cette Société, décédé le 30 mai dernier :

Notre Société, Messieurs, vient de faire une perte irréparable dans la personne de M. Léandre Papillon, notre honorable vice-président. Depuis que l'âge a éloigné de nous le vénérable président dont les études consciencieuses et approfondies forment les plus beaux fleurons du bulletin de la Société, M. Léandre Papillon était devenu l'âme de nos réunions.

La qualité dominante de notre cher collègue a été le profond amour du pays qui l'avait vu naître. Dès les modestes commencements du *Journal de Vervins* qu'il fonda, il y a cinquante ans, il recueille, au jour le jour, les faits, les découvertes, les traditions, les documents, en un mot tous les matériaux de l'histoire locale. C'est lui qui imprime dans les conditions les

plus désintéressées les *Essais historiques sur la ville de Vervins*, par Amédée Piette, son ami ; l'*Histoire de l'abbaye de Foigny*, par le même ; *La Thiérache* ; *Les désordres de Marle*, tableau dramatique des misères de la guerre dans nos pays ; l'*Histoire de Guise* ; l'*Histoire de la Capelle*. Inspirés par lui, son frère, M. Ferdinand Papillon, qui l'a précédé de si peu de jours dans la tombe, reproduit, avec un talent de lithographe remarquable, les illustrations des manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon, et son fils, qu'il a eu la douleur de perdre en 1864, dessine un album où figure tout ce qui intéresse le présent et le passé du pays.

Doué de toutes les curiosités de l'esprit, M. Léandre Papillon, en dehors des travaux exigés par les nécessités de la vie, en dehors de ses goûts d'archéologie locale, s'est encore adonné à la musique (il avait même fondé à Vervins une société chorale, vers 1860), à la botanique, à la géologie.

Pendant trente ans, largement secondé par notre savant collègue, M. Rogine, il étudie, scrute, relève les terrains du Vervinois, recueille, collectionne, classe les fossiles, les minéraux, les silex taillés et polis, tout ce qui constitue l'histoire géologique et paléontologique de la Thiérache, histoire restée inédite, pour ainsi dire, jusqu'aux recherches de MM. Papillon et Rogine.

Cette intéressante collection, vous la connaissez, Messieurs ; elle figure tout entière dans nos vitrines, sur lesquelles nous associerons un jour, je l'espère, les noms des deux infatigables chercheurs à qui nous la devons.

En 1872, M. Léandre Papillon eut la bonne fortune de rencontrer, dans un jeune et intelligent sous-préfet de l'arrondissement, M. Etienne Pichon, un homme qui, par tradition de famille, aimait le passé, et qui se passionna pour notre vieille Thiérache. De cette communauté de goûts, de cette rencontre naquit ce recueil,

si riche en gravures, que nous nommons *La Thiérache de 1872*, et qui servit, pour ainsi dire, de trait d'union, entre *La Thiérache de 1849* et notre bulletin.

Ce fut, en effet, à la fin de 1872, que, sur l'initiative de M. Etienne Pichon, enlevé lui aussi par la mort bien avant l'heure, fut fondée notre Société. Personne n'accueillit cette création avec plus de satisfaction que M. Léandre Papillon ; elle allait lui permettre, par notre bulletin, de réunir en faisceau les notes amassées depuis longtemps, de les produire au grand jour de la publicité, et de provoquer l'apparition de documents enfouis dans les archives privées.

Depuis ce jour, notre bulletin devint la préoccupation constante de notre collègue regretté ; sa main y apparaît partout ; son nom y est presque sur chaque page ; et que de documents, que de traditions, que d'inspirations sont encore de lui parmi les travaux de ses collègues. Qui de nous n'a pas eu besoin de ses lumières, de ses conseils ? N'était-il pas l'histoire vivante de la Thiérache et de Vervins surtout ?

« J'aime notre bulletin, me disait-il, il m'aide à achever de vivre. »

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : CHORON,

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

SEPTIÈME SÉANCE

Lundi 6 Octobre 1890

Présidence de M. BRANCHE de FLAVIGNY

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Bulletin* de la Société académique de St-Quentin t. III, Novembre et Décembre 1889.

2° Société industrielle de Saint-Quentin, n° 36, Janvier et Avril 1890.

3° *Annales* de la Société historique de Château-Thierry, 1889.

4° Congrès des Sociétés savantes, discussions du du 31 Mai 1890.

5° *Bulletin* archéologique du Comité des travaux historiques, 1890, n° 1.

6° *Revue* des travaux scientifiques, t. 9, n° 11, 12, t. 10, n° 1, 2.

7° *Romania*, t. XIX.

8° *Revue* des études grecques, n° 10, t. 3, Avril et Juin 1890.

9° *Journal des Savants*, Juillet et Août 1890.

10° *Bulletin* de la Société historique de Langres, n° 45, Juillet 1890.

11° *Revue* britannique, table générale.

12° *L'or dans l'Antiquité*, par M. Lélou.

13° *Catalogue* du Musée de Moulins.

14° *Histoire* de la Colonie Anglaise de Bonne-Espérance, par M. Lélou.

15° *Bulletin* de l'Association philotechnique, n° 8, Août 1890.

16° *Rapports* de l'instruction publique à l'Exposition universelle de 1889.

17° *Bulletin* de la Société d'anthropologie, Janvier et Février 1890.

18° *Bulletin* historique et philologique, n° 1, 1890.

19° *L'Abbaye Notre-Dame-des-Vaux de Cernay*, par M. Morize.

20° *Bulletin* de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc, t. 6.

21° *Bulletin* de la Société d'émulation de l'Allier, 1^{re}, 2^e et 3^e livraisons, t. 18.

22° Société Linnéenne, 1889, t. 9.

23° *Mémoires* de la Société Eduenne, t. 17.

24° *Bulletin* de la Société archéologique de la Charente, t. 11, 1889.

25° *Annuaire* de la Société archéologique de Nivelles, 5° livraison, t. 3.

26° *Bulletin* de la Société d'études des Hautes-Alpes, Juillet à Septembre 1890.

27° Comité archéologique de Senlis, 1888, t. 3.

28° Histoire de Saint-Acheul, par M. Joseph Roux.

29° Société Smithsonianne, 5 volumes.

30° *Le Havre port maritime*, par M. Quinette.

31° *Les Ports maritimes de la Hollande*, par M. Quinette.

32° Envoi par M. l'abbé Poquet du manuscrit de l'*Histoire de Berlette*, ayant appartenu à l'Abbaye de Saint-Médard.

33° *Mémoire* de la Société des antiquaires de Picardie, t. 7.

34° *Annuaire* des 5 départements de l'ancienne Normandie, 1850.

35° Etudes Saint-Quentinoise, par M. Gomart.

36° Histoire de l'église de Saint-Quentin, par M. Ch. Gomart.

37° *La Normandie souterrains*, par l'abbé Cochet.

38° *Les Miracles de la Sainte-Vierge*, par M. l'abbé Poquet.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Parmi les ouvrages offerts et déposés, on remarque deux ouvrages de notre collègue, M. le baron Quinette de Rochemont, sur le port du Havre et les ports maritimes de la Hollande.

Deux brochures de M. Lélou, de Château-Thierry, sur

l'or dans l'antiquité et l'histoire de la colonie anglaise de Bonne-Espérance.

Enfin M. l'abbé Poquet envoie un manuscrit de l'histoire de Berlette, ayant appartenu à l'abbaye de Saint-Médard, une nouvelle édition des *Miracles de la Sainte-Vierge* et divers autres volumes.

Des remerciements sont adressés à MM. Quinette, Lélou, et l'abbé Poquet.

M. Vauvillé communique une monnaie trouvée dans la plaine Saint-Crépin, de Soissons, de Robert le Pieux (996-1031), et d'Adalbéron, évêque de Laon, (677-1031).

Cette monnaie représente le buste du roi Robert vu de face, autour légende confuse. Le revers laisse voir le buste de l'évêque de face, avec capuchon et légende peu visible.

La frappe de cette monnaie est si mauvaise qu'il en faut un certain nombre pour pouvoir en lire la légende.

M. Plateau, lit une note sur l'église de Parcy, et présente une photographie du portail de cette église, portail curieux avec son fronton triangulaire rappelant celui des temples grecs :

L'église de Parcy était bâtie au bord du ravin où la Savière prend sa source. Elle fut démolie pendant la Révolution à l'exception du clocher qui n'en est pas moins en médiocre condition. Hourlier en parle dans son état du diocèse, il avance qu'il était sur la nef. C'est sur le portail qu'il aurait dû dire. Sa construction ou plutôt sa reconstruction doit remonter au milieu du XVI^e siècle, son caractère « renaissance » le fait du moins supposer. Le style de l'édifice est néo roman,

les baies en plein cintre avec une archivolté linéaire, le toit en bâtière.

La seule particularité intéressante est le fronton du portail d'un caractère absolument laïque. C'est probablement le résultat d'une fantaisie architecturale des bénédictins de Saint-Faron de Meaux et du Prieur de Blanzly qui en étaient les Seigneurs. Les trois côtés du triangle encadrent des moulures composées d'oves encastrées assez finement sculptées. Une végétation sauvage et hirsute a envahi le milieu du fronton et n'en permet pas l'examen. Au-dessous, sur la frise, deux chimères contre-frontées, entr'elles un écusson dont les armoiries ont été grattées, probablement celle des bénédictins de Meaux.

Sur le dé qui surmonte l'archivolté du cintre de la porte, on remarque une tête d'ange ailée. Ce fronton est supporté par deux élégantes colonnettes cannelées terminées par des chapiteaux d'ordre corinthien.

Une tourelle accolée au clocher contient l'escalier qui en permet l'ascension assez périlleuse. La cloche a été baptisée en 1729. La rosace au-dessus du fronton est une façon d'oculus à meneaux flamboyants avec ébrasement roman. L'église détruite paraît avoir été de dimensions fort restreintes. Sa construction était du style ogival.

Parcy, *Parciacum*, est, à ce qu'on peut présumer un village d'origine romaine, il faisait partie du domaine d'un seigneur romain ou gallo-romain dont le gentilice était *Parcus*.

Le même membre donne lecture d'un passage de Montaigne, annonçant qu'il a conduit à Soissons avec plusieurs de ses amis le corps de M. de Gramont, comte de Guiche, qui avait été tué au siège de La Fère,

en 1580. Ce comte de Guiche était le mari de la belle Corisande, une des favorites de Henri IV.

Voici le passage de Montaigne (livre 3^e, chapitre IV) :

« Je fus, entre plusieurs de ses amis, conduire à
« Soissons le corps de Monsieur de Gramont, du
« siège de la Fère où il fut tué. Je consideray que
« partout où nous passions, nous remplissions de
« lamentation et pleurs, le peuple que nous rencon-
« trions, par la seule monstre de l'appareil de notre
« convoy, car seulement le nom du trespasé n'y
« estoit pas cogneu. »

Ce personnage dont Montaigne est venu conduire les cendres à Soissons, est Philibert de Gramont, comte de Guiche, gouverneur de Bayonne, qui épousa en 1567, Diane d'Andouins, dite la belle Corisande, et mourut en 1580, d'une blessure reçue au siège de la Fère.

En quel endroit fut-il enterré à Soissons ?

Nous ne pouvons répondre à cette question, quant à présent, du moins.

La belle Corisande était veuve à 26 ans. Elle aurait été mariée à 14 ans, d'après quelques auteurs qui indiquent qu'elle était née en 1554, et mariée en 1567.

Elle se retira à Bordeaux, dans tout l'éclat de sa beauté ; Henri IV, alors roi de Navarre, la vit et l'aima. Dans une lettre qu'il lui écrivit avec son sang, il avait promis de l'épouser, mais au bout de quelques années, sa beauté ayant disparu, l'inconstant monarque la délaissa. Elle survécut à l'infidèle, conservant toujours pieusement sa mémoire, et succomba en 1620.

M. l'abbé Pécheur commence la lecture d'un travail fort intéressant et très étudié sur le *Palatium* Mérovingien et Carlovingien, à Soissons et dans le Soissonnais ;

cette étude comprend non seulement le palais, mais la cour franque et les officiers de la couronne.

M. Michaux lit un compte rendu du nouvel album de M. Frédéric Moreau, comprenant la fin des fouilles de Chassemy et celles faites à Cys-la-Commune en 1889 :

Les fouilles de M. Frédéric Moreau en 1889

Notre infatigable et vénéré confrère, M. Frédéric Moreau, continue la série de ses importants travaux. Il vient de faire paraître un album, aussi intéressant et aussi soigné que les précédents, contenant les résultats de ses fouilles en 1889.

Il a terminé ses recherches à Chassemy et a exploré en outre Cys-la-Commune.

I. — Chassemy

Plusieurs planches du nouvel album sont consacrées aux découvertes faites à Chassemy.

La planche 98 reproduit divers objets antiques trouvés dans une sépulture bouleversée, déjà explorée il y a 20 ans. Ces objets ont été décrits par M. Héron, de Villefosse, membre de l'Institut :

Une belle poignée de meuble en bronze, formée par deux dauphins affrontés ;

Un anse de vase en bronze, dans le bas la victoire ailée et la déesse Roma ; au-dessus un autel avec des offrandes et le sacrificateur ; en aile deux têtes de cygne s'appliquant autour du col du vase ;

Une étoile à quatre branches en fer.

La planche suivante montre des armes en fer découvertes encore à Chassemy, mais dans un autre endroit,

au lieu dit *la Fosse Chapelet*. Ce sont des épées gauloises en fer, avec fourreaux, des lames javelots, poignards et couteaux, etc.

C'est la première fois que des épées semblables ont été mises à jour dans notre département, par M. Moreau.

Elles rappellent celle décrite par M. Gozzadini et reproduite par M. Bertrand, dans son *Archéologie Celtique et Gauloise*.

Un bracelet et des petits anneaux en bronze.

Sur la planche 100 nous voyons encore : une épée en fer et son fourreau avec bélière en relief; un grand et large poignard dans sa gaine de fer, un coutelas et une pointe de flèche en fer, enfin des fibules, bracelet et anneau en bronze.

La plupart de ces objets, ainsi qu'un angon (pl. 102) ont figuré à l'Exposition universelle de l'année dernière, dans les belles vitrines de M. Frédéric Moreau.

II. — Cys-la-Commune

Ce village, qui n'a aujourd'hui que 174 habitants, est d'une haute antiquité. Il a été érigé en commune en 1191 par Thibaut, comte de Champagne, mais son origine remonte au moins au IV^e siècle et sans doute bien au-delà.

L'emplacement exploré par M. Moreau est situé au lieu dit *le Paradis*, et renfermait 440 sépultures franques et mérovingiennes. On peut compter un tiers environ de tombes en pierre, qui avaient en partie été déjà ouvertes.

La planche 101 montre un guerrier franc, armé du redoutable angon ; sur la poitrine une boucle de ceinturon en bronze, et près de sa tête une sorte de stèle en pierre calcaire grossièrement taillée et sans inscription. L'angon est détaillé, et comparé avec deux autres (pl. 102) trouvés l'un à Chassemy en 1888, l'autre à Arcy-Sainte-Restitue en 1878. Tous les trois différent

de forme, chaque guerrier, à cette époque, faisait faire le sien à sa fantaisie.

Les armes n'avaient pas un type unique comme de nos jours.

Les angons sont les plus rares des armes mérovingiennes. Dans les 14.000 sépultures qu'il a visitées depuis 17 ans, M. Frédéric Moreau n'en a trouvé que 3, et les collections publiques n'en possèdent que très peu.

Planche 103, un curieux bracelet en fer mince sans ornement.

Plusieurs boucles de ceinturons en fer et en bronze, plus ou moins ornées, des fibules, l'une en bronze de style gaulois avec anneau mobile et divers ornements en bronze et verroterie, genre perroquet.

La planche 104 est consacrée à la bijouterie :

Colliers de perles en verre et ambre ;

Boucles d'oreilles en argent et bronze ;

Bagues en bronze et argent ;

Perles, pendeloques, fibules et ornements divers en bronze, argent et en verre.

Il n'y a pas de bijoux en or : ce qui fait supposer que la population de Cys-la-Commune n'était pas bien riche.

Quelques monnaies : une gauloise en potin, inconnue, une en argent de Trajan, et une en bronze de Constantin.

La pièce gauloise est auépigraphie ; elle représente un lion tournant la tête, la queue en l'air. M. Caron, vice président de la Société de numismatique, n'en a pas encore vu de semblable. Il l'attribue à la région située entre les Bellovaques et les Leukes en passant par les Rèmes et les Senones.

Cette pièce pourrait très bien appartenir aux Suesions où déjà on a trouvé des monnaies au lion : Dans notre essai sur la *Numismatique soissonnaise*, (p. 13, 14, 18, 20), nous en avons signalé plusieurs, muettes aussi.

Le lion s'est conservé jusque sur les pièces de Divitiac

et de Roveca. Le spécimen inédit et unique a été trouvé sur le territoire de la Civitas suessionum, et pourrait bien être une des monnaies primitives informes du pays.

En tous cas elle mérite d'être étudiée.

III. — Vases, Boucliers et objets divers

Si nous suivons la notice et les planches, nous trouvons (pl. 105) une réunion de 72 vases gaulois, posés sur un gradin dans le jardin de M. Frédéric Moreau, à Fère-en-Tardenois. On voit dans le fond une partie de la maison. Le tout était destiné à l'exposition du Palais des arts libéraux, malheureusement, nous ne savons pourquoi ces vases n'ont pu y tenir place. Nous ne pouvons que le regretter profondément.

Cette belle planche, si bien réunie par M. Pilloy, a été dessinée d'après une photographie de M. Godart, de Fère. Quelques-uns de ces vases ont été habilement restaurés par MM. Doyen et Desboves, les jeunes auxiliaires du maître.

Les planches 106 à 108, nous donnent 4 de ces vases agrandis, à moitié et aux $\frac{2}{3}$ de leur grandeur naturelle. Tous, magnifiques de conservation, élégants de forme et garnis d'ornements, ont été trouvés à Chassemy.

Sur la planche 106, nous voyons encore une belle chaîne de ceinturon en bronze, trouvée dans une sablière, aux environs du château de Nesles près Fère-en-Tardenois.

M. Alexandre Bertrand, consulté sur cette chaîne, a répondu, qu'elle était gauloise, mais qu'il n'en a trouvé aucune semblable.

« Ce système gourmette ne se rencontre, dit-il, sur aucun des objets, chaînes ou bracelets que nous possédons au Musée (de Saint-Germain); les maillons s'enchevêtrent et s'attachent suivant un mode tout particulier.... »

Aux extrémités de la chaîne sont des espèces de

médallions avec un cœur en relief au milieu et des S autour.

Sur la planche 109, nous trouvons un torque, un bracelet et un petit anneau en bronze, des pendeloques, une perle en ambre, des pointes de flèches en silex, un sifflet en terre cuite et des os ciselés.

La notice contient un dessin de M. Delaunay, représentant l'église d'Armentières.

La fin de la notice est consacrée aux angons, à l'époque franque et aux boucliers dans l'antiquité. Ces articles accompagnés de dessins, sont lus avec un vif intérêt.

Des tableaux récapitulatifs des découvertes de M. Frédéric Moreau terminent le travail. Il en résulte qu'en 1889, tant à Chassemy qu'à Cys-la-Commune, notre vénéré collègue a exploré :

30 sépultures et incinérations gauloises ;

35 id. gauloises sans incinérations ;

1 sépulture gallo-romaine ;

440 sépultures mérovingiennes ;

506 en tout.

Dans lesquelles il a recueilli :

126 vases gaulois ;

16 id. mérovingiens ;

3 id. en verre ;

8 monnaies gauloises ;

20 id. romaines ;

210 objets en bronze ;

125 id. en fer ;

508 en tout dont quelques-uns très rares et fort importants.

On le voit, chaque année apporte ses richesses et de quelque côté qu'il porte ses recherches, M. Moreau recueille une abondante moisson, met au jour des

trésors, agrandit sa collection si vaste qu'aucune autre ne peut lui être comparée : elle contient aujourd'hui près de 14,000 pièces sans compter les silex au nombre de plus de 30,000.

En 17 ans, l'infatigable chercheur a visité 14 nécropoles, exploré 14,329 sépultures.

Ces chiffres font assez l'éloge de M. Frédéric Moreau et prouvent son activité, son intelligence, son talent d'explorateur que personne n'a atteint jusqu'ici.

Ces remarquables découvertes ont rendu son nom immortel, et justement populaire. Partout, les académies, les sociétés savantes de France et de l'étranger en apprécient la valeur comme elles le méritent.

Notre collègue, aujourd'hui, en recueille la gloire, et l'honneur de ses belles œuvres rejaillit sur la contrée qui a fait l'objet de ses investigations, et aussi sur ses compatriotes et sur les sociétés locales qui sont heureuses de le compter parmi leurs membres.

Dans l'impossibilité d'exprimer convenablement notre admiration, nous nous bornerons humblement à la constater.

En terminant, n'oublions pas M. Pilloy, l'excellent dessinateur qui a su donner à ses reproductions un cachet véritablement artistique, et M. Bourbier, lithographe à Saint-Quentin, à qui l'on doit le tirage si parfait des planches.

Le même membre communique un tableau généalogique d'une ancienne famille soissonnaise, la famille Fricque, dont les descendants sont encore nombreux dans notre ville.

Le premier inscrit sur ce tableau est Quentin Fricque, Suisse de nationalité venu à Saint-Quentin sous le règne du roy Henry II l'an 1547, — où il épousa Françoise de Rinquebourg dont sortit Thesar qui suit :

Thesar Fricque vint à Soissons pendant les guerres civiles du règne du roi Charles IX l'an 1560.

Il eut quatre enfants.

1° François, marchand à Soissons, qui épousa Adrienne Benoist ;

2° Antoine, instituteur des baux, droits et règlements de la communauté royale des marchands à Soissons, sous le règne du roi Charles IX (en 1580) chiffre douteux ;

3° Thomas, qui épousa Guillemette Delaplace ;

4° Et Jean, mort garçon.

Les descendants de cette famille étaient au XVIII^e siècle, époque où le tableau se termine, les familles Fricque, Meret, Godart, Asseline, Flamant, Alart, Soret, Roland, Guillaumet, Laurendeau, Bricoteau, Oully et Labouret.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : BRANCHE DE FLAVIGNY.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

HUITIÈME SÉANCE

—
Lundi 10 Novembre 1890
—

Présidence de M. BRANCHE DE FLAVIGNY.



Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Essai sur la Flore du Sud-Ouest de la France*, par M. l'abbé Revel, 2 volumes.

2° *Bulletin de la Société d'anthropologie*, 2° fascicule de Février à Mai 1890.

3° *Mémoires de la même Société*, t. 4, 2° fascicule, 1890.

4° *Bulletin* de la Société royale belge de géographie, n° 6, de 1889 ; 1^{er} et 2° de 1890.

5° *Revue* des travaux scientifiques, t. 10, n^{os} 3 et 4.

6° Société industrielle de Saint-Quentin, *Bulletin* n° 36, Mai et Juin 1890.

7° *L'Epigraphie chrétienne en Gaule*, par M. Edmond Le Blant.

8° Commission des antiquités et des arts (Seine-et-Oise) 10^e volume.

9° *Bulletin* archéologique du Comité des travaux historiques, 1890, n° 2.

10° *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 44^e volume, 14^e de la 3^e série.

11° *Bulletin* de l'Académie d'Hippone, fascicule du 5 Mars 1890.

12° *Mémoires* de la Société Dunkerquoise, 25^e volume, 1887-1888.

13° *Topographie historique de Châlons-sur-Marne*, par M. Louis Grignon.

14° *Mémoire* de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, de la Marne, 1^{re} partie, 1889.

15° *Bulletin* de la Société de l'histoire de Paris, 16^e année, 1889.

16° *Mémoire* de la même Société, t. 16, 1889.

17° *Bulletin* de la Société d'études des Hautes-Alpes, 9^e année, n° 4, 1890.

18° *Épître à Robert Gaguin*, par M. Guillaume Fichet.

NOMINATION DE MEMBRE

M. Borgoltz, curé de Chavignon, est admis comme membre titulaire.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Parmi la correspondance, M. le secrétaire donne lecture d'une lettre à lui adressée par M. Stains, ancien élève de l'école des Chartes, demandant s'il existe des archives anciennes dans les communes, dans les châteaux, dans les familles, à l'évêché. Beaucoup ont été détruites sous la Révolution et il en reste peu à présent.

M. l'abbé Pécheur continue la lecture de son travail sur le Palatium mérovingien et carlovingien. Cette partie traitait des grands officiers de la couronne et de leurs fonctions.

M. Michaux communique une feuille de route, avec billet de logement de 1740, imprimé pour Oulchy-le-Château.

Cette feuille indiquait les différentes étapes à parcourir, le jour d'arrivée et le jour du départ, avec réquisition de fournir le logement et l'étape pour un ou plusieurs jours, suivant l'ordonnance du 13 juillet 1727.

Au bas de cette feuille le porteur du billet certifiait que l'étapier d'Oulchy lui avait fourni les rations de vivres et de fourrages, et de plus ce certificat était confirmé par le maire et les échevins dudit « Auchy-le-Château » (*sic*). En voici le texte :

.
Partant de *ira loger à*

A

A

A

A

aux lieux de passage ci-dessus, les Vivres et Fourrages nécessaires seront fournis par Etape aux présens et effectifs, comme il est expliqué par l'Ordonnance du 13 Juillet 1727.

Fait à *le* *mil sept cens quarante*

Signé LOUIS. Et plus bas,

Arrivé à *le* *174 pour en partir*
le *dudit mois et an*

Revue des Maire, Echevins, Syndic, etc.

.
auquel le logement et l'Etape seront fournis pour
jour suivant l'Ordre du Roy.

Nous *porteur de la Route dont*
l'Extrait est ci-dessus, certifions que l'Etapier d'Auchy-
le-Château nous a fourni les Rations de Vivres et de
Fourrages, conformément à la revue ci-dessus, dont
nous sommes contens.

Fait à Auchy-le-Château, le *174*

Nous Maire et Echevins d'Auchy-le-Château, certi-
fions que l'Etapier dudit lieu a fourni les Rations de
Vivres et de Fourrages conformément à la revue ci-
dessus. Fait ce *mil sept cens quarante.....*

Il est donné lecture d'une note de M. Plateau, extraite d'une étude sur Geoffroy d'Anjou, dit Grise-gonnelle, par Eudes de Marmoutiers en 1124 publiée dans le dernier numéro du recueil *Romania*. Cette note comprend la relation, plus poétique peut être que véridique, de la bataille du Champ Bouillant, près Soissons, en 979, où le roi Lothaire battit l'armée d'Othon, empereur d'Allemagne.

La note est complétée par un récit succinct de la même bataille, plus concis, mais aussi plus précis, pris dans l'*Historia Francorum Senonensis*.

Bataille de Soissons en 979

L'armée d'Othon après avoir levé le siège de Paris où Geoffroi d'Anjou s'était déjà distingué par des actions d'éclat... se retira à marches forcées vers le Rhin. Lothaire à la tête de ses troupes, la rejoignit et la surprit au moment où elle était engagée dans le passage à gué de la rivière d'Aisne. Eudes de Marmoutiers dans sa *Chronica de Gestis Consulium Andegavorum* (1124), œuvre de fantaisie où le fonds seul est vrai, raconte ainsi la bataille du Champ Bouillant :

« Pendant que ces évènements s'accomplissaient voici que tout à coup se présentèrent des messagers annonçant que les Normands campaient dans la vallée de Soissons, accompagnés d'une troupe innombrable de Flamands, car leur duché était habité par une nombreuse population. Après les avoir entendus, le Roi s'adressa en ces termes aux seigneurs de sa suite. « Vous voyez, nobles chevaliers, que je ne puis m'em-

pêcher de sangloter en pensant aux calamités et aux misères qui affligent le peuple de France, que dire de mes sujets plébeïens, quand cette peste mandite des Normands, vous expose à mourir de faim, vous, issus d'une souche si noble et si illustre. — Depuis trop longtemps, le soc de la charrue ne trace plus de sillons dans vos champs abandonnés! Allons nous voir, par notre noblesse, s'avilir la renommée des Francs. — O race inébranlable ! ô guerriers invincibles ! allez vous vous laisser abattre par la terreur, il n'y a pas de temps à perdre, l'heure du combat va sonner, l'ennemi nombreux s'approche ? — Haut les cœurs, vaillants guerriers, soyez prêts à combattre. — Retrouvez les bras redoutables et la vigueur de vos aïeux, en avant... les discours deviennent inutiles, que chacun se consulte. »

Les nobles hésitaient à répondre au Roi. Cependant quelques uns prirent la parole : Nous ne pouvons en ce moment donner d'avis sur cette guerre. Nous sommes d'accord pour ne pas l'engager et nous différerons l'attaque jusqu'à ce que nous ayons reçu des renforts.

Alors Geoffroy Grisegonnelle s'adressant à eux, leur dit : « Seigneurs Conseillers et illustres Chevaliers, lumière et fleur de la France victorieuse, honneur et miroir des cohortes guerrières, il faut combattre pour votre propre salut et songer courageusement à celui de vos frères. Autrement nous verrons mourir par milliers le peuple qui s'est confié au roi et à nous.

Grâces soient rendus à Dieu ! je vous vois tous maintenant animés du même esprit, car dans la circonstance présente, il ne peut, il ne doit y avoir de division. Que doivent le Seigneur à son chef, le noble au bourgeois, le riche au pauvre, le Chevalier au fantassin ? Nous les gouvernons, nous leur devons nos conseils et notre protection. Au joug des Normands je préférerais la mort.

Si nous mourons honteusement, nous serons comparés à des mulets indociles et assimilés aux animaux sauvages. Tous vous devez courir à la bataille, car soyez assurés que c'est pour le salut commun. Ecoutez mes ardentes supplications, ne nous laissons pas égorgé comme des faibles et des amollis ! ne devenons pas un objet de raillerie et de honte pour les autres nations. »

Il dit et tous le suivent en abandonnant ceux qui se lamentaient. Ces derniers n'espéraient pas se reconforter par leur contenance mutuelle ; ils se précipitaient dans les bras les uns des autres en fondant en larmes.

L'ost du Roi arriva dans le pays de Soissons et pénétra dans une plaisante vallée aux riches prairies. Les chefs réunirent leurs troupes et les disposèrent en bel ordre. — Les seigneurs tinrent conseil sur l'ordre du combat et en la confièrent direction à Geoffroy d'Anjou,

« Maintenant, dit-il, que chacun de vous se mette à la tête de ses soldats et aborde l'ennemi. Là où il faudra des lances et des épées qu'elles fassent résolument leur œuvre. Souvenez-vous de la vaillance et des coups formidables de vos ancêtres. »

L'armée fut donc disposée en six lignes, les cinq premières marchèrent en avant pour recevoir le premier choc et repousser l'attaque de l'ennemi. La sixième, composée des soldats du Roi, s'avancait la dernière pour veiller et porter secours là où il en serait besoin, et si les Normands avaient le dessus, prendre une part décisive à l'action. Les trompettes sonnaient, les buccines retentissaient, la multitude remplissait l'air de ses cris. Le bouclier rencontrait le bouclier, l'*umbo* se heurtait à l'*umbo*. Les épées volaient en éclat au choc des lances brisées. Les bataillons des Normands aux prises avec les Francs, recevaient à chaque instant de nouveaux renforts et gagnaient peu à peu du terrain.

Les Francs ne pouvaient soutenir le choc de tant d'ennemis divers, ébranlés, ils se voyaient forcés de reculer. — Le cri de guerre s'entendait de toutes parts avec le sifflement des flèches, les traits volaient en telle quantité que le Ciel en était obscurci.

Le Roi suivait d'un oeil attentif les péripéties du combat. O Christ, s'écriait-il, viens en aide à tes Francs !

Puis il envoya un messager à Geoffroi pour lui dire : « Geoffroi, presse ton destrier et cours au secours des Francs qui vont succomber. Souviens toi, je t'en conjure, de nos aïeux, ne laisse pas ternir la gloire des Francs ! »

Geoffroi, muni du signe de la Sainte-Croix, rassemble ses auxiliaires, les réunit à ses propres troupes et se porte vaillamment au devant des Normands. Il aborde ces mécréants, faisant voler dans leur rang le Gonfanon Royal et par son cri de guerre, il commence à les effrayer.

A sa voix, à l'exemple de leur chef, les Francs reprennent courage, ils se ruent en masse sur les Normands et brandissant leurs épées, à leur tour ils les pressent sans aucun répit. On n'entend plus que le fracas des armes, aux coups succèdent les coups illuminant d'éclairs les armures d'airain.

Ce n'était partout qu'entrailles épandues, têtes coupées et cadavres palpitants.

Les Normands, frappés de terreur, rompent leurs rangs et s'enfuient de toutes parts. Les Francs les poursuivent, les renversent et les immolent.

La périrent un grand nombre de chevaliers et de soldats. Les corps des chefs furent retrouvés au milieu de cinq mille morts.

Les Francs chargés de trophées retournèrent remplis de joie. Beaucoup de chevaux et un butin considérable étaient tombés en leur pouvoir. La France entière

retentit des cris d'allégresse et tous rendirent grâce à Dieu. »

Ce récit est évidemment des plus romanesques. Le bon prieur de Marmoutiers dans son épopée ne s'inquiète pas beaucoup de la vérité historique, il n'a qu'un objet, la glorification de son héros, Geoffroi d'Anjou dit Grisegonelle.

Entr'autres inexactitudes ou omissions, il est curieux de voir qu'il n'a aucune idée du passage de l'Aisne ni de la multitude d'Allemands qui y trouvèrent la mort. Le fait de l'aide qu'il apporta au Roi est cependant exact. Quelques chroniqueurs prétendent qu'il traversa la ville, passa le pont et tomba sur les Allemands qui occupaient la rive droite. Le sérieux et la vérité historique se retrouvent bien plutôt dans l'*Historia Francorum Senonensis* où la bataille du Champ Bouillant est racontée en termes dont la concision et la précision ne laissent rien à désirer. Voici la traduction d'un passage qui a trait à notre sujet. Pour le texte latin, voir la *Romania*, juillet 1890, page 389.

« En conséquence Hlothaire convoquant Hugues duc
« des Francs et Henri duc de Bourgogne attaqua
« furieusement les Allemands, les mit en déroute et les
« poursuivit jusque sous les murs de Soissons. Les
« ennemis ne connaissant pas le gué, entrèrent dans
« cette rivière qu'on nomme l'Aisne et y trouvèrent la
« mort en grand nombre. L'eau en engloutit bien plus
« que le glaive n'en fit périr et ils moururent là en si
« grand nombre que la rivière coulait à pleins bords
« gonflée de la masse de cadavres qu'elle charriait.
« Hlothaire les poursuivit avec acharnement pendant
« trois jours et trois nuits, enfin il les rejoignit sur les
« bords de la rivière dite l'Argonne et qui coule en
« Ardenne, et en fit un grand carnage. Hlothaire, las de
« les poursuivre, revint en France après une victoire

« complète. L'empereur Othon regagna ses états avec
« les débris de son armée en déroute. » (*Gesta Episcoporum Cameracensium*, lib. 11, cap. 97-98).

Il résulte de tout cela que cette bataille du Champ Bouillant fut une des plus sérieuses et des plus importantes du X^e siècle. La victoire de Lothaire sauva peut être la monarchie franque.

Dans le *Journal des guerres civiles*, de Dubuisson-Aubenay, publié par M. Saige dans les *Mémoires* de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, nous trouvons des renseignements intéressant nos contrées. Nous en extrayons les passages suivants :

Jeudi 3 décembre 1648 : « Bruits (à Paris) que ceux de Soissons, de Noyon et de Poitiers ont tué aucuns soldats de leurs garnisons et fait pendre sur le champ de leurs officiers » (t. 1, p. 90).

Samedi 6 février 1649 : « On donne quatre gardes à la maréchale d'Efflat à cause que le comte d'Estrées, son fils, se distingue dans le parti contraire ; autres disent de peur qu'elle ne s'évade de Paris, comme a fait son mari, qui pourtant est retiré à Cœuvres. Comme elle a prévu cela, elle s'est absentée de chez soi le soir du lundi 8, que les gardes y étoient, dont elle fut avertie en ville, où elle étoit et coucha en maison amie, puis le lendemain sortit déguisée, à pied, une seule femme avec elle, et trouva secours à la Villette, chez le nommé Blanchart. Son mari est à Soissons et son fils aîné à Laon, faisant levées » (p. 148).

Mardi 7 juin 1650 : « Avis au maréchal d'Estrées, gouverneur de Laon, que cette ville là étoit investie

par l'armée espagnole et que tout ce que le maréchal du Plessis-Praslin avoit pu faire, étoit d'y avoir jeté quatre régiments pour la défendre. Le comte d'Estrées, dernier fils de ce maréchal, s'y en va pour y commander en l'absence de son père ; il est allé à Villers-Cotterêts, et son fils, le comte, avec lui et y étoit encore le 10 juin ; mais le marquis de Cœuvres, son fils aîné, est allé à Laon, où la bourgeoisie n'a point voulu recevoir les troupes du maréchal du Plessis » (p. 271).

Samedi 27 août : « Le soir, arrivèrent nouvelles que l'Archiduc et le maréchal de Turenne, ayant feint de marcher vers Châlons et Sainte-Menehould, après avoir pris Château-Portien et Reithel, où ils avoient laissé Delponti pour faire fortifier, avec deux mille hommes, avoient tourné tête, passé les rivières d'Aisne et de Vesle, poussé le sieur d'Hoquincourt, qui s'opposait à eux ; et s'étoit sauvé, lui vingt-sixième, dans Soissons, avoient pris Fimes d'embée, et fait avancer leurs coureurs, conduits par le sieur de Bouteville, jusqu'à la Ferté-Milon » (p. 311).

Dimanche 28 : « Le bruit augmente de l'approche des ennemis ; le maréchal d'Estrées, qui s'en alloit vers Soissons, revint de Dammartin, disant que les ennemis y arrivoient, et qu'un gentilhomme de son fils, le marquis de Cœuvres, qui est dans Laon, l'avoit joint là et dit que ce marquis avoit envoyé seize compagnies du régiment des gardes dans Soissons, où M. d'Hoquincourt s'étoit jeté » (p. 312).

Mercredi 31 : « Avis que l'armée flamande est, partie dans Fimes et environs jusqu'à Basoche-sur-Vesle, et partie, en son gros, où est l'Archiduc, à Pontavert-sur-Aisne qu'ils fortifient. Divers faux bruits que cette armée marche à Château-Thierry et à la Ferté-aux-Cocqs ou sous-Jouarre, pour passer la rivière de Marne et entrer en Brie. — Item, que les Princes se sont sauvés ; que les Bordelois ont bien tué des gens

du Roi à l'attaque de la Bastide. — Et de tout cela il n'en est rien » (p. 313).

Lundi 5 septembre : « Avis de Soissons que M. de Villequier y a fait arrêter le lieutenant de Roi et gouverneur du château, nommé Sanguin, mari de la veuve (depuis le siège de Guise décédée de regret ou de poison) de La Verpillère, de qui la fille est avec madame de Longueville, à Stenay. Le fils dudit Sanguin s'étant retiré de bonne heure avec les ennemis » (p. 318).

Mardi 6 : « Nouvelles contraires et que l'armée ennemie s'avance à La Ferté-Milon. Le soir, cela change, et la plupart des avis s'accordent à la retraite des ennemis au delà de Pontavert, et au dessein qu'ils ont sur Laon ou autre place ; et néanmoins les gens des champs, de tous les environs de Paris, principalement du côté de la rivière de Marne, continuent d'amener en sûreté leurs meubles, morts et vivants dans Paris » (p. 318).

Lundi 25 mars 1652 : « Appel du sieur de Brancas au duc de Beaufort, son cousin-germain, dès le matin ; dont on dit que M. d'Orléans a été offensé jusques à dire que si Brancas étoit là, il le feroit jeter par les fenêtres.

« Ayant aussi vu La Quillet, secrétaire du maréchal d'Estrées, il lui a défendu d'y venir désormais, lui reprochant que son maître, lui ayant jadis promis que si le cardinal Mazarin retournoit en France, il seroit contre lui pour S. A. R., il lui avoit à présent manqué, s'étant saisi de Soissons et le tenant pour la Cour, qui est le même reproche que le duc de Beaufort a fait à Brancas de leur oncle, maréchal susdit, avec injures contre lui et menaces ; sur lesquelles, ledit Brancas a pris sujet d'appeler ledit duc de Beaufort, quoique l'on en croie une autre raison plus essentielle, savoir que ce duc auroit empêché que Brancas ne fût lieutenant général en l'armée du parti » (t. 2, p. 188).

Mardi 21 mai : « Avis que le duc Charles est à Fimes et s'en vient, par la Ferté-Milon, vers le Parisis ou la Brie » (p. 229).

Jeudi 23 : « Quelque bruit que le duc Charles de Lorraine auroit reculé de Fimes et Basoches, où il étoit, et s'en seroit retiré sur la frontière de Luxembourg ou Ardennes ; autres disent qu'il est allé prendre la maison de Cœuvres, appartenant au maréchal d'Estrées, à cause qu'il s'est saisi de Coucy sur le parti des Princes.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : BRANCHE DE FLAVIGNY,

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.





BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

NEUVIÈME SÉANCE

—
Lundi 1^{er} Décembre 1890
—

Présidence de M. CHORON, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1^o *Mémoires de la Société historique du Cher, 4^e série, 6^e volume, 1889-90.*

2^o *Mémoires de la Société historique de Pontoise, t. 13, 1890.*

3^o *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, t. 45.*

4° *Bulletin* de la Société d'agriculture sciences et arts de Poligny, Juillet à Septembre 1890.

5° *Bulletin* de la Société archéologique du Midi de la France, n° 5, Novembre 1889 à Mars 1890.

6° *Pièces rares relatives à l'Histoire de Compiègne.*

7° *Revue* des études grecques, t. 3, n° 11, Juillet et Septembre 1890.

8° *Bulletin* de l'Histoire de Paris, 17° année, 4° liv., Juillet et Août 1890.

9° *Journal des Savants*, Septembre et Octobre 1890.

10° *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, 4° série, 5° volume, 1889.

11° *Romania*, n° 76, t. 19, Octobre 1890.

COMMUNICATION ET TRAVAUX

Parmi les livres offerts et déposés, on remarque une brochure sous ce titre : *Pièces rares relatives à l'Histoire de Compiègne*, publiée par la Société historique de cette ville. Cette brochure est la première d'une série que nos savants confrères voisins se proposent de publier ; elle reproduit un manuscrit intitulé : *Le Séjour royal de Compiègne*, par Adrien Charpentier (1647), avec notes préliminaires de M. le comte de Marsy.

M. le Président a reçu du ministère de l'instruction publique une lettre lui annonçant que la Société a obtenu une mention honorable à l'Exposition universelle de 1889 et qu'elle peut dès à présent s'en faire délivrer le diplôme.

Une autre lettre contient une invitation à la réunion des Sociétés savantes. A cette lettre est joint le pro-

gramme des questions que la commission désire voir traitées.

Le *Bulletin* de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France (1876, 3^e année, p. 77) contient un article de M. Auguste Longnon sur *Sauriciacus*, article très intéressant pour nous et que nous demandons la permission de reproduire :

DE L'EMPLACEMENT DE SAURICIACUS

VILLA OU SE TINT UN CONCILE EN 589

Sauriciacus était, Grégoire de Tours nous l'apprend, le nom d'une *villa* dans laquelle se tint, en 589, un synode qui s'occupa de la réintégration de l'évêque Droctegisile dans sa ville épiscopale de Soissons (1). Il est probable que ce synode n'était composé que d'un petit nombre de prélats et qu'il se réunit en un lieu favorable pour l'instruction du procès de Droctegisile. Aussi, tous les historiens ont-ils considéré *Sauriciacus* comme une localité du Soissonnais, les uns la plaçant à Septmonts (Aisne, arr. et cant. de Soissons) sans que cette opinion paraisse avoir de fondement (2), les autres à « Sourcy ou Saurecy, village voisin de l'Aisne (3) » qu'on doit reconnaître dans celui de Soucy (Aisne, arr. de Soissons, cant. de Villers-Cotterêts), les autres enfin

(1) *Historia Francorum*, l. IX, c. 37.

(2) Dormay, *Histoire de la ville de Soissons*, (1663), t. I, p. 244.

(3) Valois, *Notitia Galliarum*, p. 507. — Ruinart, *Gregorii Thron, opera omnia*, col. 461, note d.

l'identifiant avec le Mont-Notre-Dame (1), (Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braine). Les deux dernières hypothèses sont les seules qui, à notre époque, aient conservé des partisans ; Jacobs, suivant en cela le sentiment de Valois et de Ruinart, admit d'abord Soucy comme traduction du nom *Sauriciacus* ; mais il répudia cette assimilation devant les représentations de feu Prioux qui, à l'exemple de Carlier, donnait la préférence au Mont-Notre-Dame. On regrettera sans doute qu'en changeant d'avis, notre savant devancier ait oublié de ruiner la cause de Soucy par quelque raison spécieuse ; il pouvait y réussir en arguant du nom de Soucy dont l'ancienne forme latine est *Susciacus* (2) et non *Sauriciacus*. Les érudits qui ont accepté la proposition : « *Sauriciacus* = Le Mont-Notre-Dame », ont cherché à la soutenir à l'aide de divers arguments qui, malheureusement, ne prouvent rien ; leur point de départ même, qui consiste à identifier le nom de *Sauriciacus* avec celui d'un lieu dit du territoire du Mont-Notre-Dame, Saurèle appelé *Sauriacum* ou *Saurea* dans les titres latins, ne mérite pas discussion, car il faut distinguer *Sauriciacus* de *Sauriacus* (3).

Nous croyons aussi, on l'a vu plus haut, que *Sauriciacus* doit être cherché non loin du siège épiscopal de Droctegisile et c'est pourquoi nous ferons à peine

(1) Cette opinion a été exprimée pour la première fois par Carlier (*Histoire du Valois*, t. I, p. 141-142) et elle a été adoptée de nos jours par Jacobs dans la seconde édition de sa *Géographie de Grégoire de Tours*.

(2) Matton, *Dictionn. topogr. du département de l'Aisne*, p. 265.

(3) Notons aussi que l'identité des noms *Sauriacus*, *Saurea* et *Saurèle* est plus que douteuse, et que, du reste, on n'indique pas quels titres font connaître les deux premiers. L'auteur du *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, M. Aug. Matton, qui écrit *Sauriacum* pour *Sauriciacum*, en se référant au l. X, c. 37, de Grégoire de Tours, ne mentionne aucune charte relative à Saurèle (page 256 du *Dictionnaire*, verbo *Saurèle*).

remarquer que cette dénomination se retrouve dans celle de Sorcy que portent à la fois un village du diocèse de Reims, situé à l'est-nord-est de Rethel, et un village du diocèse de Toul, placé non loin de Commercy. La *villa Sauriciacus*, si tant est qu'elle fût voisine de la ville de Soissons, a changé de nom ou, du moins, aura été détruite. Cette dernière hypothèse nous paraît la plus probable, car le nom de Sorcy est encore porté à six lieues à l'est de Soissons par un ruisseau qui prend sa source à Longueval (Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braine) et se jette dans l'Aisne après un cours de quatre kilomètres environ, auprès de Villers-en-Prayères (1). Sorcy ne pouvant être à l'origine qu'un nom de lieu habité, nous pensons rester dans les bornes de la saine raison en supposant que le ruisseau l'a emprunté à une localité, aujourd'hui disparue, qui s'élevait sur ses bords et, peut-être même, à sa source ; dans ce dernier cas, Longueval, qu'on connaît à partir du XII^e siècle, pourrait occuper l'emplacement de *Sauriciacus*. Notre conjecture tire une certaine force, ce nous semble, de la situation des paroisses de Longueval et de Villers-en-Prayères dans deux évêchés différents, celle-ci comprise dans le diocèse de Laon, celle-là dans le diocèse de Soissons et à une faible distance, quatre kilomètres, du diocèse de Reims ; on a quelquefois réuni, en effet, des synodes d'intérêt local sur les confins de plusieurs diocèses, afin de ménager sans doute l'amour propre des prélats qui y prenaient part ; c'est ainsi, par exemple, que vers l'an 590, le synode chargé d'examiner la cause de Tetradia, veuve du duc

(1) Les cartes de Cassini et de l'Etat-Major ne donnent pas le nom de ce ruisseau, qui nous est fourni par M. Aug. Matton, *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, p. 265.

Desiderius, se tint à la frontière de l'Auvergne, du Gévaudan et du Rouergue (1). »

M. l'abbé Pécheur donne lecture de la note suivante :

M. l'abbé Brotonne, curé d'Arcy-Sainte Restitue, ayant découvert dans les archives de sa paroisse une pièce de l'année 1361, concernant la ville de Reims et la forteresse d'Oulchy-le-Château, en a donné communication à M. Jeannesson, greffier de la justice de paix d'Oulchy. Ce dernier s'est empressé d'en prendre une copie qu'il nous a envoyée, sachant bien qu'elle serait appréciée comme document historique. C'est cette copie, dont nous croyons devoir faire part à la Société, avec remerciements aux deux honorables correspondants.

Coppis de la response faite par les habitants de Reims à Monsieur le duc (Philippe) d'Orléans (oncle du roi Jean) sur la demande qu'il faisoit ausdictz habitans pour racheter la forteresse d'Ouchy tenue par les Anglois en l'année mil IIJCLXI (1361).

(Bibl. de Reims, manusc. du fonds Roussin, folio 256).

Très noble et très puissant prince, nôtre très cher et très redoulté Sr, nous avons reçu vos lettres par la main de noble home messire Colart de Montchenuel, afin que nous feissions aucun ayde pour cause du rachat de la forteresse de Ouchy, est de mettre enhors les ennemys. Sy vous plaise savoir, très redoulté Sr, que considéré le noble estot de vôstre personne, qui est un des S^{rs} qui vyre pour lequel n/. ferions plus volontiers, en tout cas que nous en ariens paoir et aisément

(1) *Historia Francorum*, l. X, c. 8.

et considéré la cause pour laquelle vous requérez led. ayde, nous sommes dolens et courrouciez que nous ne poons si comme nous désirons acomplir nostre requeste quond ad. présent ; que en vérité, très redoulté Sr, tant pour faire les forteresses de Reims, povr engins et artillerye, que povr chevauchiés lesqueles nous avons faictes, et en demeurant à siège devant aucunes forteresses jusques à tant que à l'ayde Jésus-Christ les ennemys en ont été mis hors et lesdictes forteresses prises par force, que pour les gages de grant nombre de gens d'armes et d'arbalestres, lesquels nous avons retenus par long temps, et par espécial durant le siège du roy d'Anglettre quy fust devant ladicte ville quarante jours, nous avons soustenu sy grosses mises et soustenons encore de jour en jour pour parfaire lesdictes forteresses, que pour le temps passé nous sommes jà obligiez en la somme de vingt mil moutons, ou environ et pour ce que nous ne poons trouver finances à Reims par manière de prest de taille ou autrement, pour faire ayde à la délivrance du roy, nostre très redoulté Sr, nous avons envoyé à Paris pour la guerre et pour chacier par devers Lombars, ou aultres marchans de semblable condicion. Et avec ce, très redoulté Sr, plaise vous savoir que, aus rachas des forteresses d'environ nous, c'est à scavoir de Troissy, de Nogent l'Értaud, de Saponay, de Attigny, de Autry et de Meurre, nous n'avons rien contribué, mais bien nous sommes offers tous jours a les ayder a mettre hors, par force, par tout nostre pooir ; et que toutes les choses dessus dictes avons nous dit et respondu de bouche audit messire Colart vôte chevalier, en ly suppliant qu'il vous ist excuser par devers vous. Et vous supplions humblement très-cher et redoulté Sr, que de vôte pure grâce et bñgnité, vous voulliez tenir pour excuser Jésus-Christ nous ayt en sa sainte garde par accroissement de tout honneur.

Esript à Reims le dernier jour de Joing.

Et à la subzcription est escrit ;

Le capitaine Cy. CLERGIER et les Echevins.

Es à la suscription :

*A nôtre très noble et puissant prince, nostre très cher
et redoulté Seigneur, messire le Duc d'Orléans.*

M. Michaux communique un travail de M. le comte de Marsy sur Demoustier, lequel travail complète la vie de ce poète, surtout en ce qui concerne Compiègne, et contient une intéressante lettre autographe inédite de l'auteur des *Lettres à Emilie* :

M. de Marcy commence par rectifier une erreur d'impression.

L'aïeul paternel de Demoustier était intendant de Louis de Gand-Villain de Mérode de Montmorency, prince d'Isenghien, maréchal de France en 1741, mort en 1767. On a écrit à tort sur l'acte de naissance Henghien. Il n'y a jamais eu de prince d'Enghien en France.

Une lettre de Demoustier à sa mère, datée du 19 septembre et dont nous conservons l'original — dit M. de Marsy — nous fait connaître le projet qu'il avait formé à cette époque. Nous la transcrivons presque en entier à cause des renseignements qu'elle renferme sur la santé déjà bien chancelante du poète, qui semble chercher en vain à dissimuler le triste état dans lequel il se trouve :

Madame et chère mère,

« Je reçois à l'instant les six pots de confitures que vous me faites passer par Mme Lemire.

« J'ai reçu la caisse de chandelles. Je vous remercie de tout cela en même temps.

« Mme Lemire ne m'a point trouvé le visage d'un homme mourant. M. Clément qui sort à l'instant de chez moi, vous dira que ma figure n'annonce pas un poitrinaire. Je crache très peu de sang et ce sang est très vermeil ; ce qui annonce que j'ai la poitrine échauffée et peut-être quelques petits vaisseaux de sang un peu endommagés, mais il n'y a point de plaie ni de corruption, par conséquent point de danger.

« Je suis entre les mains d'un médecin qui m'a ordonné un régime très simple qui consiste surtout en beaucoup de dissipation.

« Je tâcherai d'être utile à M. Clément ; la mère et les enfants m'inspirent le même intérêt.

« Il n'y a sorte d'honnêtetés et de bontés que je n'éprouve de Mme la duchesse d'Arenberg et de M. Lauragnais, son père. Je reste encore quatre jours ici pour eux et pour ma santé, et puis je partirai pour Compiègne où je verrai cette fameuse maison que l'on veut me faire acheter. J'irai ensuite vous embrasser. Si vous trouviez occasion de faire passer quatre chemises à Compiègne vous m'obligeriez car il m'en reste très peu. — J'espère être en état d'aller à Cierges ; au reste si je ne le pouvois pas absolument, je compte sur l'amitié de Carbon.

• • • • •
« J'ai présenté le mémoire de M. Lemoine ; on m'a donné quelqu'espérance, mais il ne faut pas trop s'y fier. La Trésorerie paye avec les recettes de la poste et de l'Opéra.

« Je vous embrasse aussi tendrement que je vous aime

Votre fils,
DEMOUSTIER.

Adresse :

A la citoyenne Demoustier,
à Villers-Cotterêtz.

Cette lettre est probablement écrite du château de Manicamp, dans le canton de Coucy, sur les limites des départements de l'Aisne et de l'Oise, où Demoustier se trouvait en villégiature chez le duc de Brancas-Lauraguais.

Louis-Léon-Félicité, duc de Brancas et comte de Lauraguais, membre de l'ancienne Académie des sciences et auteur de nombreuses productions littéraires et notamment d'une tragédie de Clytemnestre, assez peu goûtée, était venu se retirer à Manicamp dont il avait été seigneur, après avoir subi un long emprisonnement à la Conciergerie et avoir vu sa femme et son ami et collaborateur Lavoisier monter sur l'échafaud. Compris dans la première promotion des pairs sous la Restauration, il mourut en 1824, à l'âge de plus de quatre-vingt-onze ans.

Pendant toute la durée de la Révolution et de l'Empire, Brancas-Lauraguais ne cessa de faire une guerre acharnée aux divers gouvernements, publiant une série de pamphlets, remarquables par l'originalité de leur esprit et de leur style.

Sa fille avait épousé en 1773 Louis-Pierre Engelberg, chevalier de la Toison d'Or et grand bailli de Hainaut, qui devint sénateur sous Napoléon I^{er}. Née en 1758, elle mourut en 1812.

Louis Marie-Pierre Carbon, cité dans la lettre précédente, était le beau-frère de Demoustier, dont il avait épousé la sœur, Louise-Julie-Albertine-Constance, née à Romainville vers 1763.

Cambon appartenait à une ancienne famille bourgeoise de Compiègne. Né le 8 septembre 1757, il avait été baptisé le lendemain à Saint-Jacques. Son père était procureur au bailliage, son oncle doyen de Saint-Clément, et son grand-père maternel, qui fut son parrain, L. F. C. Richart, était lieutenant du premier chirurgien du roi à Compiègne.

Après avoir obtenu le titre d'avocat au Parlement, Carbon revint à Compiègne et y acquit la charge de garde marteau de la maîtrise de la forêt de Laigue, à laquelle, de 1787 à 1789, il joignait celle de receveur les domaines et bois de la forêt pour S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans et à la même époque, il était premier échevin.

Nous ignorons la date précise du mariage de Mademoiselle Demoustier avec Carbon, mais on doit le fixer vers 1785 ou 1786 au plus tard. Les Carbon eurent plusieurs enfants et le 23 février 1788, ils faisaient baptiser une fille, qui mourut en 1810, sans avoir été mariée et qui eut pour parrain un de ses grands oncles, L. C.-F. Demoustier, qui avait succédé à son père dans la place de receveur de la terre de Lassigny.

Nous trouvons aussi sur les registres de l'état-civil de Compiègne l'indication de deux fils nés de ce mariage, le premier le 20 thermidor an II et le second en fructidor an VII. Signalons comme une preuve de plus des fréquents séjours de Demoustier à Compiègne, que c'est lui qui accompagna Carbon pour déclarer le premier de ses fils à l'état-civil, où il reçut les noms de Camille-Aristide.

Demoustier prend dans l'acte le titre d'homme de lettres, et indique sa demeure à Paris, *section révolutionnaire*.

L'acte de déclaration du second fils de Carbon, appelé Albert-Christophe-Joubert, eut pour témoins Viquesnel, administrateur du département de l'Oise et Mosnier, président de l'administration municipale du canton. Le prénom de Joubert lui fut certainement donné à cause du général républicain que ses succès sur les Autrichiens venaient de rendre célèbre.

Carbon, du reste, n'était pas resté étranger sinon à la politique, du moins à la vie publique et, en l'an II,

il porte le titre de membre de l'administration du directoire du district de Compiègne. Mais, peu de temps après, il reprend son ancienne carrière et, d'abord agent forestier sous le Directoire, il devient, sous l'Empire, sous-inspecteur de la forêt de Compiègne. Lors de son décès, arrivé à Compiègne en 1824, il est qualifié d'inspecteur honoraire de la forêt de Compiègne et d'inspecteur de celle de Laigue. Pendant la Révolution il habitait, place de l'Hôtel-de-Ville, appelée alors *place de la Loi*, la maison occupée aujourd'hui par M. Serpe, sellier. Sa femme lui survécut et mourut à Compiègne le 7 juillet 1839.

Le premier de ses fils, devenu officier d'artillerie, fut tué à Waterloo ; le second, sorti de l'école polytechnique, entra dans l'Université et fut professeur de mathématiques à Abbeville, où je me rappelle l'avoir vu dans mon enfance. C'est lui qui a donné à mon père les documents originaux que j'utilise ici

Albert Carbon a publié en 1826 (Paris, Dondey-Dupré, in-8), sous le titre de *Lettres sur la rhétorique dédiées à Mlle Blanche de l'Aigle*, un traité imprimé à Compiègne, par Escuyer, dans lequel il s'est évidemment inspiré pour la forme des fameuses *Lettres à Emilie*. Nous ne sommes pas assez compétent sur ces matières pour juger le livre de Carbon, mais la lecture en est facile et les exemples, pris dans les meilleurs auteurs des deux derniers siècles, paraissent bien choisis. C'est en vain que nous y avons cherché quelques passages rappelant directement soit l'auteur, soit la personne à laquelle les lettres sont dédiées. Un mot sur les paysans de Tracy et c'est tout. »

.
Une lettre de Demoustier au citoyen Roger, plus tard membre de l'Académie française, datée de Lassigny, du premier jour complémentaire de l'an VII (collection de Montigny, n° 868), renferme de curieux renseigne-

ments littéraires. Demoustier s'inquiète de ce que devient la Comédie française ; il désire savoir s'il y a plusieurs grands ouvrages reçus pour l'hiver, et se demande ce qu'il doit faire d'une de ses pièces. Il ajoute qu'il écrit en ce moment le second acte du *Congrès de Cythère*.

Cette pièce ne figure pas dans la liste des œuvres de Dumoustier et il est probable qu'il faut la ranger parmi les nombreux projets abandonnés par l'auteur qui avait déjà donné en 1790 le commencement d'un poème, le *Siège de Cythère*, dont six chants sur dix-huit furent seuls imprimés et dont la rédaction ne paraît pas avoir été achevée.

Pour compléter nos renseignements, nous croyons devoir publier quelques autographes de Demoustier et de son père conservés à la bibliothèque de Laon et que nous devons à l'obligeance de M. Glinel, membre de la Société académique de Laon.

Notre honorable collègue nous apprend d'abord que la bibliothèque de Laon possède le brouillon de la *Tolérance*, comédie en 3 actes, en vers, de notre poète.

Il nous adresse ensuite le texte d'une lettre autographe de Demoustier conservée à la bibliothèque de Laon :

Paris, le 14 ventôse.

« Mon cher ami, j'ai vu hier le citoyen *Bergeron*. Il m'a parlé, en quelque sorte, pour toi, d'une place de *sous-inspecteur*. J'ai répondu très-ferme que tu n'étois pas fait, après vingt ans de service, pour être soumis à un nouveau venu, que tu étois le *seul travaillant* dans ton administration ; et que si l'on ne te plaçoit pas à *Compiègne* d'une manière digne de toi, tu refuserois net et que ce seroit tant pis pour l'administration.

« Il m'a paru étonné de cette fermeté et, s'ouvrant à moi d'avantage, il m'a engagé à faire apostiller par des gens marquants, ton certificat. Je lui ai témoigné que je répugnois à ce petit manège ; il a insisté ; et me voilà recueillant pour toi des signatures. Je rougis de ce métier, mais bien moins pour toi, que pour le Gouvernement. — Je sçais que sur cinq cents *conservateurs* ou *inspecteurs* et *sous-inspecteurs*, il y aura au moins trois cents intriguants. On l'assure même avec une impudeur qui me révolte ; et je connois tel homme dont je ne voudrois pas pour mon laquais, qui sera inspecteur et peut-être mieux.

« Voilà, mon ami, l'état des choses ; du reste, il n'est pas bien décidé que l'on termine cette organisation sur le champ. Cela se fera dans 15 jours où dans huit mois. Je tâcherai de t'instruire de l'époque précise ; consulte Mathieu, l'ex député, et s'il t'apprend que l'opération soit très-prochaine, n'hésite pas, dans une décade, à venir à Paris.

« *O tempora ! ô mores !* tu n'es pas né, mon ami, pour ce siècle-ci ; ni moi non plus, Dieu merci. N'y a-t-il pas à Compiègne un *ex-député* officier forestier ? Il sera *conservateur* parce qu'il a le *mérite* d'avoir été député. Voilà un raisonnement à la *Bergeron*.

« Adieu mes bons amis, je vous embrasse et vous aime tendrement.

Votre frère et ami,
Signé : DEMOUSTIER.

Souscription :

Au citoyen CARBON, administrateur forestier,
Place au Bled, à Compiègne.

Lettre autographe de Demoustier père, subdélégué à Villers-Cotterêts, conservée à la bibliothèque de Laon :

Monseigneur,

« J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint l'état des droits qui se perçoivent sur les bleds et autres grains, que j'ay remply exactement ; vous y remarquerez qu'à Villers-Cotterêts il y a un droit de arage qui se perçois les jours de marché sur les bleds, avoines, menus grains et son ; et un droit de travers qui se perçois seulement sur les voitures chargées de marchandises; les voitures chargées de bleds, grains, farines, et légumes vers ou secs, sont exemptés de ce droit, en exécution de l'arrest du 10^e avril 1739 qui est exécuté exactement.

« J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,
Monseigneur,
votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé : DEMOUSTIER.

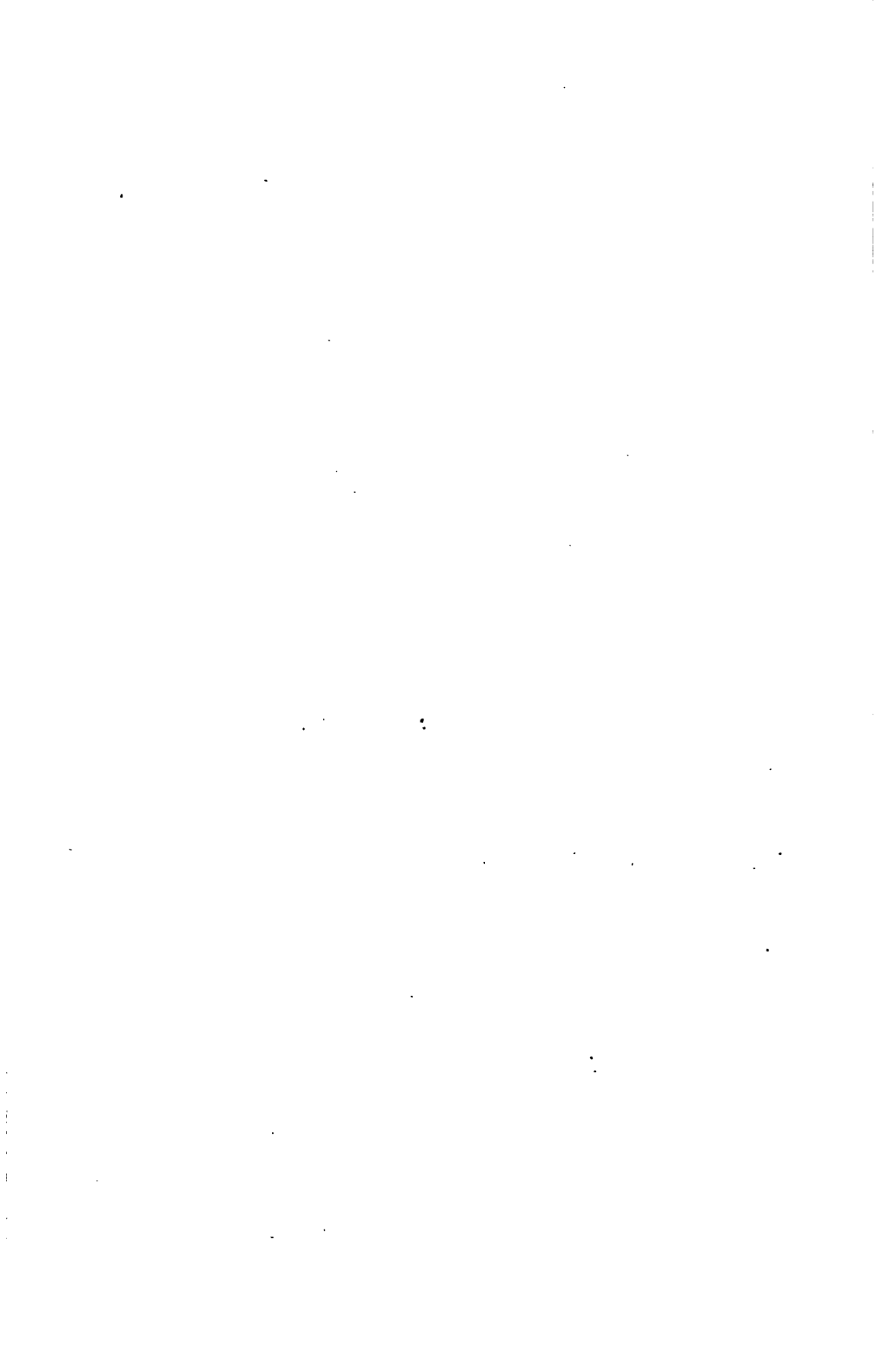
Villers-Cotterêts, ce 23 juillet 1761.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : CHORON.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.





LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE,
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

1889-90

Bureau.

- MM. CHORON, Président.
BRANCHE DE FLAVIGNY, Vice-Président.
PÊCHEUR, (l'abbé) curé de Crouy, Secrétaire.
A. MICHAUX, Vice-Secrétaire-Archiviste.
COLLET, Secrétaire de la Mairie de Soissons,
Trésorier.

Membres Titulaires.

MM.

- 1847 DE LA PRAIRIE, Propriétaire à Soissons, Chevalier
de l'Ordre pontifical de St-Grégoire-le-Grand,
Officier de l'Instruction publique.
1849 BRANCHE DE FLAVIGNY, propriétaire à Soissons.

MM.

- 1850 PÉCHIEUR (l'abbé), Curé de Crouy, Officier d'Académie.
- 1859 CHORON, ancien Maire, ancien Député,
- 1863 LAURENT, Professeur de dessin à Soissons, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Officier d'Académie.
- 1864 MACÉ, Architecte à Soissons.
- 1865 DELAPLACE (l'abbé), curé d'Urcel.
- 1867 MIGNEAUX *, Principal du Collège de Soissons, Officier de l'Université.
- 1867 DEVIOLAINE (Emile), Manufacturier à Vauxrot, Conseiller général.
- 1869 WADDINGTON, Membre de l'Institut, sénateur de l'Aisne, à Paris.
- 1870 COLLET, Secrétaire de la Mairie de Soissons.
- 1872 SALINGRE, Artiste peintre à Soissons.
- 1874 MICHAUX, Alexandre, Imprimeur à Soissons.
- 1874 BRANCOURT (l'abbé), Curé de Fluquières.
- 1874 SALANSON, Conseiller général, à Villers-Cotterêts.
- 1874 LEGRY, Conseiller général, Maire de Vailly.
- 1874 MOREAU (Frédéric), *, propriétaire à Fère-en-Tardenois.
- 1875 CORNEAUX (l'abbé), Curé de Corcy et Longpont, Officier d'Académie.
- 1876 Monseigneur ODON THIBAUDIER, * Archevêque de Cambrai.
- 1876 Comte DE MONTESQUIOU (Fernand), *, ancien Conseiller d'Etat, à Longpont.
- 1877 LABARRE, Président du Tribunal de commerce à Soissons.

MM.

- 1877 DELORME, Notaire à Soissons.
- 1878 BRUN (Félix), employé au ministère de la guerre, à Paris.
- 1878 DAVRIL, Propriétaire à Soissons.
- 1879 DE BARRAL (le vicomte), *, ancien Sous-Préfet de Soissons.
- 1879 LELAURIN, propriétaire à Bucy-le-Long.
- 1879 FÈVRE-DARCY, libraire à Soissons.
- 1882 QUINETTE DE ROCHEMONT, *, ingénieur en chef au Havre.
- 1882 D'URCLÉ, receveur des finances, à Soissons.
- 1883 VAUVILLÉ, propriétaire à Paris.
- 1883 CAILLET, ancien notaire à Soissons, Conseiller d'arrondissement.
- 1883 CIROU, notaire à Villers-Cotterêts.
- 1884 LEDOUBLE (l'Abbé) Secrétaire de l'Evêché de Soissons, Chanoine.
- 1884 MORIO DE L'ISLE (le baron) *, à Vauxcastille, ancien Sous-Préfet de Compiègne.
- 1885 LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), bibliothécaire du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, à l'Institut, ancien élève de l'école des Chartes.
- 1885 BESNARD, architecte à Soissons.
- 1886 JUDAS, Bibliothécaire de la Ville de Soissons.
- 1886 LEBON Alphonse, propriétaire à Soissons.
- 1886 PLATEAU, propriétaire à Hartennes.
- 1886 FIRINO, propriétaire à Fontenoy.
- 1886 CAIX DE ST-AYMOUR, à Vauxbuin.
- 1887 BLAMOUTIER, notaire à Soissons.
- 1887 DE CARDEVACQUE, propriétaire à Arras.
- 1887 BRUNEHANT père, fabricant de sucre à Pommiers.

MM.

- 1888 DE BERTIER (Albert), (comte) à Cœuvres.
1889 DE MONTESQUIOU (Henri), (vicomte) à Longpont.
1890 BORGOLTZ (l'abbé), à Chavignon.

Membres Correspondants.

- 1847 POQUET (l'abbé), Doyen de Berry-au-Bac.
1849 MATTON, Archiviste du département, à Laon,
Officier de l'Université, Chevalier de la Légion
d'honneur.
1852 PARIZOT, (l'abbé) aumônier de l'Hôtel-Dieu de
Laon.
1853 BARBEY, président de la Société archéologique
de Château-Thierry.
1856 PILLOY, agent-voyer d'arrondissement à Saint-
Quentin.
1863 DOUBLEMART, statuaire à Paris.
1863 DE MARSY (Arthur), propriétaire à Compiègne.
1863 MORSALINE, architecte à Château-Thierry.
1869 CHERVIN, directeur de l'Institut des Bègues, à
Paris.
1869 PIETTE (Edouard), *, président de la Société
archéologique de Vervins.
1869 PAPILLON, propriétaire à Vervins.
1871 MILLER, membre de l'Institut, à Paris.
1871 MONTAIGLON (DE) professeur à l'école des
Chartes.
1873 BARTHÉLEMY (DE) à Courmelon.
1874 CESSON (Victor), artiste peintre à Coincy.
1874 ANGOT (l'abbé), curé-doyen de Villers-Cotterêts.
1874 PALANT (l'abbé), Curé de Cilly.
1874 PIGNON (l'abbé), doyen de Coucy-le-Château.

MM.

- 1875 **JACOBS** (Alphonse), attaché aux Archives de la Belgique.
- 1876 **MORILLON**, membre de la Société de *l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, à Paris.
- 1877 **LEDIEU**, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Fourdrinoy.
- 1878 **CORROYER**, Architecte à Paris.
- 1878 **DAEMERS DE CACHARD**, professeur à Bruxelles.
- 1879 **Le R. P. CALIXTE**, au couvent de Cerfroid.
- 1881 **BINART**, ancien notaire à Braine.
- 1882 **WOLFF**, ancien commissaire-priseur à Soissons.
- 1882 **BOUCHEL**, instituteur à Presles-et-Boves.
- 1887 **LALOUETTE-FOSSIER**, propriétaire à Marle.
- 1887 **SERRURE** (Raymond), à Paris.
- 1889 **DE FLORIVAL**, à Laon.
-



LISTE DES SOCIÉTÉS

avec lesquelles celle de Soissons est en correspondance

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

AIENE

Société Académique de Laon.

Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin.

Société Industrielle de Saint-Quentin.

Société Archéologique de Vervins.

Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.

Société Académique de Chauny.

Union Géographique du Nord de la France, section de Laon.

ALGÉRIE

Académie d'Hippone, de Bône.

Société Archéologique de Constantine.

ALLIER

Société d'Emulation du département de l'Allier, à Moulins.

ALPES-MARITIMES

Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

ALPES (HAUTES)

Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

AUBE

Société Académique d'Agriculture, Sciences, Arts
et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.

AVEYRON

Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron,
à Rodez.

BOUCHES-DU-RHONE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de
Marseille.

Société de Statistique de Marseille.

CALVADOS

Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

CHARENTE

Société Archéologique de la Charente, à Angoulême.

CHARENTE-INTÉRIEURE

Société des Archives de Saintonge et d'Aunis.

CHER

Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

Société Historique du Cher, à Bourges.

COTE-D'OR

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de
Dijon.

Société Archéologique de Dijon.

FENISTÈRE

Société Académique de Brest.

GARD

Académie du Gard, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE)

**Société d'Archéologie du Midi de la France, à
Toulouse.**

ILLE-ET-VILAINE

Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

HÉRAULT

Société Archéologique et Scientifique de Béziers.

JURA

Société d'Emulation du Jura, à Lons-le-Saunier.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

LOIRE (HAUT)

**Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce
du Puy.**

LOIRET

Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Orléans.

MANCHE

Société Nationale Académique de Cherbourg.

MARNE

Académie Nationale de Reims.

**Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne,
à Châlons.**

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François.

MARNE (HAUTE)

Société Historique et Archéologique de Langres

MEUSE

Société Philomathique de Verdun.

NIÈVRE

**Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts,
à Nevers.**

NORD

Commission Historique du Nord, à Lille.

**Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de Valen-
ciennes.**

Société d'Emulation de Cambrai.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai.

**Société Dunkerquoise pour l'encouragement des
Sciences, à Dunkerque.**

OISE

**Société Académique d'Archéologie de l'Oise, à
Beauvais.**

Société Historique de Compiègne.

Comité Archéologique de Senlis.

Comité Archéologique de Noyon.

PAS-DE-CALAIS

Académie des Sciences d'Arras.

Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Société Académique de Boulogne-sur-Mer.

PYRÉNÉES (BASSES)

Société des Sciences, Lettres et Arts, à Pau.

RHONE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon.

**Société Littéraire, Historique et Archéologique de
Lyon.**

SAONE-ET-LOIRE

Société Eduenne d'Autun.

Académie des Sciences et Lettres de Mâcon.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.

SARTHE

Société Historique et Archéologique du Maine, au Mans.

Société d'Agriculture et Sciences de la Sarthe, au Mans.

SAVOIE

Société Savoisiennne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.

SEINE

Société des Antiquaires de France.

Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France.

Société d'Anthropologie.

Société Philomathique de Paris.

Société française de Numismatique et d'Archéologie.

Association Philotechnique.

Société des Etudes Historiques.

SEINE-INFÉRIEURE

Académie des Sciences et Arts de Rouen.

Comité des Antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société Havraise d'études diverses, au Havre.

SEINE-ET-MARNE

Société d'Archéologie et Sciences de Seine-et-Marne, à Melun.

SEINE-ET-OISE

Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise ; à Versailles.

Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Pontoise.

Société Archéologique de Rambouillet.

SOMME

Société des Antiquaires de Picardie à Amiens.

Société Linnéenne du Nord de la France.

Société d'Emulation d'Abbeville.

TARN

Société Littéraire et Scientifique de Castres.

VAR

Société Académique du Var, à Toulon.

Société d'Etudes Scientifiques de Draguignan.

VIENNE

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE)

Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges.

YONNE

Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Société Archéologique de Sens.



SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

BELGIQUE

**Académie Royale des Sciences et Lettres, à
Bruxelles.**

Société Belge de Géographie à Bruxelles.

Société Malacologique, à Bruxelles.

NORWÈGE

Université Royale de Christiania.

ÉTATS-UNIS

Institution Smithsonian, à Washington.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE VINGTIÈME VOLUME

(2^e série)

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

ANNÉE 1889

PREMIÈRE SÉANCE. — 7 JANVIER 1889.

	Pages
M. le vicomte Henri de Montesquiou est reçu membre titulaire	2
Compte du trésorier	3
Renouvellement du bureau	3
Notice sur Montgobert, par M. de Bertier	4

2^e SÉANCE. — 4 FÉVRIER.

Dépôt de chansons et poésies de Thiéry et Raoul de Soissons .	14
Fondation du chapitre de l'église collégiale de Saint-Quentin de Berzy	16
Serment des Chanoines de Berzy	20
Coutumes de Chazelles	20

3^e SÉANCE. — 4 MARS.

Dépôt de : 1 ^o lettre concernant la Société des sciences, arts et belles-lettres de Soissons	24
--	----

	Pages
2° Procuration de 1770 concernant Saint-Paul de Soissons . . .	14
3° Manuscrits de M. Patté, sur l'histoire de Soissons.	24
Saint-Bienheureé (ou Béat) de Vendôme	25
Diplôme de licencié en droit de 1778.	25
Notes sur les fouilles et les objets trouvés dans le camp de Pommiers, par M. Vauvillé	26
Discussion.	56

4° SÉANCE. — 1^{er} AVRIL.

Le Bulletin est envoyé à l'exposition.	62
Dépôt de Notes supplémentaires de M. Patté et d'une préface de M. Brayer-Wilhème, sur une histoire de Soissons projetée par lui	62
Confirmation par Henri IV, des privilèges de la ville	63

5° SÉANCE. — 6 MAI.

Observations de M. l'abbé Pécheur sur les Notes ajouter à l'histoire de Berlette	69
Mémoire sur plusieurs enceintes antiques par M. Vauvillé :	
1° Saint-Thomas	70
2° Epagny	82
3° Montigny-Lengrain	83

6° SÉANCE. — 3 JUIN.

Commission de la bibliothèque	92
Les manuscrits de Soissons cités dans un ouvrage italien . . .	92
Tombes en pierre trouvées à Vic-sur-Aisne	92
Les fouilles de M. Frédéric Moreau en 1888, par M. A. Michaux:	
A la Villa d'Ancy	93
A Chasemy	95
Objets du moyen-Âge, à Limé, Breny, Marolles, etc.	96

7° SÉANCE. — 1^{er} JUILLET.

Armoiries de Laurent-Etienne Chausson, lieutenant des bandes grises de Picardies	100
Un épisode de la guerre de Cent ans. Les compagnons de Cys et Presles à la prise des châteaux de Bazoches et de Roucy, par M. Bouchel.	101

8^e SÉANCE. — 5 AOUT.

	Pages
M. de Florival, de Laon, est reçu membre correspondant	110
M. le baron de Baye, représentant la Société au Congrès archéologique de Stockholm	111
Titre de 1263 contenant cession par Huard de Tigny et sa femme, de Mercin, de terre, au chapitre de Soissons ¹	111

9^e SÉANCE. — 7 OCTOBRE.

Admission d'une Novice à Notre-Dame de Soissons en 1617, par M. Plateau	116
---	-----

10^e SÉANCE. — 4 NOVEMBRE.

Cartulaire de Saint-Médard	120
Restes de la Tour de l'évangile et de ses bas reliefs	120
Livre de raison de la famille Debry-Deciry	121
Note sur Charpentier, garde-champêtre en 1814	122
Mascarons, vitraux et marques de potiers d'étain des VVII ^e et XVIII ^e siècles.	124

11^e SÉANCE. — 2 DÉCEMBRE.

Décès de M. l'abbé Carron, membre correspondant	128
Inventaire du château de Puiseux en 1646	129
Lettres du chevalier d'Estrées en 1755	129
Note sur l'Étymologie de Cœuvres, par M. de Bertier.	130

ANNÉE 1890

PREMIÈRE SÉANCE. — 3 MARS.

Nomination du bureau.	139
Examen critique de quelques questions de géographie locale, par l'abbé Pécheur	140

2° SÉANCE. — 14 AVRIL

	Pages
Médailles et Bagues ; tombes à Mercin	159
Les églises de Soissons avant 1789. L'église Saint-Martin . . .	160

3° SÉANCE. — 5 MAI

Observations sur les restes de Notre-Dame-des-Vignes et la tour de l'Evangile	165
Note sur l'abbé Luxurier	165
Note sur l'évêque Bruilard de Sillery, par M. Plateau	166
L'Utilité des Paratonnerres sur les églises et monuments historiques, par M. l'abbé Delaplace	169

4° SÉANCE. — 2 JUIN

Vœu pour la conservation des restes de l'église Notre-Dame-des-Vignes	174
Sur le cartulaire de Saint-Crépin-en-Chaye, par M. Plateau. . .	176

5° SÉANCE. — 7 JUILLET

Décès de MM. Papillon, de Vervins	180
Pose de la première pierre de la porte de l'ancien hôpital en 1823	181
Note sur des bracelets en schiste, par M. Vauvillé	181
Sur un atelier préhistorique de taille de grès à Chivres, par M. Vauvillé	184
Compte-rendu de l'excursion à Château-Thierry, par M. Alexandre Michaux	185

6° SÉANCE. — 4 AOUT

Note sur l'ancien trouvère Hugués de Berzy, par M. Plateau . .	194
M. Léandre Papillon, par M. Mennesson	196

7° SÉANCE. — 6 OCTOBRE

Monnaies de Robert le Pieux et d'Adalberon, évêque de Laon.	202
Note sur l'église de Parcy, par M. Plateau	202
Montaigne à Soissons, par le même	203

	Pages
Les fouilles de M. Frédéric Moreau en 1889, compte-rendu par M. Michaux	205
Généalogie de la famille Fricque	210

8^e SÉANCE. — 10 NOVEMBRE

M. l'abbé Borgoltz est nommé membre	214
Feuille de route et billet de logement d'Oulchy en 1740 . . .	215
La bataille de Seissons en 979, par M. Plateau	217
Extraits du journal des guerres civiles (au temps de la fronde) de Dubuisson-Aubenay	222

9^e SÉANCE. — 1^{er} DÉCEMBRE

La Société obtient une mention honorable à l'exposition. . . .	228
De l'emplacement de Sauriciacus	229
Note sur le rachat de la forteresse d'Oulchy tenue par les Anglais au XIV ^e siècle	229
Nouveaux renseignements sur Demoustiers	234





TABLE ALPHABÉTIQUE

DU VINGTIÈME VOLUME

(2^e série)

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

A

	Pages
Adalberon, évêque de Laon, monnaie	202
Aizy-Bonneuil (église)	189
Ancy (fouilles de la villa d'—).	93
Armoiries de Chausson, lieutenant des bandes picardes.	160

B

Bazoches (épisode de la guerre de 100 ans)	101
Béat (saint) de Vendôme	25
Berzy-le-Sec fondation du chapitre de l'église	16
— serment des chanoines de	20
Berzy (Hugues de) ancien trouvère	194
Bibliothèque (commission de la)	92
Bienheureux ou Béat (saint) de Vendôme	25
Billet de logement en 1740	215
Borgoltz (l'abbé) nommé membre.	214
Bracelets en schiste.	181
Breny (objets trouvés à)	96
Brulard de Sillery (note sur)	166
Bureau (renouvellement du)	3. 139

C

Caron (l'abbé) son décès	128
Chapitre de Soissons, cession de terre de 1263	111
Charpentier, garde-champêtre en 1814	124

	Pages
Chassemy (fouilles à —)	95. 205
Château-Thierry, excursion	185
Chausson (Laurent-Etienne) lieutenant des bandes picardes	100
Chazelles (commune de Berzy, coutume de —)	20
Chézy l'abbaye, église	190
Chivres, atelier préhistorique	184
Cœuvres, étymologie	130
Compte du trésorier	3
Corisande (la belle)	203
Cys et Presles (les compagnons de) à la prise de Bazoches	101
Cys la commune, fouilles	206

D

Demoustiers	234
Diplôme de licencié en droit en 1778	25

E

Epagny (enceinte antique)	82
Essômes note	189
Estrées, lettres du chevalier d'Estrées en 1755	129
Exposition de 1889, envoi de la Société	62
— mention honorable à la Société	228

F

Feuille de route en 1740	215
Florival (M. de) membre correspondant	110
Fouilles de M. Frédéric Moreau en 1888	93
— — — en 1889	205
— à Pommiers	26
Fricque (généalogie de la famille)	210
Fronde (la) à Soissons. Journal de Dubuisson	222

G

Géographie locale (question de —)	140
Guerre de cent ans. Prise de Bazoches	101
Guiche (Gramont, comte de) enterré à Soissons	203

II

Hopital de Soissons, pose de la première pierre de la porte	181
---	-----

I

J

K